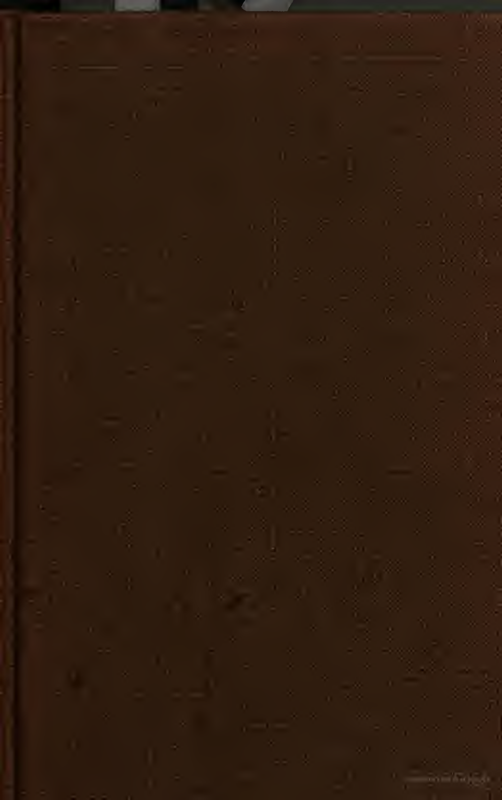
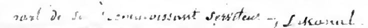






EXPOSÉ SOMMAIRE

DES TRAVAUX

DE JOSEPH LAKANAL,

EX-MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE
ET DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Pour sauver, durant la révolution, les sciences, les lettres, et ceux qui les honoroient par leurs travaux.

Qui statuit aliquid, parte inauditâ alterâ
Æquum licet statuerit, haud æquus est.
SÉNÈQUE (Médée).

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

1838.

EXPOSÉ SOMMAIRE

DES TRAVAUX.



EXPOSÉ SOMMAIRE

DES TRAVAUX

DE JOSEPH LAKANAL,

EX-MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE
ET DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Pour sauver, durant la révolution, les sciences, les lettres, et ceux qui les honoroient par leurs travaux.

Qui statuit aliquid, parte inaudita alterâ
Æquum licet statuerit, haud æquus est.
SÉNÈQUE (Médée).

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

1838.



EXPOSÉ SOMMAIRE

DES TRAVAUX

DE JOSEPH LAKANAL,

EX-MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE ET DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Pour sauver, durant la révolution, les sciences, les lettres, et ceux qui les honoroient par leurs travaux.

Qui statuit aliquid, parte inauditâ alterâ,
Æquum licet statuerit, haud æquus est.
SÉNÈQUE (Médée).

Je n'ignorois pas que les gens de lettres sont, en général, d'illustres nécessiteux, et qu'il falloit les soutenir, les aider; je n'ignorois pas que, sans cet appui et ces secours, ils iroient sur une terre étrangère où ils seroient accueillis par les gouvernemens voisins, qui savent que les sciences paient leurs bienfaiteurs de l'immortalité.

J'étois convaincu que cette émigration contribueroit, d'une manière fatale, à déconsidérer la révolution.

C'est avec cette ferme et profonde conviction que je suis arrivé à la Convention nationale.

Voilà quel fut mon point de départ irrévocablement arrêté; voilà la mission toute spéciale que je m'étois assignée.

J'avois l'espoir fondé que je serois connu d'un assez grand nombre de mes collègues pour être appelé au comité d'instruction publique (1). Je ne fus pas déçu dans mes prévisions. J'ai été nommé et maintenu, durant toute la longue session de la Convention (trois ans), dans ce comité, qui étoit réorganisé chaque mois.

Je me trouvai bientôt en rapport avec MM. Lavoisier, Vicq d'Azyr, Laplace, Daubenton, Desfontaines, Lacépède, Bossut, Cousin le géomètre, Pingré, etc.

J'ai été à eux ou ils sont venus à moi, c'est ce qu'il importe fort peu de savoir. (Voyez leur correspondance à la fin de cet opuscule.)

Je n'ignorois pas que la plupart étoient peu favorables au nouvel ordre de choses; mais j'étois rassuré en songeant que les sciences ne sont jamais en guerre. Maintenant je vais laisser parler les faits.

(1) Voyez page 194.

RAPPORT

SUR L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS,

Au nom des comités d'instruction publique et des finances réunis.

CITOYENS,

Le Corps législatif a confirmé l'Académie des sciences dans la jouissance des attributions annuelles qui lui avoient été antérieurement faites par l'Assemblée constituante.

Le payement de ces attributions s'est toujours effectué d'après l'état nominatif adressé à la trésorerie nationale par le ministre de l'intérieur.

Quelque modique que soit le traitement d'académicien, il ne s'obtient qu'après vingt ans de travaux assidus; et les places auxquelles il est attaché, ont toujours été la récompense du génie modeste, et non la proie de l'homme intrigant et protégé.

Les fonctions académiques n'étant salariées qu'en proportion du temps dont elles exigent le sacrifice, les savans qui les remplissent n'abandonnent pas à un repos funeste à la chose publique, la gloire qui les attend dans la postérité.

Plusieurs tiennent au corps du génie, de l'artillerie ou de la marine, soit comme officiers, soit comme examinateurs.

Les autres sont attachés à l'Observatoire comme astronomes, au Jardin des plantes, au Collége national de France, à la Monnoie, comme professeurs et démonstrateurs.

Il est évident qu'aucun d'eux ne pourroit se charger de remplir ces fonctions pénibles et peu lucratives, s'il falloit ou les remplir gratuitement, ou renoncer en s'en chargeant au traitement académique.

Ces vérités, éclairées de tout le jour de la démonstration, ne sont point senties par les commissaires de la trésorerie nationale; ils opposent aux membres de l'Académie des sciences l'article 12 de la loi du 17 juin 1791 : elle porte que tous les fonctionnaires publics députés au Corps législatif ne pourront pas recevoir cumulativement deux traitemens.

Le payeur principal se croit fondé à inférer de cette disposition de la loi, que nul fonctionnaire public ne peut cumuler deux traitemens à la fois.

Il est facile de démontrer que cette interprétation de la loi en détorque le vrai sens.

D'abord la loi est uniquement relative à l'organisation du Corps législatif et à ses fonctions, ainsi que le titre même l'annonce : la disposition

dont il s'agit a été dictée par la raison que les fonctions de représentant du peuple sont physiquement incompatibles avec tout autre emploi, et qu'elles sont d'ailleurs convenablement salariées.

Je dis en second lieu que cette loi ne peut convenir à l'Académie des sciences. En effet, si les fonctions académiques excluoient de tout autre emploi lucratif, les savans qui en sont revêtus manqueroient de l'absolu nécessaire, puisque la cumulation même de ces deux traitemens, loin de dédommager d'une longue suite de sacrifices, des hommes fatigués d'années et de doctes veilles, leur font tirer à peine le nécessaire d'un travail pénible.

D'ailleurs, pourquoi cette difficulté qui n'est fondée sur aucune loi positive? Appartient-il à un simple citoyen, sans caractère public, d'ajouter aux dispositions des lois, de les généraliser, d'en faire des applications arbitraires?

Il me seroit facile d'étendre davantage ces preuves : le décret que vous avez rendu le 8 mars dernier porte, en termes exprès, que les établissemens d'instruction publique, dont les fonds ont toujours été faits par la trésorerie nationale, continueront d'être payés sur les anciens états, *de la même manière*, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction.

Ces expressions, *de la même manière*, ne lais-

sent aucun doute sur les dispositions de l'Assemblée : il en résulte évidemment que vous avez voulu qu'il ne fût rien innové au mode de payement de toutes les dépenses concernant l'instruction publique.

Prononcer l'incompatibilité des deux traitemens pour les membres de l'Académie des sciences, ce seroit, ou frapper de destruction cette société célèbre au moment même où, par ordre de la nation, elle s'occupe sans relâche d'un travail qui étonnera l'Europe savante par la simplicité des procédés et la sublimité des résultats, et consacrera le nom de cette illustre compagnie à la reconnaissance des siècles à venir : je parle de l'uniformité des poids et mesures.

Ou vous prononceriez par le fait l'exclusion des académiciens, de toutes les places qui exigent la connoissance des sciences exactes; et alors vous enlevez à la nation l'avantage inappréciable de choisir ses agens parmi ceux qui en sont les plus dignes par leurs lumières et par leur civisme.

Ici je révélerai des secrets qui honoreront à jamais les lettres.

Citoyens, des nations jalouses de votre gloire ont fait de longs efforts pour vous enlever les hommes célèbres qui implorent aujourd'hui votre justice : ils ont préféré une vie pauvre, mais utile à leur pays, à tous les trésors du despotisme, une

liberte orageuse à un esclavage tranquille. Ils ont fait plus : comme la sublime vertu n'a pas de vanité, ils ont cherché à dérober ces preuves éclatantes de civisme à la reconnoissance nationale. Tel est le caractère des grands hommes : ils savent mériter et mépriser la gloire.

Dans des jours plus prospères, vous ferez jouir ces estimables savans des récompenses que la patrie attache aux vertus civiques qu'ils ont pratiquées. Vous n'oublierez pas la maxime d'un sage : *Le législateur doit mourir pauvre et n'en point laisser.*

Je vous propose le projet de décret suivant :

La Convention nationale, ouï le rapport de ses comités d'instruction publique et des finances réunis, décrète ce qui suit :

Les décrets des 22 août, 13 juin et 25 juillet 1791, et 9 décembre 1792, ne sont point applicables aux traitemens dont jouissent les membres de l'Académie des sciences de Paris : en conséquence, ces traitemens leur seront payés comme par le passé, en conformité de l'état envoyé par le ministre, sur la simple justification des quittances d'imposition, et d'après la preuve d'une résidence non interrompue de six mois au moins dans le territoire de la république. Les traitemens mentionnés en l'article premier du décret

du 20 août 1790, montant à 8,100 livres, continueront d'être répartis comme par le passé, d'après un état certifié de l'Académie, et visé par le ministre de l'intérieur. Lesdits traitemens seront remis en masse au trésorier, pour être payés conformément audit état, sous sa responsabilité.

Ce projet de décret est adopté.

Au Louvre, le 17 mai 1793, an II de la R. F.

CITOYEN LÉGISLATEUR,

L'Académie des sciences a reçu, avec le plus vif intérêt, la lettre que vous avez écrite pour lui annoncer le décret rendu par la Convention nationale d'après le rapport que vous avez fait au nom du comité d'instruction publique, relativement à la nomination aux places vacantes dans le sein de l'Académie. Elle sent combien l'exception qui vient d'être faite en sa faveur est honorable pour elle, et je suis chargé de vous écrire en son nom pour vous en faire ses remerciemens. En défendant la cause d'une compagnie qui a été réellement utile aux progrès des sciences, vous avez acquis des droits à la reconnoissance des véritables savans. L'Académie en particulier connoît tout le prix de ce que vous avez bien voulu faire pour elle, et j'ose vous assurer qu'elle n'en perdra jamais le souvenir.

Agréez les assurances du respectueux dévouement avec lequel je suis,

Citoyen Législateur,

Le C. DESFONTAINES,
Secrétaire par *intérim* (1).

Séance du 19 *juillet* 1793, AN II.

CITOYENS,

De toutes les propriétés, la moins susceptible de contestation, celle dont l'accroissement ne peut ni blesser l'égalité républicaine, ni donner d'ombrage à la liberté, c'est sans contredit celle des productions du génie; et si quelque chose doit étonner, c'est qu'il ait fallu reconnoître cette propriété, assurer son libre exercice par une loi positive, c'est qu'une aussi grande révolution que la nôtre ait été nécessaire pour nous ramener sur ce point, comme sur tant d'autres, aux simples élémens de la justice la plus commune.

Le génie a-t-il ordonné, dans le silence, un ouvrage qui recule les bornes des connoissances humaines, des pirates littéraires s'en emparent

(1) C'est sur le vu des pièces autographes que cet opuscule est imprimé.

aussitôt, et l'auteur ne marche à l'immortalité qu'à travers les horreurs de la misère. Et ses enfans!... Citoyens, la postérité du grand Corneille s'est éteinte dans l'indigence. L'impression peut d'autant moins faire des productions d'un écrivain une propriété publique, dans le sens où les corsaires littéraires l'entendent, que l'exercice utile de la propriété de l'auteur, ne pouvant se faire que par ce moyen, il s'ensuivroit qu'il ne pourroit en user, sans la perdre à l'instant même.

Par quelle fatalité faudroit-il que l'homme de génie, qui consacre ses veilles à l'instruction de ses concitoyens, n'eût à se promettre qu'une gloire stérile, et ne pût revendiquer le tribut légitime d'un si noble travail?

C'est après une délibération réfléchie, que votre comité vous propose de consacrer des dispositions législatives qui forment, en quelque sorte, la déclaration des droits du génie.

Le rapporteur lit un projet de décret qui est adopté en ces termes:

DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du 19 juillet 1793, l'an II de la République française,

Relatif aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et dessinateurs.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

ART. 1er. Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

2. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de *dix ans*, après la mort des auteurs.

3. Les officiers de paix seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des auteurs, compositeurs, peintres ou dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des auteurs.

4. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

5. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire, une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

6. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la République, dont il recevra un reçu, signé par le bibliothécaire; faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

7. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature ou de gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou de génie qui appartienne aux beaux-arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Visé par l'inspecteur,

Signé, S. E. Monnel.

Collationné à l'original, par nous, président et secrétaires de la Convention nationale, à Paris, le 24 juillet 1793, l'an second de la République.

Signé : Jean-Bon Saint-André, président; Billaud-Varrenne et R. T. Lindet, secrétaires.

Séance du 4 juin 1793, an II de la République.

CITOYENS,

Les monumens des beaux-arts qui embellissent un grand nombre de bâtimens nationaux, reçoivent, tous les jours, les outrages du vandalisme. Des chefs-d'œuvre sans prix sont brisés ou mutilés. Les arts pleurent ces pertes irréparables. Il est temps que la Convention arrête ces funestes excès : déjà elle a adopté, sur mon rapport, une mesure de rigueur pour la conservation des morceaux précieux de sculpture qui décorent le jardin national des Tuileries. Le comité d'instruction vous propose de généraliser votre décret et de l'étendre à toutes les propriétés nationales. Elles appartiennent à tous les citoyens en général : elles ne sont à aucun d'eux en particulier. C'est donc au nom des droits de la cité entière que je vous demande de protéger les arts contre les nouvelles pertes dont ils sont menacés ; je vous propose en conséquence le projet de décret suivant :

La Convention nationale, ouï le rapport de son comité d'instruction publique, décrète la peine de deux ans de fers contre quiconque dé-

gradera les monumens des arts dépendans des propriétés nationales. — Ce projet de décret est adopté.

Le lecteur impartial observera que ces décrets ont été provoqués aux jours caniculaires de la révolution, dans ce temps où ces mots académicien et aristocrate étoient synonymes.

La Convention nationale avait décrété :

« Il y aura pour toute la République un Ins-
« titut national, chargé de recueillir les découver-
« tes, de perfectionner les arts et les sciences
« (art. 298 de l'acte constitutionnel de l'an III)
« (1794).

« L'Institut est composé de 144 membres rési-
« dans à Paris, et d'un égal nombre d'associés
« répandus dans les différentes parties de la Ré-
« publique; il s'associe des savans étrangers dont
« le nombre est de 24, huit pour chacune des
« trois classes. Organisation primitive de l'Ins-
« titut. » (Loi du 3 brumaire an IV. — 25 octobre 1795.)

Le comité d'instruction me chargea de dresser cette liste que je lui soumis et qu'il adopta ; je fis, en son nom, le rapport suivant à la Convention :

Citoyens,

Vous voulez entourer votre Directoire exécutif de tous les élémens de la prospérité nationale : vous voulez qu'il trouve dès sa formation tout ce qui lui est nécessaire pour imprimer à la constitution un mouvement prompt et régulier. Il faut donc qu'il ait de suite sous sa main, une réunion de savans distingués auxquels il puisse renvoyer toutes les questions scientifiques sur le titre des monnoies, les poids et mesures, etc., et qui le débarrasse de tous les projets dont le charlatanisme et la cupidité ne manqueront pas de l'assaillir à son berceau. Votre comité a donc pensé qu'il était expédient de former sans retard l'Institut national dont vous avez décrété l'établissement dans la séance du 28 de ce mois. Je suis chargé de vous présenter la liste des membres qui formeront le tiers-électeur.

Nous croyons que l'Europe savante, chargée d'exprimer son vœu à cet égard, vous auroit présenté les hommes dont nous vous soumettons la liste, et en vous invitant à la renvoyer au Directoire pour l'adopter ou la modifier; cette attribution ne peut que contribuer à lui concilier la considération publique. — Décrété.

TIERS-ÉLECTEUR DE L'INSTITUT.

CLASSES.	SECTIONS.
Ire. SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.	1° Mathématiques... *Lagrange, Laplace.* 2° Arts mécaniques...... *Borda, Cousin.* 3° Astronomie..... *Lemonnier, Lalande.* 4° Physique générale... *Brisson, Monge.* 5° Chimie........... *Darcet, Fourcroy.* 6° Histoire naturelle et Minéralogie.. *Haüy, Gillet*, agent des mines. 7° Botanique et Physique végétale..... *Adanson, Jussieu.* 8° Anatomie et Zoologie......... *Daubenton, Lacépède.* 9° Médecine et Chirurgie............ *Portal, Sabathier.* 10° Économie rurale et art vétérinaire.. *Thouin, Parmentier.*
IIe. SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.	1° Analyse des sensations et des idées....... *Garat, Daunou.* 2° Morale.. *Bernardin de Saint-Pierre. Mercier.* 3° Science sociale et Législation. *Sieyès, Gallois, Filangieri.* 4° Économie politique *Dupont* (de Nemours), *Fréville.* 5° Histoire.......... *Garnier, Anquetil.* 6° Géographie......... *Pingré, Buache.*

CLASSE.	SECTIONS.
IIIe. LITTÉRATURE et BEAUX-ARTS.	1° Grammaire...... *Domergue, Wailly.*
	2° Langues anciennes... *Larcher, Bitobée.*
	3° Poésie............ *Delille, Le Brun.*
	4° Antiquités et Monumens........... *Le Blond, Mongés.*
	5° Peinture.......... *Vincent, Renaud.*
	6° Sculpture........... *Pajou, Houdon.*
	7° Architecture...... *Boulée, Goudouin.*
	8° Musique............. *Grétry, Molé.*

Le Directoire exécutif convoqua le tiers-électeur qui entra en fonctions.

Je reçus, peu après, la lettre suivante de M. l'abbé Sicard, un des membres du tiers-électeur; on n'ignore pas combien nos opinions différoient sur la révolution. M. Sicard, après quelques détails relatifs à l'élection de la Réveillère-Lepaux, président du Directoire, avec qui je fus ballotté, au 3e tour de scrutin, et qui ne l'emporta, sur moi, que de deux voix, poursuit :

« Ce rival est le seul qui vous ait disputé la « palme : vous l'auriez emporté sur tous les au- « tres : maintenant qu'il est nommé vous le serez « aussi au premier jour. Ceux qui vous l'ont pré- « féré reviendront à vous, que toutes les voix

« auroient dû porter. On se rappellera sans doute,
« et je le rappellerai à ceux qui pourroient l'avoir
« oublié, tout ce que vous doivent les sciences,
« les lettres et les arts, et ceux qui les cultivent.
« Le véritable fondateur de l'école normale; l'a-
« mi, le consolateur des gens de lettres, ne sera
« pas comme celui de qui a été dit dans le temps,
« cette vérité si cruelle pour ceux qu'elle accusa,

Rien ne manque à sa gloire, il manquoit à la nôtre.

« Encore deux ou trois jours, et un de mes
« plus chers amis sera mon précieux confrère,
« etc. »

Le directeur général de l'instruction publique m'écrivit la lettre suivante :

Paris, le 29 brumaire, l'an IV de la R. F.

Le directeur général de l'instruction publique au représentant du peuple Lakanal, membre du Conseil des Cinq-Cents.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

La loi du 3 brumaire, article 9, charge le Directoire exécutif de nommer, pour la formation de l'Institut national, quarante-huit membres, qui doivent élire les quatre-vingt-seize autres. Vous aviez dressé la liste de ces quarante-huit membres, que vous aviez présentée au comité d'instruction

publique qui l'avait approuvée; et vous deviez la proposer en son nom à la Convention nationale. Je vous prie de vouloir bien me transmettre, le plus tôt possible, cette liste, qui devient très-nécessaire pour une question aussi importante.

Salut et fraternité,

GINGUENÉ.

Il y eut du retard dans la transmission de cette lettre.

Quelques jours après, je reçus la lettre suivante du ministre de l'intérieur :

Paris, 26 frimaire an IV de la R. F.

Le ministre de l'intérieur au citoyen Lakanal, membre de l'Institut national.

C'est avec bien de la satisfaction, citoyen, que je vous fais part de votre nomination à l'Institut national, dans la seconde classe. Ce choix honore autant les électeurs que l'élu. L'Institut national tiendra sa première séance *primidi* prochain; vous voudrez bien vous y rendre.

Salut et fraternité,

BENEZECH.
Mort préfet colonial à Saint-Domingue.

P. S. Cette séance est indiquée pour cinq heures, dans la salle de la ci-devant Académie des sciences, au Muséum des arts.

L'inauguration solennelle de l'Institut fut faite le jour indiqué dans la lettre ministérielle.

Dans cette séance, l'astronome Lalande prononça un discours dans lequel on lit l'article suivant :

« Mais le voile de l'erreur est levé ; notre as-
« semblée en est la preuve : le représentant La-
« kanal n'a cessé d'y travailler depuis 1792. Et
« je dois être ici l'interprète de la reconnaissance
« des savans, parce que j'ai été témoin de son
« zèle et de ses efforts pour parvenir à ce but,
« *que sembloient négliger les savans mêmes, af-*
« *faissés, découragés par la persécution et la*
« *terreur.* »

La classe des sciences morales et politiques s'assembla ; Sieyès fut nommé président, je fus nommé secrétaire.

La Convention nationale avait rendu le décret suivant :

Les règlemens relatifs à la tenue des séances et aux travaux de l'Institut, seront rédigés par l'Institut lui-même, et présentés au Corps législatif qui les examinera dans la forme ordinaire de toutes les propositions qui doivent être transformées en lois (art. XII, loi du 3 brumaire an IV. — 25 octobre 1795).

Le comité d'instruction, à qui ce règlement fut renvoyé, nomma une commission pour l'examiner et en faire le rapport à la Convention.

Cette commission étoit composée de Sieyès, Quinette et Lakanal.

Le règlement fut discuté, adopté, et je fus chargé d'en provoquer l'adoption par la Convention nationale.

RAPPORT

ET PROJET DE RÈGLEMENT DE L'INSTITUT NATIONAL,

Présenté au nom de la Commission par Lakanal.

Séance du 21 *pluviôse* an IV.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

La loi qui organise l'Institut national des sciences et des arts, veut que les règlemens relatifs à la tenue de ses séances et à la direction de ses travaux, soient rédigés par l'Institut lui-même, et soumis au Corps législatif, pour être examinés dans la forme ordinaire de toutes les propositions qui doivent être transformées en lois.

L'Institut national s'est empressé d'obéir à la voix du législateur ; il est venu vous présenter

ses règlemens, et a voué devant vous au despotisme, la haine que lui portent tous ceux qui honorent les sciences par leurs travaux. Les sciences, en effet, font haïr l'esclavage, puisqu'il dégrade. Eh ! quelle autorité pourroit se soutenir devant elles, si elle ne s'appuie sur la raison ? Un imposteur adroit obtient avec facilité les adorations d'un peuple ignorant ; mais il ne trouvera que le mépris chez une nation éclairée.

La commission à laquelle vous avez renvoyé ces règlemens, les a examinés avec soin, les a jugés dignes de son approbation, et m'a chargé de les soumettre à la vôtre.

Ici se présentent deux observations importantes à faire.

D'abord, l'intention des législateurs, en assujettissant l'Institut national à leur présenter ses règlemens, n'a pas été sans doute de descendre dans la connoissance de tous les détails du régime intérieur de cet établissement; eh ! que leur importent, en effet, ces détails, pourvu qu'il marche avec rapidité au but que la loi lui indique, le perfectionnement des sciences et la confection des travaux que le gouvernement lui renvoie et qui sont liés à la prospérité publique ? L'intention des législateurs a été visiblement de s'assurer que l'Institut n'adopteroit, dans son organisation interne et en quelque sorte domestique, aucune de

ces formes ministérielles qui dans les anciennes Académies, avilissoient les savans et dégradoient les sciences. Or, il est superflu de démontrer que l'Institut s'est invariablement attaché dans son travail aux principes de l'égalité républicaine.

Une seconde observation nécessaire, c'est que l'Institut est placé, par la loi, sous les yeux du Directoire exécutif, qui lui renvoie tous les travaux scientifiques qui intéressent la République. Un grand nombre d'envois de ce genre sont déjà faits, et cependant l'Institut ne peut s'en occuper d'une manière active et régulière, que lorsqu'il sera définitivement organisé par la loi réglementaire qu'il sollicite de votre amour pour le bien public et pour les sciences.

Une attention légère suffit pour saisir l'esprit qui a animé les rédacteurs du règlement. Deux titres seulement nous ont paru devoir être développés avec quelque étendue.

Le premier concerne les fonctionnaires de l'établissement.

L'usage reçu dans les sociétés savantes, a toujours été jusqu'ici de perpétuer ou de maintenir à long terme ces fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. L'expérience a démontré que des agens inamovibles dans le sein de ces sociétés, usurpoient bientôt et concentroient en eux seuls

l'influence de la compagnie sur l'opinion publique; les travaux de leurs confrères étoient autant de trophées élevés à leur renommée, et leurs efforts généreux pour la gloire des arts ne servoient guère qu'à donner un nouvel éclat à des réputations usurpées. Ces hommes privilégiés étoient les tuteurs des sciences ; il est temps qu'elles soient vengées de ces sanglans outrages. Le président de l'Institut national sera renouvelé tous les six mois, et les secrétaires tous les ans. Le bien du service exige qu'ils restent en place une année entière, pour donner plus d'ensemble et d'uniformité, pour homogénéiser en quelque sorte le compte annuel que l'Institut doit rendre de ses travaux au Corps législatif, conformément à la loi.

Nous passons au titre des élections.

Le mode proposé par l'Institut est puisé dans un excellent mémoire de *Borda*, de la-ci-devant Académie des sciences.

Une liste préparée au scrutin en la forme accoutumée, est présentée aux électeurs; chacun d'eux écrit sur un billet les noms des candidats portés sur la liste, suivant l'ordre du mérite qu'il leur attribue, en écrivant 1° vis-à-vis du dernier nom, 2° vis-à-vis du pénultième, 3° vis-à-vis du nom immédiatement supérieur, ainsi de suite jusqu'au premier nom. Cette opération faite d'a-

bord dans les classes pour la liste de présentation, est renouvelée dans l'Institut national pour la nomination définitive.

Ce mode d'élection est très-ingénieux; il offre, si l'on peut le dire, une sorte de jauge morale, à l'aide de laquelle les votans peuvent évaluer et exprimer les divers degrés de mérite qu'ils attribuent aux candidats qu'ils présentent; graduation que les électeurs pourroient bien exprimer sur leurs bulletins par la position des noms des éligibles, mais qui disparoît dans le recensement général des votes.

Votre commission pense qu'en donnant à l'Institut national les règlemens qu'il vous présente, il remplira les vues salutaires des législateurs qui l'ont fondé; elle ne se dissimule pas cependant que c'est une prévoyance bien trompeuse que celle qui juge de ce qui sera par ce qui doit être, et il y a bien loin dans les actions des hommes du parti le plus sage au plus vraisemblable.

PROJET DE RÈGLEMENT.

SÉANCES.

Art. 1er. Chaque classe de l'Institut s'assemblera deux fois par décade; la première classe, les pri-

midi et sextidi; la seconde classe, les duodi et septidi; et la troisième classe, les tridi et octidi.

2. Le bureau de chaque classe sera formé d'un président et de deux secrétaires.

3. Le président sera élu par chaque classe, pour six mois, au scrutin et à la pluralité absolue, dans les premières séances de vendémiaire et de germinal; il ne pourra être réélu qu'après six mois d'intervalle.

4. Le président sera remplacé, dans son absence, par le membre présent sorti le plus nouvellement de la présidence.

5. Dans sa première séance de chaque semestre, chacune des classes procédera à l'élection d'un secrétaire, de la même manière que pour l'élection du président. Chaque secrétaire restera en fonction pendant un an, et ne pourra être réélu qu'une fois. La première fois on nommera deux secrétaires, et l'un d'eux sortira six mois après par la voie du sort.

6. L'Institut s'assemblera le quintidi de la première décade de chaque mois, pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connoissance des travaux des classes, et procéder aux élections.

7. Il sera présidé alternativement par l'un des trois présidens des classes et suivant leur ordre numérique. Le sort déterminera celui qui présidera dans la première séance.

8. Le bureau de la classe du président sera celui de l'Institut, pendant la séance et durant le mois qui la suit; il sera chargé, dans cet intervalle, de la correspondance et des affaires de l'Institut.

9. Les quatre séances publiques de l'Institut auront lieu les 15 vendémiaire, nivôse, germinal et messidor.

ÉLECTIONS.

10. Quand une place sera vacante dans une classe, un mois après la notification de cette vacance, la classe délibérera par la voie du scrutin, s'il y a lieu ou non de procéder à la remplir. Si la classe est d'avis qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibérera de nouveau sur cet objet trois mois après, et ainsi de suite.

11. Lorsqu'il sera arrêté qu'il y a lieu de procéder à l'élection, la section dans laquelle la place sera vacante, présentera à la classe une liste de cinq candidats au moins.

12. S'il s'agit d'un associé étranger, la liste sera présentée par une commission formée d'un membre de chaque section de la classe, élu par cette section.

13. Si deux membres de la classe demandent qu'un ou plusieurs autres candidats soient portés

sur la liste, la classe délibérera par la voie du scrutin et séparément sur chacun de ces candidats.

14. La liste étant ainsi formée et présentée à la classe, si les deux tiers des membres sont présens, chacun d'eux écrira sur un billet les noms des candidats portés sur la liste, suivant l'ordre du mérite qu'il leur attribue, en écrivant 1° vis-à-vis du dernier nom, 2° vis-à-vis de l'avant-dernier nom, 3° vis-à-vis du nom immédiatement supérieur, et ainsi du reste, jusqu'au premier nom.

15. Le président fera à haute voix le dépouillement du scrutin, et les deux secrétaires écriront au-dessous des noms de chaque candidat les nombres qui leur correspondent dans chaque billet; ils feront ensuite les sommes de tous ces nombres, et les trois noms auxquels répondront les trois plus grandes sommes, formeront dans le même ordre la liste de présentation à l'Institut.

16. S'il arrive qu'une ou plusieurs autres sommes soient égales à la plus petite de ces trois sommes, les noms correspondans seront portés sur la liste de présentation, dans laquelle on tiendra note de l'égalité des sommes.

17. Si les deux tiers des membres ne sont pas présens à la séance, la formation de la liste de présentation à l'Institut sera renvoyée à la

plus prochaine séance qui réunira les deux tiers des membres.

18. La liste formée par la classe sera présentée à l'Institut dans la séance suivante. Un mois après cette présentation, si les deux tiers des membres de l'Institut sont présens à la séance, on procédera à l'électiou; autrement, l'élection sera renvoyée à la plus prochaine séance qui réunira la majorité des membres.

19. L'élection aura lieu entre les candidats portés sur la liste de présentation de la classe, suivant le mode prescrit par la formation de cette liste. Le candidat au nom duquel répondra la plus grande somme, sera proclamé par le président, qui lui donnera avis de sa nomination.

20. Dans le cas de l'égalité des sommes les plus grandes, on procédera un mois après, et suivant le mode précédent, à un nouveau scrutin entre les seuls candidats aux noms desquels ces sommes répondent.

21. Si plusieurs candidats sont élus dans la même séance, l'âge déterminera leur rang d'ancienneté dans la liste des membres de l'Institut.

22. Les citoyens qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent être choisis par l'Institut pour voyager et faire des recherches sur l'agriculture, seront élus au scrutin, d'après une liste au moins triple du

nombre des places à remplir. Cette liste sera présentée à l'Institut par une commission formée d'un membre de chaque section des deux premières classes, élu par cette section.

23. Les candidats aux noms desquels répondront, dans le dépouillement du scrutin, les plus grandes sommes prises en nombre égal à celui des places à remplir, seront élus ; et dans le cas d'égalité de suffrages, les plus âgés auront la préférence.

PUBLICATION DES TRAVAUX DE L'INSTITUT.

24. Chaque classe publiera séparément les mémoires de ses membres et de ses associés; la première, sous le titre de *Mémoires de l'Institut national, sciences mathématiques et physiques;* la seconde, sous celui de *Mémoires de l'Institut national, sciences morales et politiques ;* et la troisième, sous le titre de *Mémoires de l'Institut national, littérature et beaux-arts.* Les classes publieront de plus les pièces qui auront remporté les prix, les mémoires des savans étrangers qui leur seront présentés, et la description des inventions nouvelles les plus utiles.

25. L'Institut national continuera la description des arts commencée par l'Académie des sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques



nationales, commencé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il sera chargé de toutes les opérations relatives à la fixation de l'unité des poids et mesures ; et lorsqu'elles seront terminées, il sera dépositaire d'une mesure originale de cette unité en platine.

26. Les associés correspondront avec la classe à laquelle ils appartiennent. Ils lui enverront leurs observations et leurs recherches, et lui feront part de tout ce qu'ils connoîtront de nouveau dans les sciences et les arts. Lorsqu'ils viendront à Paris, ils auront droit d'assister aux séances de l'Institut et de ses classes, et de participer à leurs travaux, mais sans y avoir ni voix élective, ni fonctions relatives au régime intérieur. Ils ne cesseront d'être associés qu'après un an de domicile à Paris, et dans ce cas on procédera à leur remplacement.

27. Les six membres de l'Institut qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent faire chaque année des voyages utiles au progrès des arts et des sciences, seront choisis par tiers dans chacune des classes.

PRIX.

28. L'Institut national proposera six prix tous

les ans; chaque classe indiquera les sujets de deux de ces prix qu'elle adjugera seule. Les prix seront distribués par l'Institut dans les séances publiques.

29. Lorsqu'il aura paru un ouvrage important dans les sciences, les lettres et les arts, l'Institut pourra proposer au Corps législatif de décerner à l'auteur une récompense nationale.

30. Les trois sections réunies de peinture, de sculpture et d'architecture, choisiront au concours les artistes qui, conformément à la loi du 3 brumaire sur l'instruction publique, seront désignés par l'Institut pour être envoyés à Rome.

FONDS DE DÉPENSES DE L'INSTITUT.

31. Chaque classe nommera deux membres qui seront dépositaires de ces fonds, et chargés, de concert avec le bureau, d'en faire la distribution, de surveiller l'impression des mémoires et toutes les dépenses de la classe.

32. Ces membres seront renouvelés tous les ans, savoir : le plus ancien dans la première séance de chaque semestre. Ils seront élus au scrutin et à la pluralité absolue. La première fois, la classe en nommera deux, dont un sortira six mois après, par la voie du sort.

33. La commission formée des six membres dépositaires des fonds de chaque classe, sera dépositaire des fonds de l'Institut, et chargée d'en faire et d'en surveiller l'emploi; elle en rendra compte tous les ans à l'Institut.

EMPLACEMENS ET BIBLIOTHÈQUES.

34. Les emplacemens nécessaires à l'Institut pour ses séances et celles de ses classes, pour ses collections et ses bibliothèques, sont fixés conformément au plan annexé à ce règlement.

35. Ils sont exclusivement destinés à l'Institut, et aucun changement ne pourra y être fait que sur sa demande et avec l'approbation du Directoire exécutif.

36. Il sera attaché aux bibliothèques de l'Institut un bibliothécaire et deux sous-bibliothécaires.

37. Le bibliothécaire sera élu par l'Institut, au scrutin et à la pluralité absolue.

38. Les sous-bibliothécaires seront nommés par l'Institut, et choisis hors de son sein, sur la présentation du bibliothécaire.

39. Les bibliothèques seront sous la surveillance de la commission des six membres chargés des fonds et des dépenses de l'Institut.



COMPTE A RENDRE AU CORPS LÉGISLATIF.

40. Les secrétaires de chaque classe se réuniront pour rédiger le compte de ses travaux ; ils le présenteront, dans la première séance de fructidor, à la classe, qui, après l'avoir discuté, le présentera à l'Institut dans sa séance du même mois.

41. Le président de l'Institut écrira ensuite aux présidens des deux Conseils, pour demander l'admission de la commission chargée de rendre compte au Corps législatif des travaux de l'Institut. Cette commission sera composée des bureaux des trois classes.

42. L'Institut national est autorisé à faire tous les règlemens de détail relatifs à la tenue de ses séances générales et particulières, et à ses travaux, en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Arrêté par la commission d'examen, le 17 pluviôse an IV.

Signé, SIEYES, QUINETTE, LAKANAL.

Durant sa longue session (trois ans), la Convention nationale avoit décrété, à diverses épo-

ques, que son comité d'instruction publique lui feroit des rapports *sur les écoles normales; sur les écoles primaires; sur les écoles centrales; sur une école de langues orientales et diplomatiques; sur le jardin des plantes; sur le lycée des arts de Paris; sur les honneurs à rendre à Jean-Jacques Rousseau; sur les contrefacteurs d'ouvrages de sciences, de lettres et d'arts libéraux.* La Convention ouvrit un concours pour la composition *des livres élémentaires destinés aux écoles nationales*, et nomma une commission de savans et de gens de lettres pour l'examen des ouvrages qui seroient envoyés. C'est au nom de cette commission que je fis le rapport au Conseil des Cinq-Cents.

RAPPORT

SUR LES LIVRES ÉLÉMENTAIRES.

> *Magnum quidem est educandi incitamentum tollere liberos in spem alimentorum : majus tamen in spem libertatis.*
>
> C'est un grand attrait, pour souhaiter des enfans, que de savoir qu'après qu'ils seront élevés ils ne manqueront point des secours nécessaires à la vie; mais c'est un motif bien plus puissant, de savoir qu'ils vivront libres.
>
> *Panégyrique de* TRAJAN.

Séance du 14 *brumaire* AN IV.

CITOYENS COLLÈGUES,

Le *jury* des livres élémentaires, et les mem-

bres de la Convention nationale chargés de l'importante mission de correspondre avec lui, peuvent enfin vous présenter le résultat de leur travail sur les ouvrages mis au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II de la République.

Il a fallu au *jury*, pour justifier votre confiance, heureux présage de celle de la nation, surmonter plus d'un obstacle. La multitude des manuscrits et des livres imprimés qui lui ont été envoyés sur toutes les matières dont se compose l'enseignement public; l'étendue de quelques-uns de ces écrits, la nature de quelques autres nécessairement abstraits et compliqués : tout lui a fait la loi qu'un écrivain judicieux n'impose qu'aux auteurs , et que leurs juges doivent prendre aussi pour eux , *de se hâter lentement.*

Tandis que l'impatience des concurrens demandoit, non sans quelques murmures, ce que faisoit le *jury*, chacun de ses membres se condamnoit, dans la retraite, à lire et relire des plans déjà lus et relus par d'autres; à comparer ensemble les différens degrés de mérite des ouvrages jugés dignes d'estime; à peser les motifs d'exclusion; à dépister les plagiaires adroits; à remarquer les emprunteurs malhabiles; à suivre dans ses détours le charlatanisme tantôt modeste et même humble, tantôt payant d'audace; à se dé-

fendre de foiblesse en faveur des ouvrages recommandés par l'amitié ou l'engouement; à étudier de nouveau les anciens livres d'élémens qui ont obtenu le suffrage des nations savantes, et qui, comme ceux d'*Aristote*, d'*Hippocrate* et d'*Euclide*, sans cesse déguisés, falsifiés par les modernes, n'ont pu être encore égalés ni détruits.

Au sortir de leurs studieuses demeures, ils revenoient assidûment discuter leurs opinions en commun, se contredire réciproquement quand il le falloit, faire de bonne grâce le sacrifice de leur amour-propre à la vérité; la franchise, la concorde, la douce familiarité, fruit de l'intelligence des cœurs, ont toujours présidé à leurs pacifiques débats, et ils n'ont jamais oublié entre eux les antiques lois de l'urbanité française.

Pour imprimer à ses travaux un mouvement prompt et régulier, le *jury* les a distribués en différentes classes que nous allons parcourir successivement dans leur ordre naturel; les ouvrages qu'elles embrassent sont fort nombreux : nous ne parlerons que de ceux que le *jury* a regardés comme bons, et par ce mot nous entendons ceux qui réunissent la solidité des principes, la justesse des observations, la clarté ainsi que la pureté du style, et le mérite d'être à la portée de tous les lecteurs que ces ouvrages intéressent, et ils intéressent tous les pères, toutes les mères,

et le monde d'auxiliaires qu'ils s'associent.

I.

La première classe comprend *les ouvrages concernant l'éducation physique et morale, et la conservation des enfans depuis leur naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales.*

Dans cette matière, les livres élémentaires sont destinés à éclairer également les citoyens de toutes les professions. Ils doivent donc être à la portée de tous; ils doivent par conséquent, dans les principes, être intelligibles pour tous; dans les faits, conformes à l'observation de tous; dans les préceptes, praticables pour tous. Le style doit en être simple et pur; l'étendue, telle que l'ouvrage ne devienne ni confus par l'abondance des matières, ni insuffisant par leur disette; le choix, fait de manière que rien d'essentiel ne soit omis, que toute superfluité soit rejetée, et que tout ce qui est utile soit estimé suivant son degré d'importance.

On remarque plusieurs défauts communs à presque tous les ouvrages de ce genre, sans en excepter peut-être les plus universellement et les plus justement estimés. Un de ces défauts est de poser trop généralement les règles dans une

matière dans laquelle il est aussi essentiel de faire sentir les exceptions que les règles mêmes, parce que les cas de ces exceptions sont très-fréquens.

Un autre défaut est l'*exagération :* d'une part, on déclame contre des pratiques vicieuses sans doute, mais auxquelles on attribue beaucoup plus d'inconvéniens qu'on ne leur en trouve réellement quand on veut observer sans préventions; d'un autre côté, on vante exclusivement quelques méthodes utiles, mais qu'il est dangereux d'estimer au delà de leur juste valeur : on n'apprécie pas assez, dans le succès qu'on leur attribue, quelle partie est due au simple éloignement des choses nuisibles et aux forces mêmes de la nature.

Enfin il est peu de traités où l'on n'ait sacrifié à des pratiques favorites la plus générale peut-être, et peut-être aussi la plus utile de toutes les règles, qui est de ne point faire contracter à l'enfance des habitudes et par conséquent des besoins qu'elle peut se trouver ensuite dans l'impossibilité de satisfaire.

En général, la science de l'éducation physique est beaucoup plus simple qu'on ne l'a faite, et les ouvrages qu'on a publiés sur cette matière présentent beaucoup moins de choses à ajouter qu'à retrancher.

Dans le grand nombre de mémoires qui ont

été présentés au concours sur cette importante matière, trois ont mérité plus particulièrement les suffrages du *jury*.

Le premier a pour titre : *Instruction sur la conservation des enfans, depuis la grossesse inclusivement, et sur leur éducation physique depuis la naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales;*

et pour épigraphe :

La patrie a besoin d'enfans sains et robustes.

Cet ouvrage, fait par un homme de l'art, qui a cinq enfans, dont il a dirigé lui-même l'éducation physique, et qui tous ont été nourris par leur mère, a le très-grand mérite d'être appuyé sur une expérience éclairée par le savoir, d'unir la précision à la clarté, de présenter dans un espace resserré beaucoup de détails, et d'offrir des préceptes courts, simples, populaires, et dégagés de toute la métaphysique des discussions.

Mais l'auteur de cette estimable production n'a pas embrassé la totalité de son sujet. Il ne parle point des soins qu'on doit à la mère pendant l'allaitement, ni des précautions propres à le faire réussir quand il est difficile. Cet objet important n'est traité que dans un seul mémoire,

qui, d'ailleurs, pour tout le reste, est médiocre. Il a pour épigraphe :

Sollicitude pour l'enfance ;

et est coté n° 4.

En conseillant l'usage des bains froids, il nous semble que l'auteur du mémoire numéro 1 auroit dû insister sur les cas où ils peuvent être funestes. Une prudente circonspection ne doit-elle pas en graduer la température? La tendre enfance doit-elle passer brusquement du liquide dans lequel elle est plongée dans l'amnios, et dont la température est de 30 degrés, à un bain refroidi par la rigueur des hivers? Quelques succès qu'on puisse citer en faveur de cette manière de tremper le corps de l'enfant qui vient de naître, ils ne compenseront pas les malheurs dont on ne parle point ; ils ne détruiront pas les lois les plus générales de la nature ; il ne nous feront pas attribuer à la hardiesse de l'art ce que l'on ne doit qu'au bienfait d'une constitution robuste; ils ne feront pas qu'une témérité quelquefois heureuse ne soit une témérité. Enfin il ne faut ni conseiller d'une manière trop générale, ni faire tourner en habitude des pratiques que bien des circonstances peuvent obliger d'interrompre ; et certainement l'usage journalier des bains, dans l'éduca-

tion des enfans, ne peut être conseillé parmi nous à cette nombreuse portion de citoyens qui remplissent la classe laborieuse et indigente.

Le second ouvrage est intitulé : *Instruction sur la conservation des enfans, depuis la grossesse inclusivement, et sur leur éducation physique.*

Il a pour épigraphe :

L'éducation de l'homme commence à sa naissance.

Ce mémoire, remarquable par une division de matières qui annonce un bon esprit, est écrit avec clarté et sagesse. Cependant il n'atteint pas le but du concours : plus fait pour plaire aux hommes instruits, que pour être lu avec fruit par des gens sans expérience, il est en grande partie plus théorique que pratique; plus recommandable par la bonté des principes que par la précision des préceptes nécessaires pour en faire l'application; en général il est peu propre à diriger les mères et le commun des hommes dans la pratique de l'éducation physique. Du reste, cet ouvrage renferme une foule de choses utiles et neuves, particulièrement sur la petite vérole et l'inoculation.

L'ouvrage n° 3 a pour titre : *Opinion sur la conservation des petits enfans, depuis la grossesse*

inclusivement, jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales;

et pour devise :

> L'enfant, à son premier soupir, n'est qu'un être absolument passif.

Cet écrit présente avec clarté et avec force les principes fondamentaux d'une bonne éducation physique, mais il est insuffisant pour les détails. Il y a sans doute peu de choses nouvelles à dire sur un pareil sujet; mais bien dire et bien placer les choses communes, ne point surcharger les idées de mots, se faire lire avec plaisir et retenir avec facilité, est un grand point dans une production de cette espèce. L'auteur ne paroît pas avoir travaillé d'après les leçons de l'expérience. Son ouvrage est déparé par quelques erreurs. Il ne présente pas la solution de beaucoup de difficultés qu'offre l'éducation physique dans les différens états de la société, et c'est moins un traité qu'une excellente introduction à un traité.

Nous avons parlé de l'ouvrage coté n° 4. L'ouvrage n° 5 a pour épigraphe :

> La première éducation est celle qui importe le plus; et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes.

Ce mémoire est très-détaillé, écrit avec simplicité, ordre et clarté; il eût obtenu une place plus distinguée si les erreurs nombreuses qui le déparent ne le rendoient pas d'un usage dangereux dans les écoles nationales.

Les mémoires dont nous venons de parler contiennent à peu près tout ce qu'on peut attendre du concours.

Le jury a pensé qu'en réunissant ces différens ouvrages séparés, il étoit possible et même facile d'en former un tout homogène et complet, et ce soin doit naturellement être confié aux examinateurs eux-mêmes.

Le mémoire n° 1 servira d'introduction; le n° 2 formera le corps de l'ouvrage, auquel on ajoutera quelques passages de l'écrit qui a pour épigraphe :

Sollicitude pour l'enfance;

et le n° 3 fournira un supplément excellent et des notes très-instructives. On aura ainsi un très-bon traité sur la partie la plus importante tout à la fois et la plus difficile de l'éducation, traité qui nous manque et qu'il est bien à craindre qu'un seul homme ne nous donne pas de longtemps.

Nous observerons, en terminant ce que nous avions à dire sur cette classe, qu'en ce genre

comme en beaucoup d'autres, l'illustre philosophe de Genève a fait de très-mauvais disciples. En matière d'éducation physique, *Rousseau* est, de tous les auteurs, celui qu'il est le plus utile de lire et le plus dangereux de copier.

II.

Les ouvrages destinés à diriger les instituteurs primaires dans leurs fonctions étoient la suite immédiate de ceux qui ont été réunis dans la première classe; ils font l'objet de la seconde; aussi quelques-uns des auteurs qui ont traité de l'éducation de la première enfance se sont-ils crus obligés d'étendre leurs vues jusqu'à l'éducation, soit physique, soit morale, de l'enfance, dans les écoles primaires, et de joindre à leur travail des conseils pour les instituteurs de cet âge.

Cependant une différence essentielle distingue ces ouvrages de tous ceux qui appartiennent à la première classe; ce n'est plus à tous les hommes que l'auteur doit s'adresser, mais à des hommes déjà éclairés sur leurs devoirs, instruits des principales parties qui doivent composer l'enseignement et l'éducation, et qu'il faut seulement éclairer sur la manière de former des citoyens bons et forts, que la patrie puisse s'applaudir un

jour d'avoir pour défenseurs au dehors et pour conservateurs au dedans.

Ce n'est donc plus aux détails qu'il faut descendre, c'est aux principes qu'il faut s'arrêter. Ce n'est plus dans les détours de l'exécution qu'il faut conduire pas à pas le lecteur; il faut jalonner comme de loin sa route, l'avertir des écueils, et lui indiquer les moyens de ne pas s'égarer. Cette idée sur la manière dont doivent être composés les ouvrages de cette classe est également conforme aux besoins de l'âge qui doit fixer l'attention de l'instituteur.

Familiarisé avec les objets qui l'environnent, déjà l'homme sent, connoît et veut : il n'est plus nécessaire qu'on étudie ses besoins, il les exprime; ses pas ne sont plus chancelans, il marche, il court, il s'élance; déjà, et plus que jamais peut-être, il goûte le plaisir d'être libre : il faut l'instruire et le guider dans l'usage de cette liberté, et l'empêcher de la tourner contre lui-même et contre ses semblables; il faut ébaucher son bonheur, développer son intelligence, former son cœur, diriger ses forces, les modifier par l'adresse, lui préparer et les moyens d'exister et tous ceux d'embellir son existence, c'est-à-dire que l'éducation doit se partager en *éducation physique*, *morale et intellectuelle.*

Le traité destiné à ouvrir cette carrière, et dont

les ouvrages qui doivent remplir les autres classes sont comme les complémens, doit être encore simple et clair, ainsi que ceux de la première classe; mais il doit présenter plus d'ensemble et moins de détails, plus de principes et moins de préceptes : car il faut abandonner à l'instituteur les finesses de l'exécution, et toute cette variété de mouvement que nécessitent et l'étude des caractères et l'observation des circonstances; s'il n'est pas en état de suppléer aux livres, qu'il s'éloigne d'un emploi trop considérable pour ses forces, et qu'il le laisse à de plus habiles que lui.

Le seul objet sur lequel il faudroit ici s'abandonner à quelques détails, seroit peut-être la *gymnastique*, et c'est justement la partie qui manque presque absolument dans tous les ouvrages dont nous avons pris connoissance.

Ici les examinateurs ont partagé en trois sections les ouvrages qui leur ont été présentés.

La première comprend ceux où l'on s'est occupé à développer *la théorie et les principes généraux d'une bonne éducation dans les écoles primaires;* c'étoit là véritablement l'objet du concours.

La seconde renferme *les méthodes particulières d'enseignement*, que chacun peut varier ou à son gré ou selon les différentes dispositions de ses

élèves, mais qui néanmoins doivent être fondées sur des principes uniformes.

La troisième est consacrée aux ouvrages dans lesquels on a cherché à développer *la théorie des livres élémentaires,* ce qui offre un plan vaste, difficile à remplir, et qui embrasse la totalité du concours.

Nous allons parcourir sommairement les ouvrages qui, dans cette classe, ont mérité l'attention du jury.

On en distingue trois dans la première section.

L'ouvrage nº 1 a pour titre : *Instruction aux instituteurs et aux institutrices, conformément au décret, etc.*

C'est le meilleur des mémoires consacrés au développement des principes généraux de l'éducation physique et morale. C'est un discours écrit avec rapidité et sans désordre, avec élévation sans enflure, avec précision sans sécheresse; mais ce n'est point un traité d'éducation.

Après avoir exposé l'objet des écoles primaires, l'auteur trace un tableau sommaire des devoirs des instituteurs destinés à ces écoles; il dirige leur attention sur deux points principaux : les mœurs ou la formation du cœur, l'instruction ou la formation de l'esprit; il commence par les mœurs.

Pour préparer l'enfant à l'exercice des vertus,

il cherche à jeter dans son cœur les germes du civisme, qui consiste principalement dans le sacrifice de l'intérêt particulier à l'intérêt général ; et de là naît l'idée et le développement du véritable courage : il lui fait chérir les vertus domestiques, qui sont la source du bonheur des familles; il veut que l'exemple des instituteurs en soit la première leçon ; il désire que les représentations des traits les plus caractéristiques de ces vertus servent d'ornement aux salles dans lesquelles s'assemblent les enfans; enfin, il fait concevoir à l'élève une idée juste de la divinité qui cimente et les vertus privées et les vertus publiques. C'est ainsi qu'il complète le tableau de ce qui doit rendre l'homme bon.

Venant ensuite à l'instruction proprement dite, ou à la formation de l'esprit, il fait sentir l'importance de la mesurer aux forces et aux facultés de l'âge auquel elle est destinée ; il insiste sur l'ordre, la succession et la variété qu'il est important de mettre dans les premières leçons élémentaires, il démontre toute l'utilité de la méthode et de l'ordre dans cette partie de l'instruction nationale.

Ce que le cœur sent, ce que l'habitude nécessite, il faut que l'esprit le conçoive. Non content d'avoir inspiré l'amour des vertus à ses élèves, l'auteur du mémoire veut les leur faire connoître

dans l'instruction *morale et politique*, dont le but est, en convaincant l'esprit, de fortifier les vertus qui ont germé dans le cœur. Cette instruction consiste dans l'étude des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, dans le discernement de la vraie liberté et de la véritable égalité, dans la connoissance et l'amour des lois.

A notre avis, il manqueroit peu de choses à ce petit ouvrage, si l'on y trouvoit des principes sur les exercices du corps ou la gymnastique des enfans, si nécessaire au développement de leurs forces et à la conservation de leur santé.

L'ouvrage nº 2 a pour titre : *Réflexions sur l'éducation*, par un professeur de mathématiques du collége national de Tours.

Cet ouvrage, sagement écrit, présente un ensemble moins complet que le précédent : ses parties, inégalement développées, ne le sont pas dans la proportion de leur importance; on désireroit plus de méthode dans cet écrit estimable, et un plan plus également rempli. Ce que dit l'auteur des langues anciennes excède la mesure des écoles primaires, principal objet du concours.

Malgré de nombreux défauts, nous ne devons pas passer sous silence l'ouvrage intitulé : *Instruction pour les instituteurs nationaux sur l'éducation physique et morale des enfans.*

Cet écrit renferme des pensées judicieuses et un bon système pour l'enseignement de la morale : mais il est écrit avec plus de prétention que de pureté; le style en est fatigant à force d'être affecté, même en parlant d'arithmétique.

La seconde section ne nous fournit qu'un ouvrage digne de fixer votre attention ; il a pour titre : *Nouvelle méthode d'enseignement avec plusieurs applications à diverses sciences.* C'est l'ouvrage d'un homme d'esprit.

Rapporter toutes les parties de l'éducation à des formes sensibles, frapper les yeux des élèves, les faire toucher, goûter, voir, entendre et sentir, et ne leur mettre entre les mains aucun livre, en un mot, créer l'entendement par les sens, rectifier les sens les uns par les autres, faire éclore la morale de la sensibilité comme l'entendement de la sensation ; enfin mettre les enfans dans la situation la plus favorable à ces développemens, telle est la méthode à laquelle l'auteur s'est attaché.

Nous recueillerons de ce mémoire une réflexion importante qu'il eût été à désirer que beaucoup de personnes sentissent; elle est relative à l'*Émile* de *Jean-Jacques Rousseau*, que tant d'auteurs ont voulu copier, tandis qu'il ne fallait que l'étudier et l'entendre. « Émile, dit-il, est l'homme de la « nature et non l'homme de la société. » Il a rai-

son : pour nous, nous devons former l'homme pour la société, après l'avoir reçu des mains de la nature.

Dans la troisième section, le jury n'a distingué que l'ouvrage intitulé : *Essai didactique sur les livres élémentaires qui doivent servir à l'instruction publique.* Le plan de l'auteur est vaste; mais il a manqué souvent des forces nécessaires pour le remplir, et la précipitation du zèle qui se hâte de répondre à l'appel de la patrie, a nui quelquefois à la maturité de la réflexion dans une matière qui exige, plus que toute autre, des connoissances nombreuses et exactes, réunies aux épreuves de l'expérience et au calme de la méditation.

Il résulte de l'examen fait par le jury que dans cette classe aucun des concurrens n'a atteint d'une manière précise le but du concours : plusieurs ont dirigé leurs pensées d'une manière spéciale vers tel ou tel culte, contre telle ou telle croyance; ils ont oublié que le fanatisme n'est pas l'apanage exclusif des idées religieuses. Tout ce qui prend la force de l'opinion des hommes, *religion*, *philosophie*, *politique*, ne le savons-nous pas aujourd'hui? est sujet à devenir le prétexte de l'intolérance, le germe du fanatisme, l'instrument de la persécution. La première des vérités qu'il faut apprendre à la génération actuelle,

parce qu'il n'en est aucune que les hommes oublient plus facilement, c'est que, réunis par les principes qui ne changent pas, ils peuvent différer d'opinions sans cesser d'être frères, et qu'il n'en est qu'un seul qui soit l'ennemi de tous, c'est *le persécuteur.*

III—IV.

De tous les ouvrages élémentaires, celui qui exigeoit une métaphysique plus profonde et des connoissances plus exactes de la nature des choses, étoit sans doute le livre dans lequel l'homme encore enfant devoit puiser les premières connoissances de son être et les premières notions de la vérité. C'est là l'objet de la troisième et de la quatrième classe : elles sont consacrées à l'art d'apprendre à lire et écrire, ainsi qu'aux préceptes généraux de la langue française.

Humbles dans leur origine, les langues ne furent d'abord que l'art de tracer les signes de nos sensations et de nos idées; mais lorsque les sociétés se perfectionnèrent, la philosophie dut présider à tous les mystères d'une science à laquelle il falloit qu'elle confiât ses intérêts les plus chers, et l'art d'enseigner à écrire et à parler correctement devint un de leurs domaines. De combien

de préjugés ces premières connoissances, données par un maître vulgaire, ne peuvent-elles pas devenir la cause éloignée! Et lorsque les erreurs des hommes ne sont pas des erreurs de physique, ne sont-elles pas toujours des erreurs de langage? Un livre vraiment élémentaire dans ce genre seroit donc, après de sages institutions de morale, un des plus dignes de fixer l'attention du législateur philosophe.

Plusieurs savans du premier ordre, les penseurs les plus exercés, ont souvent entrepris cette tâche pénible; mais des grammaires à l'usage des penseurs ne pouvoient être propres aux écoles primaires. *Locke* et *Condillac* n'ont travaillé que pour les maîtres; leurs écrits sont moins des leçons que des conseils, et l'élève qui leur prête une oreille attentive doit déjà presque tout à ses études et à la nature.

Le docteur *Louth*, et le célèbre *Horntoock*, avoient enrichi les fastes de la philosophie de deux ouvrages vraiment admirables, mais qui, traduits en notre langue et appropriés à son génie, ne pouvoient point être à l'usage de l'enfance.

A la tête de tous les ouvrages de cette classe envoyés au concours, le jury a mis les élémens de grammaire de *Lhomont*, ouvrage qu'il a jugé singulièrement propre aux écoles primaires.

Celui qui paroît ensuite s'éloigner le moins du but proposé a pour titre : *Précis de la langue française*, par *Blondin.*

Les principes que cet estimable auteur établit diffèrent, pour la plupart, de ceux que nos anciens grammairiens avoient adoptés ; ils ne sont ni aussi métaphysiques, ni aussi compliqués, et paroissent être le résultat d'une foule d'expériences sur la formation habituelle des mots de notre langue.

Fidèle à ce principe établi par la nature et si bien démontré par Condillac, *qu'on ne peut arriver à l'entendement que par les sens*, le citoyen *Blondin* se sert, dans ses leçons, d'un tableau mouvant sur lequel il écrit la difficulté grammaticale, la règle qui doit la résoudre et la solution : le tableau disparoît, et le citoyen *Blondin* s'assure par quelques interrogations si son explication a été bien saisie. Ce mode d'enseignement est sans contredit celui dont le succès est le plus général ; il aide à la conception, il soulage la mémoire, il force à l'attention, il amuse les enfans par l'apparition et la disparition subites des phrases choisies à dessein par l'instituteur, il exerce le jugement ; et ce qui a paru essentiel dans un pays où l'art oratoire doit devenir ce qu'il auroit toujours dû être, le premier de tous après l'agriculture, il donne aux élèves l'habitude de s'énon-

cer librement en présence d'une nombreuse assemblée.

Un autre avantage précieux attaché à cette ingénieuse méthode, c'est qu'un seul instituteur, qui ne pourroit suffire à examiner successivement un petit nombre d'élèves, peut, en frappant simultanément la vue de tous, en instruire un grand nombre avec autant de facilité qu'un seul.

Le jury a accueilli avec distinction un ouvrage intitulé : *Grammaire raisonnée, à l'usage d'une jeune personne.*

Cet écrit est surtout remarquable par la clarté des définitions, la distribution des matières, la simplicité des notions présentées à l'enfance, la correction du style. Le plan de l'auteur est neuf et tout entier à lui. Un fragment d'un discours sur la liberté et l'égalité, où respire la plus pure morale, où la métaphysique est fine sans subtilité, et claire quoique profonde, termine cette estimable production, fruit des loisirs littéraires du citoyen *Pankouke.*

L'ouvrage que le jury a ensuite distingué est intitulé : *Notions élémentaires sur la Grammaire française*, par un prisonnier français sur les bords du Danube.

L'auteur est pénétré des principes de *Condillac;* ses exemples sont choisis avec goût, et n'ont point la trivialité que l'on peut quelquefois re-

procher à ces sortes d'écrits. Comme cet intéressant écrivain a eu des idées nouvelles, il a été contraint de former de nouveaux mots : mais puisqu'il les créoit, il auroit pu leur donner plus d'harmonie; du reste, il seroit facile de faire disparoître ces légères taches. L'auteur de cet estimable manuscrit mérite d'être puissamment encouragé.

Le jury consigne ici son regret de ce que la langue anglaise ne faisant pas partie des études primaires, il est dans l'impossibilité d'accorder au citoyen *Siret* le tribut de louanges qui est dû à son excellente grammaire.

Le concours n'a produit, sur l'art d'apprendre à lire et à écrire, aucun ouvrage que le jury ait jugé digne d'être adopté dans les écoles primaires de la République. Il est même persuadé qu'il n'en existe pas en français, et que jusqu'ici la patience des instituteurs et de leurs élèves a tout fait.

Le mémoire qui a pour titre : *Alphabet nouveau contenant la manière d'apprendre à lire par principes à plusieurs individus ensemble*, renferme une méthode ingénieuse, propre à enrichir à la fois l'esprit et la mémoire. Quoiqu'au-dessus de la portée des élèves reçus dans les écoles primaires, il peut être employé avec succès.

Le jury n'a pas regardé comme un livre élé-

mentaire l'ouvrage intitulé : *Abécédaire*, par le citoyen *Manuel*. C'est un recueil très-agréable d'articles détaillés sur les animaux domestiques, dont l'auteur se flatte d'aider l'attention de ses disciples par l'attrait de la curiosité. On diroit que ce livre a été écrit par *Pluche :* c'est la même grâce, la même naïveté, la même diffusion, le même enfantillage.

Les autres mémoires auxquels le jury des livres élémentaires donne quelques éloges sont :

La *Logographie linéaire*, par le citoyen *Macquin*, ouvrage écrit avec pureté. Le but de l'auteur est de fixer la prononciation, au moyen de certains signes linéaires de son invention.

L'écrit intitulé : *Moyens de faciliter la lecture, et de rendre uniformes la prononciation et l'orthographe* mérite quelques éloges, que le jury lui eût accordés plus volontiers, si l'auteur se fût moins livré à la manie de tout détruire sans rien édifier.

La *Tachygraphie française*, par le citoyen *Borel :* bon ouvrage, auquel cependant on doit préférer la *Tachygraphie de Taylor*.

Le *Nouveau Système de lecture*, par *J. B. Mandru :* ouvrage estimable, quoique négligé.

V.

La cinquième classe a pour objet les *instructions sur les premières règles d'arithmétique et de géométrie pratique, sur les nouvelles mesures et leurs rapports aux anciennes.*

Plusieurs des ouvrages présentés sur cette matière sont trop longs et trop diffus; d'autres sont incomplets ou trop peu élémentaires; enfin, quelques-uns sont peu rigoureux, et peu propres à accoutumer l'esprit des enfans à l'exactitude du raisonnement.

On en a cependant distingué cinq qui ont paru mériter à différens égards l'attention publique.

Le premier a pour titre : *Élémens d'arithmétique, avec des observations pour les instituteurs.*

Cet ouvrage a deux parties : l'une rapportée à la cinquième classe, et l'autre à la quatrième.

La première partie contient de simples élémens d'arithmétique en plusieurs leçons. Ces élémens sont très-méthodiques, très-clairs et très-propres à être enseignés aux enfans; mais ils ne comprennent que les quatre premières règles de l'arithmétique appliquées aux entiers et aux décimales : de sorte qu'à cet égard on peut le regarder comme incomplet. Il paroît que l'auteur

avoit dessein de le continuer, mais quelque circonstance l'en a empêché.

La seconde partie renferme des observations sur chaque leçon, destinées aux instituteurs, pour leur faire remarquer les points essentiels sur lesquels ils doivent principalement insister dans l'enseignement. Cette seconde partie est en quelque manière unique dans son genre, et donne à l'ouvrage un mérite particulier.

L'ouvrage n° 2 a pour titre : *Instructions sur l'arithmétique et la géométrie élémentaire, ainsi que sur les nouvelles mesures, et sur leur rapport avec les anciennes,* avec cette épigraphe :

> Il ne faut enseigner aux jeunes gens que ce qui peut leur être utile un jour.

Cet ouvrage peut être regardé comme un traité complet en ce genre. Il est clair et méthodique; il est partout accompagné de questions et d'exemples bien choisis; mais peut-être est-il écrit d'une manière trop concise et trop savante pour des enfans. D'un autre côté, on ne trouve pas dans la partie géométrique toute la rigueur qu'on y peut désirer.

L'ouvrage coté n° 3 est intitulé : *Règles principales de l'arithmétique.*

C'est un bon traité, plus complet que celui



dont on vient de rendre compte, puisqu'on y traite des *logarithmes;* mais il a le même défaut, si c'en est un, d'être au-dessus de la portée des enfans.

Cet écrit a surtout le mérite de l'exactitude et de la précision; mais les principes n'y sont pas assez développés; et à l'égard du calcul décimal, on n'en fait pas assez sentir l'utilité et la généralité.

Le mémoire n° 4 a pour titre : *Instructions élémentaires d'arithmétique et de géométrie pratique ; Instructions sur les nouveaux poids et mesures, à l'usage des écoles primaires,* avec cette épigraphe.

Un vrai républicain n'a pour père et pour fils,
Que les vertus, les mœurs, les lois et son pays.

C'est un bon ouvrage, un peu trop prolixe pour des enfans. L'auteur ne procède que par problèmes, et ne développe pas assez les principes; mais il a partout beaucoup de méthode.

L'arithmétique est plus complète qu'il ne le faut, puisqu'on y explique aussi les opérations complexes par les parties aliquotes, que l'usage du calcul décimal et des nouvelles mesures doit rendre inutiles.

La géométrie manque de rigueur dans les démonstrations. A cela près, c'est un des ouvrages qui remplissent le mieux l'objet du concours.

L'ouvrage n° 5 a pour titre : *Traité d'arithmétique*, par le citoyen *Simonin.*

C'est un traité d'arithmétique aussi complet qu'on puisse le désirer; il l'est peut-être trop pour les enfans, mais il pourroit servir aux instituteurs. Il y a de l'ordre, de la clarté, et beaucoup d'exemples exposés d'une manière simple et nette : on peut le regarder, quant à l'arithmétique, comme un des meilleurs ouvrages soumis à l'examen du jury.

Nous n'avons fait mention que des ouvrages manuscrits. Dans le grand nombre de ceux qui ont été présentés imprimés, on doit mettre au premier rang les *Élémens de Géométrie*, par *Legendre*, dont la réputation n'est point contestée, même par l'envie. Sans doute L'ASSEMBLÉE NATIONALE se souviendra qu'une académie célèbre couronna les *Entretiens de Phocion*, qui avoient déjà plusieurs années de date et de succès.

VI.

Parmi les ouvrages de géographie qui forment la sixième classe, plusieurs méritent d'être distingués, et leurs auteurs sont dignes d'éloges et d'encouragemens. Mais le seul qui doive être publié, pour les vues utiles qu'il présente sur la manière d'enseigner, a pour titre : *Idées sur une nouvelle*

manière d'enseigner la géographie dans les écoles primaires, par le citoyen *Michel*, principal du collége de Douai.

L'auteur de cet intéressant ouvrage établit pour principe, que l'instruction primaire doit être courte, simple, agréable et méthodique. Il propose, pour la géographie, la forme analytique, qui donne d'abord des détails, et qui, des détails, nous élève aux principes et aux généralités.

Qu'on expose d'abord dans chaque école le plan de la commune où elle est située, il sera facile d'accoutumer les élèves à reconnoître sur ce plan la position des lieux qu'ils auront coutume de fréquenter.

On mettra ensuite sous leurs yeux une carte du canton dont la commune fait partie, puis une carte du département, ensuite une carte de la France; après quoi, on passera à celles de l'Europe et des autres parties du globe, et enfin à la mappemonde.

L'ouvrage n° 2 a pour titre : *Traité élémentaire de géographie astronomique, naturelle et politique*, avec cette épigraphe :

Qu'on instruise donc le peuple!

Dans ce traité on considère la géographie sous tous ses points de vue, et l'on en développe les

élémens d'une manière qui ne peut convenir aux écoles primaires. La géographie astronomique est trop succincte et en même temps trop relevée pour les commençans. La géographie physique ou naturelle est un extrait de *Buffon* et de ses erreurs. La géographie politique présente des considérations très-intéressantes, mais trop métaphysiques, sur l'état social, les droits et les devoirs de l'homme, la liberté, l'égalité, la souveraineté, le gouvernement, les impôts, le commerce, les arts et les mœurs. Ces trois parties, qui comprennent les élémens de la géographie, font aussi la partie principale de cet ouvrage. L'auteur y a joint une description abrégée de la France, mais qui n'est qu'une nomenclature sèche et sans intérêt.

Cet ouvrage est en général bien écrit; il formeroit une bonne introduction à l'étude de la géographie pour les écoles centrales.

Le mémoire n° 3 est intitulé : *Notions élémentaires de géographie*, avec cette épigraphe :

La géographie est l'œil de l'histoire.

L'auteur se borne aux connoissances nécessaires pour l'usage des globes et des cartes; il expose tout ce qu'il est intéressant de connoître sur un globe artificiel; il en fait ensuite l'application aux cartes générales et particulières. Il s'attache à ré-

duire toutes les mesures à celles que fournit la nouvelle division du cercle en 400 parties égales.

Cet ouvrage est simple, précis, méthodique; mais il ne contient qu'une partie des élémens de la géographie, et ne remplit ainsi l'objet du concours que d'une manière partielle.

L'ouvrage n° 4 a pour titre : *Dialogue sur la géographie de la France;* et pour épigraphe :

> L'homme libre peut-il connoître son pays sans l'aimer davantage?

L'auteur ne considère que la France dans cet écrit; il fait voyager son élève dans sa patrie, pour laquelle il lui inspire les plus tendres sentimens; il propose, pour fixer dans son esprit la connoissance des lieux, de lui faire crayonner des cartes de géographie où l'on aura ébauché les côtes, les rivières et les montagnes. Ce mémoire, écrit avec intérêt, n'est qu'un essai qui ne remplit que partiellement le but proposé par la Convention nationale.

VII.

En plaçant dans les écoles primaires l'étude des principaux phénomènes et des productions les plus usuelles de la nature, on a fait un pas bien important vers l'amélioration de l'instruction pu-

blique. Depuis longtemps les hommes éclairés gémissoient de voir les établissemens destinés à former la jeunesse française dirigés par une routine aveugle. On lui donnoit à peine quelques leçons de physique et de mathématiques, tandis que nous étions entourés de nations chez lesquelles le premier âge étoit familiarisé de bonne heure avec le spectacle imposant de la nature, et se préparoit ainsi à des observations et des résultats du plus grand intérêt pour la société.

Mais il falloit, pour remplir ces vues d'utilité publique, un ouvrage clair et méthodique, propre à guider les instituteurs, et suffisant pour l'instruction des élèves. Ce livre, plus difficile à rédiger qu'il ne le paroît d'abord, soit parce qu'il l'est toujours beaucoup de rédiger un livre vraiment élémentaire, soit parce que celui-ci exige une réunion de connaissances qu'on ne rencontre pas facilement, devroit comprendre, non-seulement des notions exactes de tous les êtres qui composent l'univers, la description de leurs organes, la détermination des caractères qui les différencient, mais encore l'ensemble des lois qui les régissent. Ce ne seroit point assez pour la perfection de cet ouvrage de réunir des connoissances aussi variées, il seroit encore important qu'elles fussent présentées dans l'ordre le plus propre à les graver dans l'esprit de la jeunesse,

avec une précision qui ne rendît pas leur étude trop fatigante, avec une simplicité qui mît à la portée des esprits les plus ordinaires les principes et les observations d'où découlent les plus importantes vérités. Jusqu'à présent on ne connoît aucun ouvrage français qui porte ces caractères: on a quelques bons traités sur plusieurs classes d'histoire naturelle, mais aucun qui convienne à l'instruction de la jeunesse, et jamais cette science n'a été réduite en un cours élémentaire et complet.

Les élémens de physique sont assez multipliés; mais les uns sont bien éloignés du courant des connoissances actuelles, les autres offrent trop de difficultés à un âge qui se rebute facilement, et la plupart manquent des qualités que l'on doit désirer dans ces sortes d'ouvrages.

Le concours ouvert par la Convention nationale n'a fourni qu'un bon livre en ce genre. Il a pour titre : *Élémens d'histoire naturelle*, par *Millin*.

Le plan et la rédaction de cet ouvrage annoncent que l'auteur a eu une juste idée de ce que doit être un livre élémentaire, également éloigné de la marche vague et incertaine de l'empirisme, si opposé au but de l'instruction, et des formes sèches et rebutantes qui en écartent le premier âge. Il a réussi à rendre l'instruction exacte et so-

lide; il s'est surtout appliqué à donner à son style beaucoup de clarté et de précision.

Après avoir défini l'histoire naturelle, et donné une idée de la méthode qui sert à différencier et à classer les êtres, il examine ces êtres eux-mêmes, qu'il divise en corps *célestes* et corps *terrestres.*

Il ne parle des premiers qu'en naturaliste, laissant les détails plus circonstanciés à l'astronomie.

Il établit deux grandes divisions entre les corps terrestres : celle des substances *inorganiques* ou privées des organes nécessaires à la vie, et celle des substances *organiques*, qui en sont pourvues.

Il range les substances inorganiques d'après la méthode de *Daubenton* fondée sur les caractères extérieurs les plus sensibles et les plus frappans.

Dans cette partie de son ouvrage, comme dans toutes les autres, l'auteur s'attache à fixer avec précision les caractères des classes et des ordres; mais il se borne à ces grandes sous-divisions qui lui paroissent avec raison suffisantes pour les premiers degrés d'enseignement.

Cependant il s'écarte quelquefois de la règle qu'il s'est prescrite, en faveur de quelques espèces principales qui servent à des usages utiles : alors il en donne une description succincte, et il indique la manière de les employer.

Il partage les substances organiques en deux divisions : *celles qui ne peuvent pas changer de place à volonté*, les végétaux ; et *celles qui peuvent changer de place à volonté*, les animaux.

Les préliminaires de la division des végétaux offrent des élémens de botanique très-abrégés, mais suffisans pour les premières notions convenables à l'enfance. L'auteur, sans priver la science des mots qui lui appartiennent, évite, autant qu'il lui est possible, les termes hérissés d'étymologies grecques, latines; et lorsqu'il emploie des mots consacrés par la langue particulière de la science, il les place de manière qu'ils s'expliquent par leur position.

Après avoir ainsi décrit les parties des végétaux, il examine leurs fonctions, leur organisation physique, les principes que la chimie en sait extraire, et enfin leurs habitudes particulières. Il a adopté pour leur distribution la méthode de *Jussieu*, qui lui a paru la plus facile et la plus commode pour acquérir les premières connoissances.

Il distribue les animaux en six classes, d'après la méthode de *Linné*; chacune de ces classes est précédée d'observations générales, semblables à celles qu'il a placées à la tête de la partie de son ouvrage où il traite des végétaux.

Les *mammifères*, qui forment la première classe,

sont divisés *en cinq ordres*, d'après la forme des pieds. Les oiseaux sont distribués d'après la méthode de *Linné*, avec quelques légers changemens ; les amphibies *en deux ordres :* ceux à quatre pieds, et ceux qui en sont privés. Les poissons sont rangés d'après la position de leurs nageoires, selon la méthode de *Linné* rectifiée par *Daubenton.* L'auteur a adopté pour les insectes la méthode d'*Olivier*, et il a classé les vers d'après celle de *Bruguière.*

Ainsi, cet ouvrage renferme les principes vraiment élémentaires de toutes les parties de l'histoire naturelle, et le jury a pensé qu'il peut être admis avec avantage dans les écoles nationales.

VIII.

Le concours ouvert pour les élémens de la morale est celui de tous qui paroît avoir excité le plus d'émulation. Les ouvrages de cette classe ont été nombreux, et cet empressement ne doit pas surprendre : tous les esprits ont senti le besoin de recréer les mœurs en même temps que les lois, au moment où la République s'est élevée. Comme tous les hommes sont plus ou moins avertis, par le seul sentiment intérieur, des devoirs que prescrit la morale, un grand nombre a dû se croire plus propre dans ce genre que dans

tout autre à raisonner avec facilité de ce qu'il pratiquoit naturellement.

Mais si le sentiment intérieur suffit pour guider sûrement ceux qui l'écoutent avec attention, l'art de le décomposer, de remonter à son principe et d'en tirer des conséquences, cet art, sans lequel on ne peut écrire de bons élémens de morale, n'appartient qu'à l'homme supérieur. C'est ici qu'il faut appeler à son secours cet instrument de l'analyse, qui, perfectionné dans ce siècle et appliqué par des mains habiles aux sciences naturelles, en étend de jour en jour toutes les bornes.

La science de la morale peut être soumise aux mêmes procédés ; et c'est le moyen d'éviter les deux défauts ordinaires où tombent ceux qui la traitent, *les lieux communs et les idées bizarres.* Elle doit démontrer rigoureusement à la raison ce que devinent les cœurs bien faits, comme par instinct; c'est dans l'amour de *soi* bien dirigé, c'est dans le sentiment éclairé de la douleur et du plaisir qu'on trouvera ces premiers principes. On montrera facilement la dépendance de nos droits et de nos devoirs; on prouvera que les premiers s'affermissent ou se perdent à mesure que les derniers sont bien ou mal observés; l'intérêt attachera l'homme à la vertu; enfin le moraliste, non moins éloigné d'une fausse philosophie que

d'une superstition aveugle, donnera un nouvel appui à la morale, déjà fondée sur les rapports des hommes entre eux, en l'attachant à l'idée d'une cause première d'où émanent l'ordre, la raison et la justice, et de qui elles reçoivent leur récompense.

Un ouvrage exécuté sur ce plan ne parleroit encore qu'à la raison formée : c'est à celle des enfans qu'il faut s'adresser dans les écoles primaires.

Un concours n'a été établi que pour les livres convenables à ces écoles. L'art de bien parler aux enfans est peut-être un des plus difficiles; de grands hommes l'ont quelquefois ignoré : ceux qui ont atteint les dernières bornes du champ de la science n'ont pas toujours le talent d'y introduire et d'y guider pas à pas l'élève sans expérience.

Il faut surtout un génie particulier pour écrire des traités de morale à l'usage de l'enfance; la simplicité des formes et la grâce naïve du style doivent s'y mêler à la justesse des idées; l'art de raisonner n'y doit jamais être séparé de celui d'intéresser l'imagination : un tel ouvrage doit être conçu par un logicien profond et exécuté par un homme sensible; on voudrait y trouver en quelque sorte l'esprit analytique de *Condillac* et l'âme de *Fénelon*.

Nous allons donner une analyse succincte des ouvrages de cette classe qui ont mérité l'attention et les suffrages du jury.

1° Le premier et le meilleur de tous a pour titre : *Principes de la morale républicaine,* par la *Chabaussière.* Cet écrit, plein de solidité, de goût et d'esprit, brille encore par les images, le coloris poétique et l'harmonie ; les quatrains de *Pibrac,* admirés, non sans raison, par nos pères, sont effacés. Le jury propose de mettre cette intéressante production entre les mains des élèves des écoles primaires.

2° Les *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, avec cette épigraphe :

Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?

sont écrites avec sagesse et méthode ; c'est un des essais qui se rapproche le plus du but du concours ; on y trouve de la clarté dans les idées et dans le style ; l'auteur paroît nourri de ce qu'il y a de meilleur dans la philosophie moderne.

3° Le *Catéchisme de morale républicaine*, par *Lanneau*, renferme quelques définitions inexactes : il porte cependant l'empreinte d'une raison ferme et sûre ; on y distingue surtout les chapitres concernant l'amour de la patrie et les propriétés.

L'empressement avec lequel on a recherché dans leur nouveauté les *Épîtres et Évangiles du républicain*, par *Henriquez*, ne permet pas de le passer sous silence; cet estimable auteur a donné une foule d'opuscules utiles à l'instruction publique.

On remarque dans quelques autres ouvrages adressés au jury, mais à un degré inférieur, des morceaux qui ne sont pas sans mérite ; de ce nombre sont les *Principes de morale*, par le citoyen *Maublac*, professeur de philosophie ; *l'Homme moral*, par le citoyen *Birol ;* le *Vieillard de Vichi.*

Les amis des lettres et des mœurs attendent avec impatience les *Élémens de morale*, dont la composition a été confiée, par décret de la Convention, à l'illustre et sensible auteur de *Paul et Virginie.*

IX.

L'agriculture, les arts et le commerce sont les bases naturelles de la prospérité de la France ; cependant ni l'économie rurale, ni les arts, ni le commerce ne sont entrés, jusqu'à présent, dans l'instruction publique.

La Convention nationale avoit senti qu'il étoit du devoir du gouvernement de rappeler l'opinion publique aux objets dont il est essentiel qu'elle

s'occupe; elle a vu que le plus sûr moyen de la fixer sur un objet de si haute importance étoit de le lui présenter comme devant former une partie de l'instruction de tous les citoyens.

Le spectacle d'une population nombreuse de cultivateurs, enchaînés d'âge en âge par une routine aveugle, incapable de faire faire un seul pas à l'art qu'ils professent, pour qui leur voisinage est un monde entier, dont le langage technique offre des différences multipliées à l'infini, l'a convaincue qu'il falloit éclairer les habitans des campagnes sur les véritables principes des différentes branches de l'art agricole; mais elle a considéré en même temps que l'exemple étant le moyen le plus efficace d'instruire le cultivateur, elle ne pouvoit attendre de révolution utile en agriculture qu'en multipliant des exemples à offrir aux cultivateurs.

C'est dans cette circonstance que nous devons connoître les bienfaits d'une révolution qui ramène les propriétaires au soin de leurs domaines, qui inspire à chaque citoyen français le vœu de devenir cultivateur. Les propriétaires sont aussi naturellement appelés à donner aux habitans des campagnes l'exemple de la bonne culture, et plus cette propriété sera médiocre, plus cet exemple sera utile, parce que leurs voisins connoissant leurs facultés, vivant avec eux, sachant

tous les détails de leur économie, en concluront que s'ils se sont déterminés à adopter une méthode de culture, c'est qu'il étoit de leur intérêt de l'adopter.

Mais cette classe de nouveaux cultivateurs, dont l'exemple peut être si précieux, connoît-elle les saines méthodes de l'agriculture? ceux même dont l'éducation a été soignée sont entièrement étrangers à la connoissance de l'économie rurale. Ils ont donc besoin d'être instruits.... Puiseront-ils cette instruction dans les campagnes qu'il s'agit de régénérer, et où ils ne pourroient recevoir des leçons que des préjugés et de la routine? Une théorie saine résultant d'une pratique reconnue doit les préparer à recevoir les leçons de l'expérience et de l'observation.

Un livre élémentaire rédigé dans ces vues est donc un des moyens que le législateur a dû employer pour accélérer les progrès de l'agriculture. Nous étions d'autant plus fondés à en faire usage, que ce système d'instruction a depuis longtemps un succès complet chez les nations voisines qui l'ont adopté. La Convention nationale a donc demandé un livre élémentaire pour l'agriculture. Qu'avoient à faire les concurrens pour remplir les vues de la Convention?

Ils devoient, ou réunir dans un ouvrage très-court les notions générales d'agriculture qui con-

viennent au premier degré d'instruction, ou présenter dans un ouvrage plus étendu, et destiné à un âge plus avancé, les principes généraux de la culture, et les principes particuliers pour chacune des productions qu'il est intéressant de cultiver.

Dans le premier cas, il falloit que l'ouvrage ne contînt que des définitions courtes et claires des objets que les enfans ont tant d'intérêt à connoître, et qui frappent continuellement leurs regards sans exciter leur attention.

Dans le second cas, le livre élémentaire tracé sur le plan le plus méthodique, entièrement fondé sur les faits, ne devoit en contenir que l'énoncé et les principes qui en résultent naturellement et sans effort, ainsi que les fleurs naissent de leur tige.

Les ouvrages présentés ne remplissent aucune de ces conditions, et il importe que quelque citoyen éclairé répare bientôt cette lacune dans le système de l'instruction publique.

Les élémens d'agriculture lus aux écoles normales par le citoyen *Dubois* paroissent fixer les suffrages de tous les connoisseurs éclairés et impartiaux. Nous regrettons que cet ouvrage n'ait pas été présenté au jury des livres élémentaires : nous ne doutons pas qu'il ne l'eût accueilli avec empressement.

X.

La dixième et dernière classe, appelée convenablement *mélanges*, est celle qui réunit toutes les sortes d'ouvrages qui, n'appartenant en particulier à aucune des classes précédentes, ne laissent pas d'être de quelque utilité pour l'instruction publique. Un grand nombre d'ouvrages ont été placés dans cette classe; mais presque tous ont été rejetés.

La Gymnastique des enfans convalescens, infirmes, foibles et délicats, contient de bonnes vues; c'est dommage que ce traité soit écrit avec prétention; n'introduisons point ce style dans les écoles primaires.

Le Portefeuille des enfans a réuni tous les suffrages. Costumes, animaux, géographie, histoire, l'auteur donne habilement et avec ordre à ses tendres élèves des notions de tout ce qui intéresse dans la nature et les arts; ce sera l'*Encyclopédie de l'enfance.* Vous devez récompenser et soutenir tant de travail et de si fortes dépenses.

Il est un art trop négligé parmi nous, et dont le citoyen *Turquin* a présenté la théorie : c'est celui de la *natation.* Son ouvrage, adressé au jury des livres élémentaires, est écrit avec candeur. Cet estimable citoyen mérite d'être puissamment

PREMIÈRE

Instruction sur l'éducation physique et ...re.
jusqu'à leur entrée dan...

TITRES DES OUVRAGES.	ÉPI	RE
3° Instructions pour les instituteurs nationaux, sur l'éducation physique et morale des enfans..............	....	I
IIᵉ SECTION. — *Méthodes pa*		...
Nouvelle méthode d'enseignement, avec plusieurs applications à diverses sciences......................	....	...
IIIᵉ SECTION. — *Théorie*		...
Essai didactique sur les livres élémentaires qui doivent servir à l'instruction publique...............	....	..

encouragé. Combien la santé des citoyens gagneroit à l'exercice gymnique qu'il décrit ! Qu'il est favorable au développement de nos facultés physiques ! Que la fraîcheur d'une eau pure passe aisément de nos corps dans nos âmes, et ramène avec elle le contentement, la sérénité, la joie ! Que d'occasions où cette habitude peut nous sauver la vie ! Et puis est-il donc impossible que les Français, devenus aussi habiles nageurs qu'ils sont intrépides soldats, s'approchent sur une flotte victorieuse des côtes de la perfide Albion, et, pour y aborder, franchissent le reste des flots à la nage ?

Voici le jugement général porté par le jury des livres élémentaires. (*Voir le tableau ci-contre.*)

Le conseil des Cinq-Cents, après une longue discussion, donne sa sanction au jugement du jury, et le conseil des Anciens confirme la résolution du conseil des Cinq-Cents, d'après le rapport d'une commission spéciale. (Voir le *Moniteur*.)

RAPPORT

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES NORMALES.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je viens, au nom de votre comité d'instruction publique, vous présenter un plan d'organisation pour les *écoles normales* que vous avez décrétées. A ce nom seul d'organisation des écoles, un grand intérêt et une grande attente se réveillent dans la nation et dans la Convention. Il y a quelques mois, des hommes qui avoient leurs motifs pour vouloir tout couvrir de ténèbres étoient prêts à traiter de criminels ceux qui vous auroient parlé d'instruction et de lumières; c'est surtout des tyrans que vous avez renversés qu'il étoit vrai de dire qu'ils craignoient les hommes éclairés comme les brigands et les assassins craignent les réverbères. Aujourd'hui la Convention gouverne seule la nation qu'elle représente, et le cri una-

nime de la France et de ses législateurs demande un nouveau système d'enseignement, pour répandre sur tout un peuple des lumières toutes nouvelles.

Il y a longtemps que nous nous sentions pressés de vous parler de cet objet, qui doit à la fois terminer la révolution dans la République française et en commencer une dans l'esprit humain; et nous avons espéré qu'en faveur d'un intérêt si grand vous nous permettriez de vous en entretenir avec quelque étendue.

On s'est étonné de ce que, depuis cinq ans que la révolution est commencée, elle n'ait rien fait encore pour l'instruction, et moi-même j'ai gémi souvent devant vous de ce long retard, comme s'il avoit occasionné des pertes irréparables, et comme s'il avoit été possible de donner plus tôt à la France un bon système d'éducation.

De tels regrets annoncent que nous avons consulté l'impatience de nos désirs plus que la nature des choses, et nos vœux plus que nos moyens.

Pour entreprendre avec succès d'établir un plan d'instruction publique sur lequel l'esprit humain puisse fonder des espérances qui soient grandes et qui soient légitimes, plusieurs conditions sont nécessaires; il faut d'abord que les principes du gouvernement soient tels que, loin d'avoir rien à redouter des progrès de la raison,

ils y puisent toujours une nouvelle force et une nouvelle autorité. Il faut ensuite que l'expérience, soit celle du temps, soit celle des malheurs, ait consolidé ce gouvernement, bon par sa nature; qu'il soit plein de vie et de mouvement; mais qu'il ne soit plus tourmenté par des orages ; que la liberté n'ait plus aucune conquête à faire, et que le peuple tout entier ait senti que, pour repousser à jamais les attaques criminelles de l'aristocratie, il faut soumettre la démocratie à la raison. Il faut enfin que l'esprit humain ait fait assez de progrès pour être sûr de posséder les méthodes et les instrumens avec lesquels il est facile d'éclairer tous les esprits et de faire tous les progrès.

Jusqu'à cette époque, peut-être jusqu'au moment où je vous parle, aucune de ces conditions n'a existé.

De tout temps les philosophes qui ont eu quelque génie ont connu ou soupçonné la puissance d'une bonne éducation nationale; de tout temps ils ont deviné qu'elle pourroit améliorer toutes les facultés et changer en bien toutes les destinées de l'espèce humaine; et avec cette simplicité de caractère qu'on nourrit dans la retraite et dans les profondes méditations, les philosophes ont proposé quelquefois leurs vues sur ce sujet à des rois imposés par la force et n'ayant d'autre loi

que leur volonté. C'étoit leur proposer de mettre à bas leur trône; mais sans beaucoup comprendre ce qu'on leur proposoit, ils le redoutoient beaucoup. Ils sentoient confusément que si les peuples apprenoient à penser, ils apprendroient à être libres, et que les monarchies absolues, fondées sur tant de prestiges, perdroient toutes leurs bases, si les hommes perdoient leurs préjugés et leurs erreurs. Aussi ceux-là même qui sur les trônes ont compté les plaisirs de l'esprit parmi les jouissances dont ils se servoient pour se consoler de l'ennui de leur puissance, se sont-ils bien gardés d'établir dans leur empire ces plans d'éducation propres à révéler aux peuples et les secrets de leur raison, et les secrets de leur grandeur.

D'Alembert a été auprès de *Frédéric*, et *Diderot* a été auprès de *Catherine* : et la Russie est restée peuplée de barbares, et la Prusse est restée peuplée d'esclaves.

En France, avant la révolution, *l'Émile* parut un roman plus encore que *l'Héloïse* : et tandis que nos livres semoient dans toute l'Europe le goût de la bonne instruction et les sentimens généreux de la nature et de la liberté, l'intelligence et l'âme naissante de nos enfans étoient comprimées et étouffées dans les sombres écoles de cette

université ennemie des progrès de la civilisation des peuples.

A la révolution de 89, amenée par les lumières répandues sur une petite partie de la nation, l'espérance la plus brillante, l'attente la plus universelle étoient celles d'un nouveau plan d'éducation qui mettroit la nation tout entière en état d'exercer dignement cette souveraineté qui lui étoit rendue. On étoit impatient de voir remplir par des principes le vide immense que laissoient dans les esprits tant de préjugés anéantis : mais l'Assemblée constituante, enorgueillie tout à la fois et fatiguée de toutes ces destructions, étoit arrivée sans force et sans courage au moment des grandes créations; en rassemblant et en revisant à la hâte les parties éparses de sa constitution, elle les avoit comme flétries par les regards et par la foiblesse de ses derniers momens; elle avoit voulu concilier deux choses inconciliables de leur nature, la royauté absolue et la liberté. Elle ne pouvoit plus savoir quel génie il falloit donner à la nation, puisqu'elle avoit uni deux génies opposés et ennemis dans ses lois; et lorsqu'on vint proposer à sa tribune *un plan d'instruction publique* travaillé avec soin, elle en écouta la lecture comme si elle n'eût été qu'une académie, et comme si l'ouvrage n'eût été qu'un dis-

cours philosophique; et ce qui, dans la régénération d'un peuple, est inconstestablement la partie la plus importante après que la souveraineté est reconnue, et les pouvoirs dans lesquels on en divise l'exercice déterminés et séparés, l'instruction publique fut renvoyée à l'Assemblée législative.

Ceux qui avoient quelque pénétration d'esprit et quelque étendue de jugement prévirent dès lors qu'une assemblée législative ne donneroit pas une nouvelle éducation nationale à la France; l'éducation, en effet, tient si essentiellement aux premières institutions sociales d'un peuple; la constitution doit être tellement faite pour l'éducation et l'éducation pour la constitution, que toutes les deux sont manquées si elles ne sont pas l'ouvrage des mêmes esprits, du même génie; si elles ne sont pas en quelque sorte des parties corrélatives d'une seule et même conception. L'Assemblée législative, qui n'étoit pas fâchée peut-être d'une mission qui la forçoit à se ressaisir d'une portion du pouvoir constituant, ordonna un grand travail. Il fut préparé sur des vues très-vastes. Un esprit véritablement philosophique coordonna toutes les connoissances humaines dans un plan d'enseignement public. Tous les foyers de toutes les lumières étoient tracés : mais à qui pouvoit-on confier le soin de faire jaillir la lumière de ces

foyers ? A un roi qui avoit le plus grand intérêt de l'étouffer, ou à des corps administratifs que ce roi avoit mille moyens de faire entrer dans ses intérêts. Ou l'instruction auroit renversé le trône, ou le trône auroit corrompu l'instruction. Ce fut un spectacle curieux et instructif, mais affligeant pour les observateurs, de voir alors l'Assemblée législative cherchant de toutes parts et des moyens d'écarter la puissance exécutive de la constitution, sans avoir l'air de la détruire, et des moyens de trouver un pouvoir exécutif de l'éducation plus digne de sa confiance, sans avoir l'air de le créer; le temps se consuma dans ces recherches, dont le but étoit très-louable, mais dont la finesse étoit peu digne de la majesté d'une représentation nationale. Les événemens, en quelque sorte, se soulevèrent contre ces limites constitutionnelles qui étoient des barrières élevées entre les lois du peuple français et ses pensées les plus sublimes, et ses plus hautes destinées ; le trône brisé fit jeter un cri de joie à la France et d'épouvante aux despotes de l'Europe; la *Convention nationale* parut, et le plan d'instruction de l'Assemblée législative, comme celui de l'Assemblée constituante, ne fut plus qu'une brochure.

Née du milieu de tant d'événemens qui ébranloient le monde, incessamment agitée par de nouveaux événemens qui naissoient dans son sein

et hors de son sein, et auxquels il falloit faire face, la Convention nationale n'a pas pu et n'a pas dû s'occuper en même temps du soin d'éclairer la France et du soin de la faire triompher; elle a fait quelques essais pour l'instruction publique et les a abandonnés, parce qu'elle a senti que le moment n'étoit pas venu encore où elle pourroit opérer avec toute la grandeur de ses vues, de ses intentions et de ses moyens. Ce n'est pas au moment où la tempête soulève tous les flots que l'architecte naval jette les fondemens de l'ouvrage qui doit encaisser et contenir l'océan; il attend au moins les derniers sifflemens et les derniers murmures de l'orage. Lorsque, du milieu de tant de crises, de tant d'expériences morales si nouvelles, il sortoit tous les jours de nouvelles vérités, comment songer à poser par l'instruction des principes immuables? Les hommes de l'âge le plus mûr, les législateurs eux-mêmes, devenus les disciples de cette foule d'événemens qui éclatoient à chaque instant comme des phénomènes, et qui, avec toutes les choses, changeoient toutes les idées, les législateurs ne pouvoient pas se détourner de l'enseignement qu'ils recevoient, pour en organiser un à l'enfance et à la jeunesse : ils auroient ressemblé à des astronomes qui, à l'instant où des comètes secouent leur chevelure étincelante sur la terre, se renfermeroient dans leur

cabinet pour écrire la théorie des comètes. C'étoit une nécessité, c'étoit une sagesse d'attendre la fin de ce grand cours d'observations sociales que nos malheurs mêmes avoient ouvert devant nous. Le temps, qu'on a appelé *le grand maître de l'homme*, le temps, devenu si fécond en leçons plus terribles et mieux écoutées, devoit être en quelque sorte le professeur unique et universel de la République.

Tel a été l'état de la France; mais elle en sort... Les événemens qui ne s'arrêtent point se calment, et les idées qui deviennent moins mobiles deviennent aussi plus fécondes. Au dehors, nous n'avons plus qu'un cours régulier de victoires; au dedans, nous ne sommes plus agités que par le besoin de réparer les insultes faites à la justice, et de fermer les plaies faites à l'humanité. Toutes les crises ont rendu l'égalité des hommes plus parfaite, et tous les malheurs ont fait comprendre qu'il faut donner à la République une puissance exécutrice de ses lois, sous qui tout plie avec grandeur et se nivelle avec fraternité. L'égalité n'est plus seulement un principe, mais un sentiment; et le besoin de l'empire des lois n'est plus seulement une théorie, mais une passion, comme l'amour de la vie et l'horreur de la mort. L'Europe se soumet à la puissance de la République, la République se soumet à la puissance

de la raison. C'est le moment où il faut préparer celui où la révolution s'arrêtera dans son accomplissement.... C'est le moment où il faut rassembler dans un plan d'instruction publique digne de vous, digne de la France et du genre humain, les lumières accumulées par les siècles qui nous ont précédés, et les germes des lumières que doivent acquérir les siècles qui nous suivront.

Vous n'avez plus à craindre de rendre immuables, par l'enseignement, les principes de l'ordre social que vous professez. Ce n'est pas une vaine idolâtrie, ce n'est pas un aveugle enthousiasme pour nos dogmes nouveaux qui nous persuade qu'ils sont les meilleurs, qu'ils sont les seuls bons; c'est une démonstration aussi rigoureuse que celle des sciences les plus exactes. Plus la raison humaine fera des progrès, plus cette démonstration deviendra évidente. Vous devez donc poser l'instruction sur cette base, elle est éternelle.... D'une autre part, l'esprit humain, tantôt si timide, tantôt si audacieux dans sa marche, et plus écarté encore des vrais sentiers par son audace que par sa timidité; l'esprit humain, conduit au hasard quand il se dirigeoit bien comme quand il erroit, a trouvé, après tant de siècles d'égarement, la route qu'il devoit suivre et la mesure des pas qu'il devoit faire.

Un nouveau jour s'est répandu sur les sciences

qui ont adopté cette méthode si sage et si féconde en miracles : cette *analyse* qui compte tous les pas qu'elle fait, mais qui n'en fait jamais un ni en arrière ni à côté ; elle peut porter la même simplicité de langage, la même clarté dans tous les genres d'idées, car, dans tous les genres, la formation de nos idées est la même, les objets seuls diffèrent ; par cette méthode, qui seule peut recréer l'entendement humain, les sciences morales, si nécessaires aux peuples qui se gouvernent par leurs propres vertus, vont être soumises à des démonstrations aussi rigoureuses que les sciences exactes et physiques ; par elle, on répandra sur les principes de nos devoirs, une lumière si vive, qu'elle ne pourra pas être obscurcie par le nuage même de nos passions ; par elle enfin, lorsque dans un nouvel enseignement public, elle deviendra l'organe universel de toutes les connoissances humaines et le langage de tous les professeurs, ces sciences qu'on appeloit *hautes*, parce que ceux même qui les enseignoient étoient trop au-dessous d'elles, seront mises à la portée de tous les hommes à qui la nature n'a pas refusé une intelligence commune. Tandis que la liberté politique et la liberté illimitée de l'industrie et du commerce détruiront les inégalités monstrueuses des richesses, l'analyse, appliquée à tous les genres d'idées dans toutes les écoles,

détruira l'inégalité des lumières, plus fatale encore et plus humiliante. L'analyse est donc essentiellement un instrument indispensable dans une grande démocratie; la lumière qu'elle répand a tant de facilité à pénétrer partout, que, comme tous les fluides, elle tend sans cesse à se mettre au niveau.

Aucune objection raisonnable ne peut être opposée à ces idées et à ces espérances tant qu'elles restent dans la spéculation et dans la théorie; une grande difficulté se présentoit à l'entrée même de leur exécution lorsqu'on vouloit les réaliser : où trouver un nombre suffisant d'hommes pour enseigner dans un si grand nombre d'écoles, des doctrines si nouvelles avec une méthode si nouvelle elle-même? Il ne faut pas les chercher dans les instituteurs des écoles anciennes, ils n'y seroient pas propres. En général, les universités étoient au-dessous des académies; elles-mêmes étoient au-dessous des vues par lesquelles vous voulez opérer une révolution dans l'esprit humain. Existe-t-il en France, existe-t-il en Europe, existe-t-il sur la terre deux ou trois cents hommes (et il nous en faudroit davantage) en état d'enseigner les arts utiles et les connoissances nécessaires, avec ces méthodes qui rendent les esprits plus pénétrans et les vérités plus claires; avec ces méthodes qui, en vous apprenant

une chose, vous apprennent à bien raisonner sur toutes? Non. Ce nombre d'hommes, quelque petit qu'il paraisse, n'existe nulle part sur la terre. Il faut donc les former, et, par ce cercle vicieux et fatal dans lequel semblent toujours rouler les destinées humaines, il semble que pour les former il faudroit déjà les avoir.

C'est ici qu'il faut admirer le génie de la Convention nationale. La France n'avoit point encore les écoles où les enfans de six ans doivent apprendre à lire et à écrire, et vous avez décrété l'établissement des écoles normales, des écoles du degré le plus élevé de l'instruction publique.

L'ignorance a pu croire qu'intervertissant l'ordre essentiel et naturel des choses, vous avez commencé ce grand édifice par le faîte. Et je ne crains pas de le dire, c'est à cette idée qui paraît si extraordinaire, qui s'est présentée si tard, que vous serez redevables du seul moyen avec lequel vous pouviez organiser sur tous les points de la République des écoles où présidera partout également cet esprit de raison et de vérité dont vous voulez faire l'esprit universel de la France.

Qu'avez-vous voulu, en effet, en décrétant les écoles normales les premières? et que doivent être ces écoles? Vous avez voulu créer à l'avance, pour le vaste plan d'instruction publique qui est aujourd'hui dans vos desseins et dans vos ré-

solutions, un très-grand nombre d'instituteurs capables d'être les exécuteurs d'un plan qui a pour but la régénération de l'entendement humain dans une république de 25 millions d'hommes que la démocratie rend tous égaux.

Dans ces écoles, ce n'est donc pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner; au sortir de ces écoles, les disciples ne devront pas être seulement des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire. Pour la première fois sur la terre, la nature, la vérité, la raison et la philosophie vont donc aussi avoir un séminaire! pour la première fois les hommes les plus éminens en tout genre de science et de talens, les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des nations et des siècles, les hommes de génie vont donc être les premiers maîtres d'école d'un peuple! Car vous ne ferez entrer dans les chaires de ces écoles que ces hommes qui y sont appelés par l'éclat non contesté de leur renommée dans l'Europe; ici, ce ne sera pas le nombre qui servira, c'est la supériorité. Il vaut mieux qu'ils soient peu, mais qu'ils soient tous les élus de la science et de la raison. Tous doivent paraître dignes d'être les collègues des Lagrange, des Daubenton, des Berthollet, dont les noms se présentent tout de suite lorsqu'on pense à ces écoles où doivent être formés

les restaurateurs de l'esprit humain. Nous vous proposons d'appeler de toutes les parties de la République, autour de ces grands maîtres, des citoyens désignés par les autorités constituées comme ceux que leurs talens et leur civisme ont le plus distingués. Déjà pleins d'amour pour la science qu'ils posséderont; enflammés d'une nouvelle ardeur par le choix honorable qu'on aura fait d'eux; ravis d'entendre parler de ce qu'ils aiment le plus, des hommes dont ils regardent la gloire comme le dernier terme de l'ambition humaine, leurs progrès dans l'art qu'ils étudieront auront une rapidité qui ne peut être ni prévue ni calculée. Aussitôt que seront terminés à Paris ces cours de l'art d'enseigner les connoissances humaines, la jeunesse savante et philosophique qui aura reçu ces grandes leçons, ira les répéter à son tour dans toutes les parties de la République d'où elle aura été appelée; elle ouvrira partout des écoles normales; en repassant sur l'art qu'elle viendra d'apprendre, elle s'y fortifiera, et en l'enseignant à d'autres, la nécessité d'interroger leur propre génie agrandira leurs vues et leurs talens. Cette source de lumières si pure, si abondante, puisqu'elle partira des premiers hommes de la République en tout genre, épanchée de réservoir en réservoir, se répandra d'espace en espace dans toute la France, sans rien perdre de

sa pureté dans son cours. Aux Pyrénées et aux Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris: et cet art sera celui de la nature et du génie. Les enfans nés dans les chaumières auront des précepteurs plus habiles que ceux qu'on pouvoit rassembler à grands frais autour des enfans nés dans l'opulence. On ne verra plus dans l'intelligence d'une grande nation de très-petits espaces cultivés avec un soin extrême, et de vastes déserts en friche. La raison humaine, cultivée par tout avec une industrie également éclairée, produira partout les mêmes résultats, et ces résultats seront la récréation de l'entendement chez un peuple qui va devenir l'exemple et le modèle du monde.

Citoyens Représentans, tels sont les points de vue sous lesquels l'institution des *écoles normales* s'est présentée à votre comité d'instruction publique. Cette idée, conçue par votre sagesse, est digne d'exciter votre enthousiasme. Revêtus d'un pouvoir sans bornes par la nature de votre mission, comme Convention, vous vous féliciterez sans doute d'avoir en vos mains, comme gouvernement révolutionnaire, des moyens tout prêts pour faire avec rapidité ce bien immense à la République et au genre humain. Un homme qu'il est permis de citer devant vous, puisqu'il a honoré le nom d'homme par ses vertus et par ses talens,

Turgot, formoit souvent le vœu de posséder pendant un an un pouvoir absolu pour réaliser sans obstacle et sans lenteur, tout ce qu'il avoit conçu en faveur de la raison, de la liberté et de l'humanité; il ne vous manque rien de ce qu'avoit Turgot, et tout ce qui lui manquoit, vous l'avez. La résolution que vous allez prendre va être une époque dans l'histoire du monde.

Le décret d'organisation fut rendu dans la séance du 9 brumaire an III. (Voir le *Moniteur*.)

Sur le rapport de Thibaudeau, au nom du comité d'instruction publique, la Convention nomme Sieyès et Lakanal représentans près les écoles normales.

LAKANAL,

Au nom du comité de l'instruction publique.

Citoyens Représentans,

Vous avez ordonné à votre comité d'instruction publique de vous soumettre la liste des citoyens que nous croyons les plus dignes de remplir les fonctions d'instituteurs dans l'école normale de Paris.

Après une mûre délibération, nous vous présentons les citoyens Lagrange, Laplace, Bertholet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Haüy, Volney, Sicard, Monge, Thouin, Hallé.

La Convention confirme la nomination faite par le comité.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE NORMALE.

(Extrait du *Moniteur* du 9 pluviôse an III).

L'ouverture de l'école normale s'est faite primidi. Le citoyen Laplace, dans son cours des mathématiques, a eu occasion de parler d'une idée bizarre de Leibnitz, qui, dans l'arithmétique binaire dont il étoit l'inventeur, croyoit voir la création. L'*unité* étoit le Dieu créateur, et le *zéro* le Monde que Dieu tiroit du néant. Cette foiblesse d'esprit dans un grand homme rappeloit Newton faisant un commentaire sur l'Apocalypse.

Le professeur n'a pas manqué d'attribuer ces erreurs de Leibnitz et de Newton aux idées qu'ils avoient reçues dans leur enfance, et il a félicité les élèves de l'école normale du bonheur qu'ils ont d'être appelés à former les instituteurs qui

doivent donner une éducation dégagée de tous les préjugés. Cette réflexion a été très-applaudie.

Au professeur de mathématiques a succédé celui de physique, le citoyen Haüy. Ce qu'il a dit sur les théories en général, et la manière ingénieuse dont il les a distinguées des systèmes, a excité de vifs applaudissemens. Il seroit difficile de parler de physique avec plus de clarté, de simplicité et d'élégance, que ne l'a fait ce savant et modeste professeur.

Dans la seconde séance de l'école normale, les élèves se sont établis, pour ainsi dire, en assemblée délibérante. Il a été proposé de voter une adresse à la Convention, pour la remercier de l'établissement de l'école, et la féliciter sur ses glorieux travaux.

Tous les élèves se sont levés spontanément, et l'adresse a été votée à l'unanimité. Mais il s'agissoit de la rédiger, et alors on demandoit la parole de toutes les parties de l'amphithéâtre. L'ordre ne peut s'établir dans une assemblée sans quelqu'un qui la préside. Le doyen d'âge a été invité de prendre le fauteuil, et on a vu monter au bureau un élève sexagénaire, le citoyen Bougainville, ancien chef d'escadre de nos armées navales, le même qui fit autrefois le tour du monde, découvrit l'île d'Othaïti dans la mer du Sud, et qui aujourd'hui vient s'asseoir comme

élève, à côté d'hommes qu'il pourroit instruire.

Différentes rédactions furent proposées, et toutes rejetées. Le vœu des élèves est unanime, mais la manière de l'exprimer diffère en raison de leurs différens caractères.

Le 3 pluviôse s'est tenue la seconde leçon de l'école. Les citoyens Buache et Mentelle ont parlé sur la géographie; Volney, sur l'histoire; Bernardin de Saint-Pierre, sur la morale, et Daubenton, sur l'histoire naturelle.

Les trois premiers professeurs ont été écoutés avec toute l'attention qu'inspiroient l'intérêt de leurs sujets et la célébrité de leurs talens. Mais c'est surtout lorsque le bon, le vertueux Bernardin de Saint-Pierre, lorsque le respectable Daubenton se sont levés pour monter au bureau, c'est alors que les applaudissemens unanimes et longtemps prolongés ont retenti dans l'amphithéâtre. L'oreille ne pouvoit se lasser de les entendre, ni l'œil de les voir. Quelque chose de plus que l'attention suspendoit tous les esprits: c'étoit de l'admiration, de l'attendrissement même, en voyant, en écoutant ces vénérables interprètes de la morale et de la nature. Cet hommage universel que l'assemblée rendoit à ces deux hommes illustres, aux amis de Jean-Jacques et de Buffon, prouvoit bien que les disciples de l'école normale savent honorer la *vieillesse, les talens et les vertus*; et

cet hommage faisoit presque autant d'honneur aux disciples qu'aux professeurs qui en étoient l'objet.

ADRESSE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE

A la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Le plus beau jour, le plus heureux jour pour les Français, le plus glorieux pour la représentation nationale, le 9 thermidor enfin, a vu tomber, avec la tyrannie, le système de vandalisme qui, en étouffant la liberté dans son berceau, devoit paralyser les sciences et les arts.

Par l'énergie de la Convention nationale et la sagesse de ses décrets, l'ignorance, compagne inséparable du despotisme, a été vouée à l'opprobre; l'instruction proposée à tous les citoyens; des savans consommés dans la méditation des vrais principes, choisis pour les établir et les développer; plus d'un millier d'élèves appelés pour les recevoir et les répandre.

Le foyer des lumières est ici dans toute sa pureté; c'est à la lueur de ce feu sacré que l'éducation française doit s'élever à un degré qui ne

fut jamais atteint dans les plus fameuses républiques de l'univers, et ce point de perfection est le but des écoles normales.

A votre voix, citoyens législateurs, se sont réunis au centre commun les Républicains que le choix de leurs concitoyens destine à concourir à l'exécution de ce plan régénérateur.

La carrière vient de leur être ouverte; mais avant d'y faire les premiers pas, ils viennent offrir à la patrie le tribut de leur zèle, et à la Convention nationale l'hommage de leur dévouement. Puissent-ils, soutenus par la présence de vos dignes collègues, y marcher d'un pas ferme et rapide! Puisse chacun d'eux recueillir un faisceau de lumières et le transmettre à ses compatriotes! Puissent-ils par leurs travaux et leurs forces assurer dans toute la République le triomphe de la raison, de la saine philosophie, sur les ruines des préjugés, du fanatisme et de l'erreur!

Grâces vous soient rendues, citoyens législateurs; l'asile où naguère le terrorisme et la tyrannie forgeoient des fers, inventoient des supplices aux talens et aux vertus, va devenir le temple des sciences utiles et de la morale républicaine. Cette inauguration peut-elle se faire sous des auspices plus favorables et dans des circonstances plus heureuses! Elle se fera au milieu des transports d'allégresse que font naître dans le cœur

de tous les bons Français les victoires les plus signalées de nos armées républicaines, qui, dans cet instant fortuné, réparent en Hollande, par leurs vertus civiques, les outrages faits à l'égalité, à la liberté, ou qui, par leur valeur, rétablissent leur règne sur le sol que la férocité des tyrans les avoit forcées d'abandonner ; elle se fera aux cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Convention nationale !*

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Le calife Omar, à la tête de ses barbares esclaves, détruisoit le dépôt le plus complet des sciences et des arts, pour établir le despotisme oriental ; Solon et Lycurgue, avant de donner à la Grèce des lois protectrices de la liberté, alloient consulter les sages et les savans dans les régions les plus éloignées.

La liberté est favorisée et s'accroît par les lumières et les connoissances; la tyrannie, au contraire, repousse et déteste l'instruction et les mœurs pures qui en dérivent.

Vous êtes appelés par la confiance de vos concitoyens à une grande mission, celle de l'instruction publique ; que chacun de vous, citoyens, se pénètre de ses devoirs, se rappelle la glorieuse journée du 9 thermidor, sans laquelle la Répu-

blique ne seroit habitée que par des bourreaux et des vautours.

Que l'amour de la liberté, de l'égalité, le respect des lois soient écrits en caractères de feu dans vos cœurs, puisqu'en transmettant les sciences à vos élèves, vous devez leur inspirer la haine pour la tyrannie, et les former aux vertus républicaines.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse des élèves et de la réponse du président.

RAPPORT SUR BACON.

Citoyens,

Depuis longtemps la partie éclairée de la nation demande une bonne traduction de Bacon, l'illustre philosophe anglais; cet ouvrage est indispensable aujourd'hui pour les écoles normales que vous avez fondées. Il existe une version des écrits de ce célèbre analyste. Cette version, déposée à votre comité, est attribuée à un littérateur distingué. Votre comité d'instruction, propagateur de toutes les lumières, nous a chargé, Deleyre, notre collègue, et moi, d'examiner cette traduc-

tion, de la comparer avec l'original, et de présenter le résultat de notre travail. On sait que Deleyre a donné aux lettres l'analyse justement estimée de la philosophie de Bacon; ainsi, son opinion dans cet examen doit être d'un grand poids. Bacon, pauvre, négligé dans sa patrie, légua, en mourant, son nom et ses écrits aux nations étrangères; c'est à nous, c'est aux hommes de la liberté à recueillir ia succession des martyrs de la philosophie. Je demande que la Convention nationale autorise son comité d'instruction publique à faire imprimer, aux frais du gouvernement, la traduction dont il s'agit, si, d'après le rapport des commissaires nommés, le comité estime que cet ouvrage est digne du philosophe anglais, et qu'il peut contribuer aux progrès de la philosophie et de la raison.

Cette proposition est adoptée.

RAPPORT

SUR LE TÉLÉGRAPHE.

Au nom du comité d'instruction publique, réuni à la commission nommée par le décret du 27 avril.

Réimprimé par ordre de la Convention nationale.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Ce sont les sciences et les arts, autant que les

vertus des héros qui ont illustré les nations, dont le souvenir se prolonge avec gloire dans la postérité. ARCHIMÈDE, par les heureuses inspirations de son génie, fut plus utile à sa patrie que n'aurait pu l'être un guerrier en affrontant la mort au milieu des combats.

Quelle brillante destinée les sciences et les arts ne réservent-ils pas à une République qui, par son immense population, et le génie de ses habitans, est appelée à devenir la nation enseignante de l'Europe.

Deux découvertes paroissent surtout marquer dans le dix-huitième siècle; toutes deux appartiennent à la nation française : L'AÉROSTAT ET LE TÉLÉGRAPHE.

Mongolfier traça une route dans les airs, comme les Argonautes s'en étoient frayé une à travers les ondes; et tel est l'enchaînement des sciences et des arts, que le premier vaisseau qui fut lancé prépara la découverte du nouveau monde, que l'aérostat devoit servir de nos jours la liberté, et être dans une bataille célèbre le principal instrument de la victoire (*).

(*) Les journalistes allemands, en cherchant à ridiculiser les premières découvertes de MONGOLFIER, qu'ils traitoient dans leurs feuilles périodiques de *légèreté française*, ne se doutoient guère qu'un jour cette précieuse découverte, perfectionnée par le génie tout-puissant de la liberté, contribueroit à l'humiliation de la maison d'Autriche.

Le télégraphe rapproche les distances : rapide messager de la pensée, il semble rivaliser de vitesse avec elle.

Comme il importe aux sciences de connoître les diverses gradations des découvertes, nous

On sait que *l'aérostat* construit sous les ordres et sous les yeux de notre collègue *Guiton Morveaux* a puissamment contribué au succès des armes de la République, à l'immortelle journée de FLEURUS.

Voici le rapport qui fut fait, avant la bataille au représentant *Guiton* et au général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, par l'adjudant général qui montoit *l'aérostat.*

« Je soussigné, adjudant général, chef de brigade, ai monté dans l'aérostat commandé par le capitaine *Coutelle*, aux avant-postes du camp de Lambesart, et, m'étant élevé à la hauteur de 200 toises, ai resté en station pendant deux heures, et ai observé :

« 1° Sur la gauche, en arrière *de Sombref*, un escadron de cavalerie ennemie rangé en bataille, avec des vedettes sur la chaussée, sur laquelle sont deux pièces de campagne;

« 2° Plusieurs escadrons près de *Boley*, de même rangés en bataille, la gauche appuyée du côté de *Lorneau ;*

« 3° Un fort détachement d'infanterie à la droite de *Saint-Martin-Balatre ;*

« 4° Des grand'gardes dans les vergers de *Longrenelle ;*

« 5° Un camp que j'ai évalué à environ 25 à 30 mille hommes : la gauche appuyée sur le côté de *Gembloux*, et la droite vers *Gentines*, avec des avant-postes près les bois de *Sombref ;*

« 6° Un corps d'infanterie entre *Spy* et *Onox*.

« L'ennemi est alerte, et ses avant-postes sont en mouvement: il paraît que la vue du *ballon* l'intrigue beaucoup. »

De devant *Fleurus*, à 200 toises d'élévation.

croyons devoir entrer dans quelques détails avant de vous présenter le tableau des expériences que nous avons faites, en exécution de vos décrets, pour constater l'utilité du télégraphe.

De tout temps on sentit la nécessité de pouvoir correspondre et s'entendre à de grandes distances, et l'on adopta pour y parvenir divers modes de signaux.

Les peuples de l'Helvétie furent appelés à l'insurrection contre le despotisme *d'Albert* par les feux allumés sur le sommet des montagnes.

Ce moyen de correspondance n'étoit pas ignoré des Gaulois, nos ancêtres.

Les Chinois paroissent faire usage du canon, en attachant quelques valeurs aux explosions plus ou moins nombreuses de la poudre.

La marine s'est emparée des signaux vexillaires de *la Bourdonnais*, et en fait l'application à quelques événemens prévus; mais l'on sent qu'il y avoit loin de là à un moyen qui embrassât d'une manière simple et sûre toutes les idées et les divers modes du discours.

Le célèbre Amoutous conçut et exécuta ave succès un système de signaux dont il a gardé l secret.

Depuis plusieurs années, le citoyen Chapp travailloit à perfectionner ce langage, convainc que, porté au degré de perfection dont il est sus-

ceptible, il peut être d'une grande utilité dans une foule de circonstances, et surtout dans les guerres de terre et de mer, où de promptes communications et la rapide connoissance des manœuvres peuvent avoir une grande influence sur le succès.

Ce n'est qu'après de longues méditations et de nombreux essais qu'il est parvenu à former un système de correspondance qui allie à la célérité des procédés la rigueur des résultats; car on ne marche que pas à pas dans les découvertes, et il est difficile de calculer les obstacles. On fait ou défait, on interroge, on compare, et le résultat positif n'est donné que par l'expérience.

L'électricité fixa d'abord l'attention de ce laborieux physicien; il imagina de correspondre par le secours des temps marquant électriquement les mêmes valeurs, au moyen de deux pendules harmonisés ; il plaça et isola des conducteurs à de certaines distances; mais la difficulté de l'isolement, l'expansion latérale du fluide dans un long espace, l'intensité qui eût été nécessaire et qui est subordonnée à l'état de l'atmosphère, lui firent regarder son projet de communication par le moyen de l'électricité comme chimérique.

Sans perdre de vue son objet, il fit de nouveaux essais, en prenant les couleurs pour agent. Mais il reconnut bientôt que ce système n'étoit

rien moins que sûr par la difficulté de les rendre sensibles à certaines distances, et que les résultats étoient entravés et rendus à chaque instant incertains par les diverses dispositions de l'atmosphère. En conséquence, il chercha à atteindre d'une autre manière le but qu'il s'étoit proposé.

Le micromètre appliqué à la lunette ou au télescope lui parut pouvoir fournir un moyen de correspondance. Il en fit établir un, dont le cadran présentoit diverses divisions ou valeurs conventionnelles correspondant à un même nombre de points déterminés sur un petit espace de terrain disposé à une grande distance: cet essai réussit. Mais comme ce mode de communication ne pouvoit avoir lieu que pour un petit nombre de postes, il passa à de nouvelles recherches.

Il s'attacha à la forme des corps, comme susceptible de se prononcer dans l'atmosphère d'une manière certaine, et constata qu'en leur faisant affecter diverses positions, il en tireroit un moyen sûr de correspondance.

Le premier essai dans ce genre eut lieu dans le département de la Sarthe, au mois de mars 1791 (V. S.) Dans cet essai, l'application des pendules harmonisés fut combinée avec la forme des corps.

Quelque temps après, la même expérience fut

répétée à Paris avec divers changemens. Enfin, après avoir médité sur le perfectionnement de ses moyens et leur exécution mécanique, le citoyen Chappe en fit, en 1792, hommage à l'Assemblée législative, qui les accueillit sans aucun fruit pour les sciences et les arts. Plus zélée pour tout ce qui intéresse leur gloire, la Convention nationale, par son décret du 27 avril dernier, nous a chargés de suivre le procédé présenté par le citoyen Chappe pour correspondre rapidement à de grandes distances.

Avant de vous soumettre le résultat de nos opérations, il est nécessaire de se former une idée exacte de l'appareil dont se sert l'inventeur de cette importante découverte.

Le télégraphe est composé d'un châssis ou régulateur qui forme un parallélogramme très-allongé. Il est garni de lames à la manière des persiennes. Ces lames sont en cuivre sur-argenté et bruni. Elles sont inclinées de manière à pouvoir réfléchir horizontalement la lumière de l'atmosphère.

Le régulateur est ajusté par son centre sur un axe dont les deux extrémités reposent sur des coussins en cuivre fixés au bout de deux montans.

Ce régulateur, mobile sur son axe, supporte deux ailes dont le développement s'effectue en différens sens.

Quatre fanaux sont suspendus aux extrémités, et y sont fixés et lestés de manière à affecter toujours la perpendiculaire.

Ces fanaux servent à la correspondance de nuit. Le mécanisme est tel que la manœuvre s'en fait sans peine et avec célérité, au moyen de certains moulinets établis à des distances convenables.

Un petit télégraphe, ou répétiteur, placé sous les yeux des manipulateurs, exécute tous les mouvemens de la grande machine.

Le télégraphe ambulant est établi sur un chariot; son mécanisme est, à quelque chose près, celui du télégraphe stationnaire; il en diffère dans les dimensions et dans la manière dont s'exécute la manœuvre; le répétiteur, qui sert à indiquer les divers mouvemens et les différentes positions du télégraphe, y est remplacé par une disposition particulière du levier, qui rend la manœuvre très-facile, et permet à un seul agent de manipuler et d'observer tout à la fois.

L'analyse des différentes positions du télégraphe que nous venons de décrire présente un certain nombre de signaux parfaitement prononcés.

Le tableau représentatif des caractères qui les distinguent compose une méthode tachygraphique que je ne pourrois développer ici sans ravir à son auteur une propriété, fruit de ses longues et pénibles méditations.

La découverte que je vous annonce n'est pas seulement une spéculation ingénieuse; ses résultats ne laissent aucune équivoque sur la transmission littérale des différens caractères propres au langage des signes.

Pour obtenir des résultats concluans, vos commissaires, accompagnés de plusieurs savans et artistes célèbres, ont fait l'expérience du procédé sur une ligne de correspondance de huit à neuf lieues de longueur.

Les vedettes étoient placées, la première dans le parc de Pelletier-Saint-Fargeau, à Ménilmontant, la deuxième sur les hauteurs d'Écouen, et la troisième à Saint-Martin du Thertre.

Voici le résultat de l'expérience faite le 12 de ce mois :

Nous occupions, le citoyen *Arbogast* et moi, le poste de Saint-Martin du Thertre; notre collègue *Daunou* étoit placé à celui du parc de Saint-Fargeau, qui en est distant de huit lieues et demie.

A quatre heures vingt-six minutes, nous arborâmes le signal d'activité; le poste de Saint-Fargeau nous transmit en onze minutes, avec une grande fidélité, la dépêche suivante :

« Daunou est arrivé ici; il annonce que la « Convention nationale vient d'autoriser son co- « mité de sûreté générale à apposer les scellés

« sur les papiers des représentans du peuple. »

Le poste de Saint-Fargeau reçut de nous, en neuf minutes, la lettre suivante :

« Les habitans de cette belle contrée sont di-
« gnes de la liberté, par leur amour pour elle
« et leur respect pour la Convention nationale et
« ses lois. »

Nous continuâmes longtemps cette correspondance avec un plein succès.

Dans les dépêches, il se glisse quelquefois des fautes partielles, par le peu d'attention ou l'inexpérience de quelques agens. La méthode tachygraphique de *Chappe* offre un moyen sûr et rapide de rectifier ces erreurs.

Il est souvent essentiel de cacher aux observateurs intermédiaires placés sur la ligne de correspondance le sens des dépêches. Le citoyen *Chappe* est parvenu à n'initier dans le secret de l'opération que les stationnaires placés aux deux extrémités de la ligne.

Le temps employé pour la transmission et la révision de chaque signal d'un poste à l'autre, peut être estimé, en prenant le terme moyen, à 20 secondes : ainsi, dans 13 minutes 40 secondes, la transmission d'une dépêche ordinaire pourroit se faire de Valenciennes à Paris.

Le prix de chaque machine, en y comprenant les appareils de nuit, pourroit monter à 6000

livres ; d'où il résulte qu'avec une somme de 96,000 livres, on peut réaliser cet établissement d'ici aux frontières du nord; et, en déduisant de cette somme le montant des télescopes et pendules à secondes que la nation n'a pas besoin d'acquérir, elle est réduite à 58,400 livres.

Vos commissaires ont pensé que vous vous empresseriez de nationaliser cette intéressante découverte, et que vous préféreriez à des moyens lents et dispendieux, un procédé propre à communiquer rapidement à de grandes distances tout ce qui peut faire le sujet d'une correspondance.

Ils pensent que vous ne négligerez pas cette occasion d'encourager les sciences utiles ; si leur foule, épouvantée, s'éloignoit jamais de vous, le fanatisme relèveroit bientôt ses autels, et la servitude couvriroit la terre. Rien en effet ne travaille plus puissamment pour les intérêts de la tyrannie que l'ignorance.

Voici le projet de décret que je vous propose, au nom de votre commission réunie au comité d'instruction publique :

La Convention nationale accorde au citoyen Chappe le titre d'ingénieur-télégraphe, aux appointemens de lieutenant de génie.

Charge son comité de salut public d'examiner quelles sont les lignes de correspondance qu'il

importe à la République d'établir dans les circonstances présentes.

Ce projet est décrété dans la séance du 25 juillet.

Le temps et l'expérience ont répandu sur ce rapport le jour de la démonstration; voici les faits; ils parleront plus haut que les raisons les plus puissantes, car la spéculation la mieux suivie ne vaut jamais un exemple.

SÉANCE DU 15 FRUCTIDOR.

Carnot au nom du comité de salut public.

CITOYENS,

Voici le rapport du télégraphe qui nous arrive à l'instant :

« Condé est restitué à la République : la red-
« dition a eu lieu ce matin à six heures. »

Gossain : Condé est rendu à la République : changeons le nom qu'il portoit en celui de *Nord-Libre*. Décrété.

Cambon. Je demande que ce décret soit envoyé à *Nord-Libre* par la voie du télégraphe. Adopté.

Granet. Je demande qu'en même temps que

vous apprenez à Condé, par la voie du télégraphe, son changement de nom, vous appreniez aussi à la brave armée du nord qu'elle continue de bien mériter de la patrie.

Cette proposition est décrétée.

Vers la fin de la séance, le président annonce à l'assemblée que le télégraphe a porté à l'armée les deux décrets rendus.

Voici, dit-il, la lettre de l'ingénieur-télégraphe.

« Je t'annonce, citoyen président, que les décrets de la Convention nationale qui annoncent le changement du nom de *Condé* en celui de *Nord-Libre*, et celui qui déclare que l'armée du nord ne cesse de bien mériter de la patrie, sont transmis; j'en ai reçu le signal par le télégraphe. J'ai chargé mon préposé à Lille de faire passer ces décrets à Nord-Libre par un courrier extraordinaire.

Signé CHAPPE.

Voyez la correspondance que Chappe a entretenue avec moi.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

On connoît la belle description du Muséum

d'histoire naturelle en 2 vol. ornés de belles gravures, imprimés par ordre des professeurs de ce grand et utile établissement.

Ces messieurs m'en adressèrent un exemplaire dans les États Unis, durant ma présidence de l'université de la Louisiane.

On lit en tête :

A M. Lakanal, etc.

Pour le remercier du décret du 10 juin 1793. Offert par les professeurs du muséum d'histoire naturelle soussignés :

VAUQUELIN, THOUIN, DESFONTAINES, GEOFFROY SAINT-HILAIRE, LATREILLE, CUVIER, LAUGIER, CORDIER, JUSSIEU, LAMARCK, BRONGNIART, LACÉPÈDE.

Paris, le 10 juin 1823.

On lit, page 72 du premier vol. :

Cependant une faction ennemie de l'ordre et de tout gouvernement, devenue redoutable par sa victoire du 31 mai, vouloit anéantir tout ce qui rappeloit les souvenirs de la monarchie. Un établissement dont les employés avoient été nom-

més par le roi devoit être l'objet de sa fureur. Le péril étoit imminent; et il eût été impossible d'y échapper s'il ne se fût pas trouvé dans la Convention quelques hommes de courage, qui, reconnoissant enfin l'abîme dans lequel ils étoient entraînés, désiroient arrêter ce torrent dévastateur, et préparer un retour vers le bien en conservant les institutions utiles aux sciences et aux arts. Parmi eux il faut surtout distinguer M. Lakanal, qui, en sa qualité de président du comité d'instruction publique, exerçoit une grande influence. Aussitôt qu'il fut informé du danger qui nous menaçoit, il se rendit secrètement au Jardin, et s'entretint avec MM. Daubenton, Thouin et Desfontaines, sur les moyens de le prévenir. Il se fit remettre par eux le projet de règlement qu'ils avoient présenté à l'assemblée constituante, et dès le lendemain il fit rendre un décret qui constituoit et organisoit l'établissement, en lui donnant le titre de Muséum d'histoire naturelle.

Ce décret, rendu le 10 juin et publié le 14, se compose de quatre titres, dont nous allons rapporter les articles essentiels.

TITRE 1er.

«L'établissement sera nommé à l'avenir *Muséum d'histoire naturelle.*

« Son but sera l'enseignement de l'histoire naturelle dans toute son étendue.

« Tous les officiers du Muséum porteront le titre de professeurs, et jouiront des mêmes droits.

« La place d'intendant sera supprimée, et le traitement attaché à cette place sera également réparti entre les professeurs.

« Les professeurs nommeront chaque année, au scrutin, un directeur et un trésorier, choisis par eux; le directeur ne pourra, après l'expiration de l'année, être continué que pour un an; il présidera l'assemblée, et sera chargé de faire exécuter les délibérations.

« Lorsqu'une place de professeur sera vacante, les autres professeurs y nommeront le savant qu'ils jugeront le plus propre à la remplir.

TITRE II.

« On donnera dans le Muséum douze cours, savoir :

1° Un cours de minéralogie;
2° de chimie générale;
3° des arts chimiques;
4° de botanique dans le Muséum;
5° de botanique dans la campagne;
6° de culture;
7 et 8° deux cours de zoologie;

9° d'anatomie humaine;
10° d'anatomie des animaux;
11° de géologie;
12° d'iconographie naturelle.

«La nature des objets qui doivent être traités dans ces cours, et les détails relatifs à l'organisation particulière du Muséum, seront l'objet d'un règlement que les professeurs sont chargés de rédiger, et qu'ils communiqueront au comité d'instruction publique.»

Le titre III ordonne qu'il y aura au Muséum une bibliothèque où l'on réunira les livres d'histoire naturelle qui se trouvent dans les dépôts appartenant à la nation, les doubles de ceux qui sont à la grande bibliothèque nationale, et la collection des plantes et animaux peints d'après nature, qui est déposée dans la même bibliothèque.

Le titre IV porte que le Muséum sera en correspondance avec tous les établissemens analogues, placés dans les départemens.

Dans le décret dont nous venons d'extraire les principaux articles, douze chaires sont établies, sans qu'on désigne par leur nom ceux qui doivent les remplir. Il est seulement dit qu'elles le seront par les douze officiers du jardin : on laisse à ceux-ci le soin de distribuer entre eux les fonctions.

Ces douze officiers étoient :

MM. Daubenton, garde du cabinet et professeur de minéralogie au collége de France;

Fourcroy, professeur de chimie;

Brongniart, démonstrateur de chimie;

Desfontaines, professeur de botanique;

De Jussieu, démonstrateur;

Portal, professeur d'anatomie;

Mertrud, démonstrateur;

Lamarck, botaniste du cabinet, chargé des herbiers;

Faujas de Saint-Fond, adjoint à la garde du cabinet, chargé de la correspondance;

Geoffroy, sous-garde et sous-démonstrateur du cabinet, élève de M. Daubenton pour la zoologie;

Vanspaendonck, peintre du cabinet;

A. Thouin, jardinier en chef, etc.

M. Defontaines, secrétaire de la réunion des professeurs, ses collègues, m'écrivit en leur nom et au sien. (*Voyez* sa lettre à la fin de cet opuscule).

Voici un court extrait du rapport.

De tous les monumens élevés par la munificence des nations à la gloire des sciences naturelles, aucun n'a mieux mérité l'attention des législateurs que le jardin des plantes.

C'est à cet établissement que la France a dû plusieurs des grands hommes qui ont fait l'ornement de leur patrie, Fagon, Winslou, Tournefort, Macquer, les Jussieu, Daubenton, et Buffon, qui, par les vues philosophiques et les images sublimes répandues dans ses ouvrages, a si bien préparé les esprits aux grandes idées de liberté et de régénération.

Le livre immense de la nature est en quelque sorte ouvert au jardin des plantes; ses pages réfléchissent de toutes parts les richesses des trois règnes.

Ici c'est la famille des animaux, depuis l'oiseau timide qui confie sa postérité au frêle arbrisseau, jusqu'au tyran de l'air qui s'écarte pour la déposer sur la roche sauvage où le chêne a vieilli.

Là, les peuples végétaux, depuis la plante fugitive qui se dérobe aux regards le long des torrens, au faîte des montagnes, jusqu'à la rose prodigue qui embaume nos jardins.

Ailleurs, les créations minérales, depuis la lave que les volcans ont élancée naguère de leurs entrailles, jusqu'aux débris des montagnes, témoins des premiers jours du monde.

Des serres chaudes protègent les végétaux délicats des tropiques, et déjà la collection des plantes vivantes est composée de plus de six mille espèces, pendant que l'on conserve dans des her-

biers presque toutes les plantes connues au nombre de plus de vingt mille, et que l'on possède un assortiment très-étendu des différentes parties des végétaux qui peuvent donner des lumières sur leur organisation, leur amélioration et le traitement de leurs maladies.

C'est dans ce jardin national qu'ont été faites les premières plantations du cèdre du Liban, de plusieurs espèces d'érables, de platanes, de chênes d'Amérique, et de beaucoup d'autres arbres qui embellissent nos départemens.

Les plantations considérables des grands arbres exotiques, mais naturels à des climats analogues à ceux de nos départemens, sont destinées à porter des graines qui fertiliseront les vastes terrains encore incultes où les arbres indigènes ne peuvent croître; elles dispenseront un jour de payer des tributs annuels et considérables aux nations du Nord, pour l'achat des bois de construction navale.

Le jardin des plantes fournit tous les ans aux divers départemens de la République des graines et des plantes, quelquefois jusqu'au nombre de douze mille espèces.

Les académies, sociétés littéraires ou facultés de médecine, établies dans les différentes parties de la France, ont formé des jardins de botanique avec les produits de la culture du jardin des plantes.

Les premiers cafés qui furent transportés à la Martinique furent tirés de ce jardin, et c'est à cet établissement que la France, et particulièrement nos départemens maritimes, sont redevables d'une branche de commerce de la plus haute importance.

Des connoissances utiles pourroient échapper, malgré l'avantage des rapprochemens, à ceux qui commencent à étudier la nature; des savans consacrés à l'instruction publique, exposent, aux yeux des citoyens, tous les objets utiles au progrès des sciences naturelles, et suppléent à ce qu'on n'a pu écrire sur l'agriculture, le commerce et les arts.

Et ce ne sont pas seulement les citoyens français qu'on admet aux différens cours donnés au jardin des plantes; les étrangers y forment une partie considérable des auditeurs; il n'est pas rare de trouver parmi eux des Péruviens, des Brésiliens, des Anglo-Américains, et même des Asiatiques, que l'étude de l'histoire naturelle attire et retient pendant très-longtemps en France; l'établissement du jardin des plantes n'augmente-t-il pas ainsi la prépondérance et la gloire de la nation, par un des moyens politiques les plus nobles et souvent les plus avantageux?

Pour que les connoissances naturelles puissent s'accroître par tous les moyens de comparaison,

des cours d'anatomie achèvent de montrer la conformation et les rapports intérieurs de l'homme et des animaux, dont les dépouilles sont renfermées dans le cabinet, pendant que des cours de chimie apprennent quels peuvent être les principes constituans des végétaux et des minéraux.

Il viendra un temps, sans doute, où l'on élèvera au jardin national les espèces de quadrupèdes, d'oiseaux, et d'autres animaux étrangers qui peuvent s'acclimater sur le sol de la France, et lui procurer ainsi de nouvelles richesses.

Vous n'apprendrez pas sans étonnement que le jardin des plantes et le cabinet d'histoire naturelle ont été près d'un siècle sans règlemens fixes, sans lois précises; que des savans, égaux aux yeux de l'Europe lettrée, sont inégalement traités, qu'ils n'ont pas le droit de se choisir des coopérateurs, ou plutôt d'être l'écho de l'opinion publique; pour appeler auprès d'eux les hommes les plus distingués par leurs lumières.

Il suffira de vous montrer les abus pour que vous les enleviez à leurs antiques racines : l'arbre de la liberté seroit-il le seul qui ne pût pas être naturalisé au jardin des plantes?

BUREAU DES LONGITUDES.

1° Extrait de la connoissance des temps, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an IV de la R. F., publié par ordre du bureau des longitudes, page 201.

« Les progrès de la marine étant liés à ceux « de l'astronomie, le représentant Lakanal, qui « avoit déjà marqué son zèle pour les sciences et « pour l'académie, a proposé au comité d'instruc- « tion un établissement qui contribuera néces- « sairement à la prospérité publique. Le repré- « sentant Grégoire a secondé son collègue qui « étoit absent, et il a fait décréter le 7 messi- « dor (25 juin 1795) la formation du bureau des « longitudes. Il est composé de deux géomètres, « Lagrange, Laplace; de quatre astronomes, La- « lande, Cassini, Méchain, Delambre; de deux an- « ciens navigateurs, Borda et Bougainville, etc. »

2° Voyez la correspondance de Laplace n. 1 et 2.

Voici le projet adopté, sur mon rapport, par le comité d'instruction publique.

La Convention nationale, ouï le rapport de ses comités d'instruction publique et des finances, décrète :

Art. 1er. L'observatoire national et celui de l'école militaire de Paris seront placés sous la direction et surveillance d'un *bureau de longitudes*, composé de quatre astronomes attachés aux deux observatoires susnommés, de deux géomètres, de deux navigateurs, d'un géographe et d'un artiste en instrumens d'astronomie.

Art. 2. Le *bureau de longitudes* sera chargé, 1° de recueillir les observations astronomiques et météorologiques; 2° de perfectionner la théorie des tables astronomiques et les méthodes de longitudes; 3° il s'occupera de la rédaction de la connoissance des temps; 4° il correspondra et surveillera tous les observatoires placés dans les différens départemens de la République.

Art. 3. Le bureau d'astronomie sera composé des citoyens Lagrange, Laplace, Lalande, Cassini, Méchain, Borda, Bougainville, Buache et Carochez.

Art. 4. Il sera attaché à chacun des quatre astronomes sus-nommés un adjoint nommé par le bureau de longitudes.

Art. 5. Le bureau de longitudes nommera tous les ans un des membres qui le composent pour donner un cours public d'astronomie pratique.

Art. 6. Il y aura tous les ans une séance publique dans laquelle le bureau de longitudes présentera le compte de ses travaux.

Art. 7. Lorsqu'une place de membre du bureau de longitudes vaquera par mort, démission ou autrement, ledit bureau nommera, au scrutin, le savant qu'il jugera le plus propre à remplir la place vacante.

Art. 8. L'attribution annuelle faite à l'observatoire de la République et à celui de l'école militaire, est portée à soixante mille livres, laquelle somme sera employée conformément à la loi, à laquelle il est dérogé par la présente en tout ce qui lui est contraire.

Art. 9. Le règlement sur l'organisation interne des observatoires de la République sera rédigé par le bureau de longitudes et soumis à l'approbation du comité d'instruction publique.

Séance du 17 germinal AN IV.

Lakanal. — L'observatoire de Paris est le premier établissement en ce genre qui existe en Europe; mais, en ce moment, il n'est pas pour les sciences d'une utilité aussi étendue qu'on pourroit le désirer. Le lieu où il est placé est à une des extrémités de Paris, ce qui éloigne les élèves du cours d'astronomie pratique que le citoyen

Lalande est chargé de faire, aux termes de l'article 7 de la loi rendue sur le bureau des longitudes. Il existe au centre de Paris, au collége des Quatre-Nations, un observatoire superbe et complet qui a servi au célèbre Lacaille; c'est là où je vous propose de transférer le cours qui se faisoit à l'observatoire; ce déplacement n'exigera aucun sacrifice, ne coûtera aucune dépense, aucune réparation : le vandalisme a paru respecter ce monument consacré aux sciences.

Je propose le projet de résolution suivant :

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est de l'intérêt comme de la gloire de la nation française d'encourager l'étude de l'astronomie, dont l'influence sur la prospérité des empires est aujourd'hui reconnue par tous les amis de leur indépendance et de leur prospérité, déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Le cours d'astronomie pratique, fondé par l'article 7 de la loi d'organisation du Bureau des longitudes, du 7 messidor an 3, sera ouvert dans le ci-devant collége des Quatre-Nations; en conséquence, l'observatoire, connu sous le nom d'observatoire de Lacaille, est mis à la disposition dudit Bureau des longitudes. (Séance du 7 germinal an IV.)

Le conseil des Anciens confirme cette résolution.

RAPPORT

SUR LES ÉCOLES CENTRALES,

Réimprimé par ordre de la Convention nationale.

CITOYENS,

L'établissement des écoles primaires étoit la dette de la patrie envers chacun de ses enfans; puisqu'elle leur doit la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, elle leur doit essentiellement cette portion de lumières sans laquelle l'homme fut toujours la victime de l'imposture.

La malveillance et le patriotisme irréfléchi ont alarmé l'opinion sur l'énormité des dépenses qu'entraînera, d'après leurs calculs, l'organisation de l'instruction publique; il importe de détruire l'idée exagérée qui semble s'accréditer. On pourroit dire aussi des lois qu'il ne suffit pas qu'elles soient bonnes, mais qu'il faut encore qu'elles paroissent telles à tous les esprits.

La population de la République étant estimée de vingt-six millions d'habitans, on auroit vingt-six mille écoles primaires, à raison d'une par population de mille individus; l'ensemble coûteroit à la République 64,400,000 liv.; mais il s'en faut de beaucoup que la dépense effective des

écoles primaires atteigne cette somme. En effet, suivant le texte de la loi, toute population au-dessous de deux mille personnes n'aura qu'une école primaire; toute population au-dessous de trois mille n'en aura que deux, et ainsi de suite.

Le ressort d'une école primaire peut s'étendre, sans inconvénient, à deux mille toises à la ronde; ainsi elle peut embrasser environ trois lieues carrées de superficie. Tout district où cette étendue de sol n'aura pas une population de deux mille personnes, pourra n'avoir qu'une école primaire. Cette condition seule réduit de beaucoup le nombre de ces écoles.

Les tableaux de population insérés dans les derniers volumes des mémoires de la ci-devant académie, offrent le plus communément une population d'environ cinq cents individus par lieue carrée; d'où il résulte que l'étendue de trois lieues carrées, que nous prenons pour l'arrondissement d'une école primaire, renferme à peu près quinze cents habitans.

A la vérité, les cas extrêmes, ceux dans lesquels la population est très-rapprochée ou très-dispersée, s'éloignent beaucoup de cette donnée. Dans le département du Nord, par exemple, le nombre moyen des habitans de la campagne est de dix-huit cent quatre-vingt-trois par lieue carrée.

Mais les résultats de ce genre sont peut-être les plus favorables à l'économie que nous avons en vue, puisque alors il est facile de grouper les communes de manière à comprendre plus de mille personnes dans l'arrondissement de chaque école primaire. On voit par là que le choix du mode à adopter par les administrations de district pour la répartition des écoles, ne doit pas être abandonné au hasard : il peut en résulter une grande économie s'il est bien fait; mais si on néglige l'attention de grouper les communes de manière à former, dans le plus petit espace possible, des ensembles de population qui approchent, autant que faire se pourra, de deux mille individus, on tombera nécessairement dans une augmentation de dépenses qu'il est facile d'éviter.

Un calcul bien simple suffira pour convaincre de l'utilité de cette considération.

Supposons que, dans l'étendue de la République, les deux tiers des écoles primaires renfermassent dans leurs arrondissemens une population de quinze cents individus, et que le tiers seulement fût restreint à une population de mille : cette hypothèse donneroit dix-neuf mille cinq cents écoles primaires pour toute la France; d'où résulteroit une dépense de 46,800,000 liv., et par conséquent une économie de 25,600,000 liv., somme au moins suffisante pour couvrir les frais

des autres degrés d'instruction. Les lieux où la population est très-dispersée doivent sans doute apporter des modifications à ce calcul ; mais nous avons présenté les deux limites.

Nous ne parlons pas des instituteurs payés à 1,500 livres, parce que le nombre des villes dont la population excède vingt-mille personnes est fort peu considérable ; de plus, nous supposons une location de 200 livres, qui n'est point effective, et qui surpassera dans beaucoup d'endroits l'évaluation du loyer des propriétés nationales consacrées aux écoles primaires.

Ainsi les écoles primaires, prises au moyen terme, ne coûteront au plus que 54,600,000 liv., le sixième environ de vos contributions. Eh ! qui ne conviendra pas que chez un peuple libre l'instruction doit être l'objet principal sur le tableau de ses dépenses ?

Vous vous êtes donc renfermés dans les bornes de l'absolu nécessaire : eh ! compte-t-on avec la nécessité, surtout quand, par la nature de son génie et de ses ressources, un grand peuple a l'ambition de s'élever à cet état de splendeur en deçà duquel il n'a pas rempli sa destinée ?

Mais il se présente ici une observation puissante qui doit faire taire la malveillance et rassurer dans ses alarmes le patriotisme irréfléchi : la justice autant que l'intérêt national vous aver-

tissent que l'instruction gratuite n'est due qu'aux citoyens sans fortune; et si vous adoptez les bases financières que votre comité doit vous proposer incessamment, l'instruction publique, organisée dans toutes ses parties, ne coûtera pas annuellement trente-cinq millions à la République.

Vous n'avez pas cru qu'il pût suffire à la dignité de la nation française que ses enfans se bornassent à des connoissances instrumentales, telles que la lecture, l'écriture, la numération; si c'est assez pour la masse des citoyens, c'est peu pour la gloire d'une République qui veut jouir de tous les trésors que lui promet le génie de ses habitans, et qui est appelée à régénérer l'univers moral aussi bien que l'univers politique. J'ai entendu dire, sous le règne du dernier tyran, qu'il ne falloit apprendre aux Français que la constitution et la guerre. J'admire autant qu'un autre l'austérité des Spartiates, auxquels on prétendoit nous assimiler; mais je crois qu'il est plus beau de mettre en œuvre tous les moyens que la nature a donnés à l'homme pour perfectionner ses sens et étendre ses rapports, que de parvenir, par un effort surnaturel, à prouver à cette mère commune qu'on peut se passer de ses bienfaits. S'interdire la gloire et les jouissances des arts, c'est l'absurde vertu des anachorètes; la vertu

de l'homme consiste à les épurer, à les utiliser tous.

Les écoles primaires, comme l'annonce le nom que vous leur avez donné, sont le vestibule du grand édifice promis depuis longtemps à l'impatience des Français : édifice que plusieurs architectes ont déjà construit par la pensée, sans consulter le génie des temps et des lieux, et dont je vous présente aujourd'hui le plan géométral, tracé par votre comité d'instruction publique. Il dépend de vous de le voir s'élever avec majesté pour servir d'asile éternel aux sciences et aux arts, sans lesquels la liberté ne fera que passer sur la terre.

Pour cette vaste construction, il faut commencer par déblayer les débris des colléges, où d'inutiles professeurs, étonnés de se trouver encore au poste des abus, rassemblent sur des ruines quelques élèves mendiés, soit pour jouir d'un salaire dont vous avez oublié de dégréver le trésor national, soit pour se soustraire, eux et leurs disciples, aux travaux et au mouvement de la révolution.

Les colléges, contre lesquels réclamoit la philosophie depuis tant de siècles, que Montaigne et Jean-Jacques Rousseau ont dénoncés à la raison humaine comme les asiles de l'ignorance privilégiée, vont donc disparoître du sol de

la France libre ; et sans aucune dépense nouvelle, vous allez trouver dans leurs décombres, et dans la dotation qu'ils absorboient, plus de ressources qu'il ne vous en faut pour les établissemens régénérateurs que nous vous proposons. Un grand nombre de départemens les ont réclamés par des adresses multipliées : nous citerons les départemens du Gers, du Tarn, des Bouches-du-Rhône, du Loiret, de la Sarthe, du Calvados, de l'Hérault, de l'Yonne, de l'Ardèche, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de l'Ariége, de la Dordogne, du Mont-Blanc, de la Moselle, des Hautes-Pyrénées, du Bas-Rhin, de la Charente-Inférieure et du Jura.

Ce ne sont pas des écoles secondaires. Elles sont devenues inutiles par l'étendue que vous avez donnée aux écoles ouvertes à l'enfance. Ces écoles présentent en effet tous les germes des connoissances qui seront enseignées dans les écoles centrales ; des établissemens intermédiaires, des écoles de district ou de canton, seroient superflus. Le talent, qui seul doit s'élancer à ce nouveau degré de la hiérarchie scolaire, sera le lien de correspondance entre les écoles primaires et les écoles centrales. Des écoles secondaires formeroient aujourd'hui une institution aristocratique : car, ou les jeunes citoyens sans fortune et obligés de se déplacer pour fréquenter ces

écoles, y seroient soutenus par les bienfaits de la nation, et dans ce cas vous la jetteriez dans des dépenses qu'elle ne pourroit soutenir que par des impositions oppressives, ou vous ne couvririez pas de la munificence nationale le mérite réduit à l'impossibilité de suivre à ses frais ces écoles secondaires ; et, dès lors encore inaccessibles aux élèves sans fortune, quoique destinés par la nature à parcourir avec succès la carrière des arts, ces écoles ne seroient qu'une création anti-populaire, un outrage sanglant fait aux principes de l'égalité.

D'un autre côté, les élémens auxquels on a toujours cru devoir borner l'instruction de l'adolescence seront enseignés dans ces premiers établissemens avec plus de choix et de variété, sans y être amalgamés avec ceux d'une langue certainement utile, mais qui, devenue l'unique véhicule de toutes les idées, retardoit infiniment la marche de l'esprit humain dans les premières années de la vie. La jeunesse sera donc mieux instruite, et en moins de temps. Il est bon, il est nécessaire que le plus grand nombre des jeunes citoyens, sans aspirer à une instruction plus étendue, se distribue, en quittant ces écoles, dans les champs, dans les ateliers, dans les magasins, sur vos navires, dans vos armées. Tous ceux qui doivent former la masse de la génération auront

trouvé dans les écoles primaires tout ce qu'il falloit pour remplir avec honneur, dans les divers états, leur rang de citoyen. Il seroit funeste à la chose publique de lui ravir des hommes utiles pour traîner encore pendant plusieurs années, dans de nouvelles écoles, des esprits vulgaires que la nature n'a pas prédestinés au génie.

Mais pour la gloire de la patrie, pour l'avancement de l'esprit humain, il faut que les jeunes citoyens exceptés par la nature de la classe ordinaire trouvent une sphère où leurs talens puissent prendre l'essor ; quel que soit l'état où le hasard les ait fait naître, quelle que soit leur fortune, la nation s'empare de leur génie; elle les façonne pour elle bien plus que pour eux; elle en fait à ses frais un *Euclide* ou un *d'Alembert*, un *Quintilien* ou un *Rollin*, un *Locke* ou un *Condillac*, un *Drack* ou un *la Peyrouse;* elle rassemble pour ce grand ouvrage tout ce qu'elle a de ressources, parce que les employer de la sorte, c'est moins les consommer que les multiplier. Elle ne considère pas les dépenses d'un tel établissement, parce qu'elle sait qu'il est essentiellement lié à son existence physique et morale, comme la force armée l'est à son existence politique. Elle ne dit pas : l'intérêt et l'amour-propre des particuliers, ou même la nature qui produit le génie, me garantissent tous ces avantages,

parce qu'elle ne livre pas ainsi ses plus grands intérêts aux calculs de l'intérêt étranger, ou aux chances du naturel; elle ne remet pas cette organisation à des temps plus favorables, parce que les temps sont marqués par l'irrésistible nécessité, oui, l'irrésistible nécessité! La tyrannie a dévoré les génies les plus célèbres. Les flambeaux des sciences à demi-éteints éclairent à peine quelques individus isolés et solitaires; et si vous ne vous hâtez de les rallumer, la République va se perdre dans les ténèbres.

On vous a démontré déjà combien il est urgent de former des officiers de santé. Les communes les ont cédés aux armées, où l'humanité, toujours sous le fer et dans le feu, réclame les secours les plus prompts. Vous propagerez la science de la vie, non, comme autrefois, par des formules hiéroglyphiques et quelques adages applicables à tout, et par conséquent à rien, mais par une étude approfondie de la nature, qui, pour la conservation de ses trois règnes, a combiné entre eux des actions réciproques et des secours mutuels. C'est la connoissance de ces combinaisons éternelles qui formera notre système médical. Celui-là sera à l'abri des épigrammes du bel esprit et du mépris des philosophes. L'homme qui le possédera sera le vrai conservateur de l'espèce humaine; et, par un rapprochement qui paroîtra

singulier, mais qui n'en est pas moins réel, en guérissant les maux du corps, il portera le plus grand coup à l'incurable fanatisme, puisque, quand les médecins sauront guérir, le peuple n'ira plus recourir à d'impuissantes reliques. C'est dans l'impossibilité de les adresser à un mortel habile dans cet art, que la Grèce ouvroit à ses peuples le temple d'*Esculape*.

Tous les arts, toutes les sciences se tiennent et s'enlacent; mais il en est qui ont une connexion plus étroite; il en est d'autres, pour ainsi dire, supérieurs, qui entraînent dans leur tourbillon une foule d'arts subordonnés, qui sont comme leurs satellites; ils sont faits pour se réfléchir mutuellement leur lumière : ainsi la physique, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle, quoique chacune ait sa sphère particulière et son existence à part, se rangent autour de la médecine; et vous n'aurez fondé des écoles utiles pour celle-ci, que lorsque les autres auront leur chaire et leurs études. Ce sont les membres d'un même corps : la privation d'un seul arrête ou gêne l'action de tous les autres.

Nous avons depuis longtemps négligé les belles-lettres, et quelques esprits qui veulent passer pour profonds regardent cette étude comme futile. S'ils avoient observé la marche de l'esprit humain, ils auroient vu toujours les belles-let-

tres s'élever comme l'aurore des sciences. Ce sont elles qui ouvrent l'esprit au jour de la raison, et le cœur à l'impression du sentiment; elles substituent la moralité à l'instinct, elles policent les peuples, elles exercent leur jugement, elles les rendent plus sensibles et en même temps plus dociles aux lois, plus capables de grandes vertus. Chez les peuples anciens qui ont marqué dans l'histoire, les lettres ont tenu lieu de toutes les sciences; ils n'avoient presque aucune vraie connoissance, mais ils étoient lettrés : ils avoient des poëtes, des orateurs, des écrivains moraux, et ils ont été grands aux yeux de l'univers.

L'illustre philosophe de Genève, voyant dans la corruption les peuples éclairés, conclut que les lettres les avoient corrompus; il auroit dû dire qu'ils l'avoient été, non par les lettres, mais malgré les lettres, qui, dans cet état de décadence, modifioient encore l'action du vice, et rallumoient de temps en temps dans les âmes le flambeau de l'honneur; oui, jusqu'à l'abus qu'on en a fait, tout prouve le bon usage qu'on en pouvoit faire.

Encouragez donc l'étude et le perfectionnement des belles-lettres : ressuscitez les langues anciennes pour enrichir la nôtre de leurs trésors; les auteurs de l'antiquité respirent l'amour sacré de la patrie, l'enthousiasme de la liberté, et cette haine vertueuse que l'être sensible doit aux op-

presseurs de l'humanité. Rapprochez de vous les langues principales de l'univers moderne, ce n'est que par là que la vôtre peut se perfectionner; et vos idées ne s'étendront, ne se rectifieront que par l'importation de toutes les idées étrangères. Dès lors la poésie, la musique, l'éloquence, qui agissent si fortement sur un peuple libre, prendront en France le caractère qu'elles doivent avoir et qu'elles n'ont jamais eu; dès lors, au lieu d'*Anacréon*, vous aurez des *Tyrtées* et des *Homères;* au lieu d'*Isocrate*, vous aurez des *Démosthènes;* surtout si, par vos institutions, les grands principes de la morale républicaine deviennent populaires, et si votre législation sublime cesse d'être la science du petit nombre.

En général, on avoit senti la nécessité de ces branches d'enseignement; on ne s'étoit trompé que sur la fin et les moyens; mais pourquoi l'agriculture, le commerce, les arts et les métiers n'ont-ils jamais eu leurs écoles? Pourquoi les a-t-on livrés à la routine de l'instinct ou à l'intérêt de la cupidité? Croyoit-on à l'impossibilité de les réduire en principes? ou pensoit-on qu'en ce genre les méprises fussent sans conséquence et la perfection sans valeur? Vous vengerez les arts et métiers, l'agriculture et le commerce de cet oubli des nations; non en allant, comme les rois, poser sur le soc, en un jour solennel, une main

protectrice : cette vaine cérémonie avilit ce qu'elle a l'air d'élever ; mais vous assignerez des instituteurs qui abrègent, qui assurent la marche de l'industrie. L'expérience démontre l'utilité de ces sortes d'établissemens. Le célèbre *Smith* a donné à *Edimbourg* des leçons sur le commerce, dont la réunion et l'ensemble ont formé l'*Essai sur les richesses des nations*, l'ouvrage peut-être le plus utile aux peuples de l'Europe. L'agriculture date des premiers jours du monde, et elle est à une distance immense de la perfection ; c'est que la charrue, poussée au hasard, n'a jamais été précédée du flambeau de la réflexion ; et si elle est plus florissante sur les bords de la Tamise, c'est que la patrie reconnoissante y a l'œil sur le cultivateur, et que le premier qui y sema du gland, d'où sortent les vaisseaux de ligne, a obtenu des statues éternelles.

Il est sans doute une foule d'exercices auxquels on élevoit la jeunesse, qu'il faut absolument proscrire de l'éducation nationale et livrer aux fantaisies des particuliers ; mais il est du grand intérêt de la patrie de s'assurer que les mathématiques se cultivent et s'approfondissent, parce qu'elles donnent le pli de la vérité, parce que sans elles l'astronomie et la navigation n'ont plus de guide, l'architecture civile et navale n'ont plus de règle, la science de l'artillerie et des siéges n'a plus de

base. Rien, en un mot, de ce qui a quelque degré d'utilité publique, ne doit être négligé dans votre système d'instruction gratuite, pas même le dessin, qui n'a été considéré jusqu'à présent que relativement à la peinture, mais qui, sous le rapport du perfectionnement des sens, accoutume les yeux à saisir fortement les traits de la nature, et est, pour ainsi dire, la géométrie des yeux, comme la musique est celle de l'oreille.

Voilà les principaux objets d'enseignement qui seront traités avec une certaine étendue dans les nouvelles écoles que nous nommons centrales, parce qu'elles seront placées au centre des écoles primaires de chaque département, et à la portée de tous les enseignés.

Quel plus beau spectacle que de voir, dans toute la République, s'élever ces savantes constructions où se réuniront dans un foyer commun les lumières de chaque département! Vous y rassemblerez les hommes éclairés des colléges que vous allez supprimer; en les unissant aux élèves sortis des écoles normales, ils seront forcés d'en suivre la direction. C'est là que les gens de lettres qui, cachés au fond de leur cabinet, y nourrissent solitairement le feu du génie, iront avec allégresse en répandre l'influence; c'est là aussi qu'après tant de campagnes célèbres, les amis des arts qui sont dans nos armées, viendront servir la

patrie d'une manière aussi utile et moins dangereuse, et unir les palmes des lettres aux lauriers de la victoire; c'est là enfin que vous recueillerez, de tous les points de chaque département, les divers monumens des arts qui doivent servir à leur reproduction : dispersés, ils sont sans objet et sans utilité; réunis, exposés à l'admiration publique et à l'émulation du talent, ils allumeront dans leurs âmes le feu qui les a créés. Mais à cet égard nous devons à la nation un grand exemple d'égalité et de fraternité. Vous avez dans la commune de Paris des richesses incroyables dans ce genre. Il est sans doute essentiel que les artistes et les savans trouvent dans cette métropole des sciences et des arts les plus riches collections; mais n'accaparez pas une opulence inutile. Pourquoi le superflu des cabinets et des bibliothèques de Paris ne seroit-il pas versé dans les départemens? Gardez tous les chefs-d'œuvre uniques, il est juste qu'ils fassent l'ornement des lieux qui les ont vus naître : mais tous les doubles en fait de tableaux, de livres, de statues, de machines, d'objets quelconques d'études, vous en enrichirez les écoles départementales. Le génie portera ainsi sa flamme épuratrice jusqu'aux extrémités de la République. De là, par un effet réciproque, reportés naturellement vers le centre, il se formera une

circulation d'où dépend l'embonpoint et la vie du corps social.

Les écoles normales ont annoncé à la France le complément de l'instruction, qui ne peut être que dans les écoles centrales : vous ne laisserez pas l'édifice imparfait. L'univers, la postérité, sauront qu'au milieu des orages d'une révolution inouïe, dans les crises d'une guerre dont vous souffliez l'embrasement sur vingt nations punies de leurs forfaits; tandis que, dans l'intérieur, vous terrassiez d'une main le crime et l'immoralité, et que de l'autre vous cicatrisiez les plaies que la patrie avoit reçues de ses parricides enfans, votre génie infatigable, combattant sans relâche l'ignorance et le vandalisme qui menaçoient d'envelopper la République, élevoit un temple immense, un temple éternel, et jusqu'à vous sans modèle, à tous les arts, à toutes les sciences, à toutes les branches de l'industrie humaine, et que vous assuriez par ce chef-d'œuvre, à la nation française, sur les peuples de l'univers, une supériorité plus glorieuse que celle que nous avoient donnée les succès de nos armées triomphantes.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 7 ventôse an III.

Je viens soumettre à la discussion le projet d'organisation des écoles centrales, imprimé et ajourné par décret de la Convention. Les bases financières de ce travail ont été présentées au comité général des finances, qui les a adoptées.

Citoyens, si vous n'étiez pas convaincus que la République française ne peut se maintenir et prospérer que par l'instruction, et que la liberté, sans les lumières, ne fut jamais qu'une bacchante effrénée, je vous dirois, pour vous porter à fonder les établissemens que nous vous proposons, qu'un grand nombre de départemens les ont réclamés par des adresses multipliées; je vous citerois les départemens du Gers, du Tarn, des Bouches-du-Rhône, du Loiret, de la Sarthe, du Calvados, de l'Hérault, de l'Yonne, de l'Ardèche, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de l'Ariége, de la Dordogne, du Mont-Blanc, de la Moselle, des Hautes-Pyrénées, du Bas-Rhin, de la Charente-Inférieure, du Jura, etc.; je vous dirois que plusieurs représentans en mission, et que divers départemens ont, par des arrêtés particuliers, changé le mode d'instruction publique dans différens colléges.

Il importe de faire cesser cette dissonance, car l'unité de la République appelle l'unité de l'enseignement.

Je vous dirois que les établissemens proposés sont en quelque sorte des cadres ouverts pour recevoir les élèves de l'école normale qui se seront le plus distingués pendant la durée du cours, et un nouveau motif d'émulation donné à leur amour pour la propagation des lumières; des cadres ouverts pour recevoir, dans toute l'étendue de la République, les hommes éclairés et vertueux qui ont échappé à la faux du vandalisme.

Citoyens, vous avez fondé l'école normale, et cet établissement, en opérant un grand déversement de lumières dans les départemens, consolera les sciences, les lettres et les arts, des ravages de l'ignorance et de la tyrannie.

Les écoles primaires s'organisent de toutes parts; les livres élémentaires sont composés; il vous reste un pas à faire pour monter tout le système de l'instruction nationale, et ce pas sera un grand bienfait pour la génération qui s'avance. Voici le projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités d'instruction publique et des finances, décrète :

CHAPITRE PREMIER.

Institution des écoles centrales.

Art. 1er. Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la République, des écoles centrales distribuées à raison de la population; la base proportionnelle sera d'une école par trois cent mille habitans.

2. Chaque école centrale sera composée :

1° D'un professeur de mathématiques;

2° D'un professeur de physique et de chimie expérimentales;

3° D'un professeur d'histoire naturelle;

4° D'un professeur de méthode des sciences ou logique, et d'analyse des sensations et des idées;

5° D'un professeur d'économie politique et de législation;

6° D'un professeur d'histoire philosophique des peuples;

7° D'un professeur d'hygiène;

8° D'un professeur d'arts et métiers;

9° D'un professeur de grammaire générale;

10° D'un professeur de belles-lettres;

11° D'un professeur de langues anciennes;

12° D'un professeur de langues vivantes, les plus appropriées aux localités;

13° D'un professeur des arts de dessin.

3. Dans toutes les écoles centrales, les professeurs donneront leurs leçons en français.

4. Ils auront tous les mois une conférence publique sur les matières qui intéressent le progrès des sciences, des lettres et des arts les plus utiles à la société.

5. Auprès de chaque école centrale, il y aura:

1° Une bibliothèque publique;

2° Un jardin et un cabinet d'histoire naturelle;

3° Un cabinet de physique expérimentale;

4° Une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

6. Le comité d'instruction publique demeure chargé de faire composer les livres élémentaires qui doivent servir à l'enseignement dans les écoles centrales.

7. Il sera statué, par un décret particulier, sur le placement de ces écoles.

CHAPITRE II.

Jury central d'instruction. — Professeurs.

Art. 1er. Les professeurs des écoles centrales seront examinés, élus et surveillés par un *jury central d'instruction*, composé de trois membres nommés par le comité d'instruction publique.

2. Le jury central sera renouvelé par tiers tous les six mois.

Le commissaire sortant pourra être réélu.

3. Les nominations des professeurs seront soumises à l'approbation de l'administration du département.

4. Si l'administration refuse de confirmer la nomination faite par *le jury central*, il pourra faire un autre choix.

5. Lorsque *le jury* persistera dans sa nomination et l'administration dans son refus, elle désignera, pour la place vacante, le citoyen qu'elle croira mériter la préférence; les deux choix seront envoyés au comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement entre l'administration et le jury central.

6. Les plaintes contre les professeurs seront portées directement au *jury central* d'instruction publique.

7. Lorsque la plainte sera en matière grave, et après que l'accusé aura été entendu, si le jury juge qu'il y a lieu à destitution, sa décision sera portée à l'administration du département, pour être confirmée.

8. Si l'arrêté de l'administration du département n'est pas conforme à l'avis du *jury central*, l'affaire sera portée au comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement.

9. Le traitement de chaque professeur des écoles centrales est fixé provisoirement à trois mille livres.

Dans les communes dont la population s'élève au-dessus de quinze mille habitans, ce traitement sera de 4,000 livres.

Dans les communes au-dessus de soixante mille habitans, il sera de 5,000 liv.

10. Il sera alloué tous les ans, à chaque école centrale, une somme de 6,000 liv. pour frais d'expériences, salaire des employés à la garde de la bibliothèque, du cabinet d'histoire naturelle, et pour toutes les dépenses nécessaires à l'établissement.

11. Le comité d'instruction publique est chargé d'arrêter les règlemens sur le régime et la discipline intérieure des écoles centrales.

CHAPITRE III.

Élèves de la Patrie. — Prix d'encouragement.

Art. 1er. Les élèves qui, dans *la fête de la jeunesse*, se seront le plus distingués, et auront obtenu plus particulièrement les suffrages du peuple, recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales.

2. Des prix d'encouragement seront distribués tous les ans, en présence du peuple, dans la fête de la jeunesse.

Le professeur des élèves qui auront emporté le prix, recevra une couronne civique.

3. En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissemens consacrés à l'instruction publique, sous le nom de colléges, et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République.

4. Le comité d'instruction publique fera un rapport sur les monumens et établissemens déjà consacrés à l'enseignement public des sciences et des arts, comme les jardins des plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les terrains destinés à des essais de culture, les observatoires, les sociétés des savans et artistes qu'il seroit bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction nationale.

La discussion s'ouvre sur l'article 1er.

Coupé. Je demande qu'au lieu d'une école centrale par 300 mille habitans, on en établisse une par département.

Le rapporteur. Le comité d'instruction publique a adopté la base de la population dans la répartition des écoles centrales sur le territoire de la République. Il lui a paru juste de ne pas donner le même nombre d'écoles centrales et aux

départemens les plus forts par la population et l'étendue territoriale, et à ceux qui sont réduits au *minimum* de la population et de l'étendue; de placer de la même manière dans la hiérarchie scolaire le département du Bec-d'Ambez, par exemple, dont la population s'élève à près de 500 mille habitans, et le département des Alpes-Maritimes qui n'en a pas cent mille. Nous n'avons pas été retenus par la considération que, dans le département le plus étendu, comme dans celui qui est resserré dans les bornes les plus étroites, il n'existe qu'une administration de département, qu'un tribunal criminel, etc. N'est-ce pas plutôt là un vice de répartition qu'un motif pour nous de ne pas briser la chaîne départementale, dans le classement des écoles centrales? N'étions-nous pas fondés à le penser d'après vos propres décrets? En effet, vous avez adopté la base de la population dans l'organisation des écoles primaires; et lorsque nous vous avons proposé pour l'école normale trois élèves par district, vous avez rejeté l'avis de votre comité, pour adopter, sur la demande de notre collègue Ramel, la base proportionnelle d'un élève par 20 mille habitans; c'est d'après ces principes et vos propres décrets que je réclame l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté. Le rapporteur relit l'article II.

Levasseur de la Sarthe. Il me semble que dans la liste des cours, on en a omis un bien important, celui d'agriculture et de commerce. Je demande que cette omission soit réparée.

Le rapporteur. On a dû voir dans le rapport qui a précédé le projet de décret, que je me suis étendu avec une sorte de complaisance sur la nécessité d'un cours d'agriculture et de commerce dans chaque école centrale. J'ai cité l'exemple du célèbre Smith, professeur d'agriculture et de commerce à Édimbourg. Le comité d'instruction a rejeté, contre mon opinion, la demande que vous fait aujourd'hui notre collègue; il a pensé qu'il suffiroit d'environner le commerce et l'agriculture d'encouragemens et de liberté. Ce n'est pas mon avis, et j'appuie la proposition de notre collègue Levasseur.

La proposition de Levasseur est adoptée.

N...... On propose dans l'article un professeur d'arts et métiers. Je ne crois pas qu'un seul professeur puisse embrasser les élémens de tous les arts et métiers. Je demande que le rapporteur s'explique à ce sujet.

Le rapporteur. Les arts se divisent en deux grandes classes, les arts mécaniques et les arts chimiques.

Les arts mécaniques sont ceux qui exigent un emploi de force vive, et qui ne peuvent être

exercés qu'à l'aide d'instrumens mécaniques : ainsi, par exemple, on ne peut travailler le bois, les métaux, la pierre, qu'en faisant une dépense de forces, et en se servant d'outils appropriés à l'effet qu'on veut produire. Ces outils sont ou simples, ou composés ; dans ce dernier cas, ils prennent le nom de machines : ainsi une machine n'est que la collection d'un certain nombre d'outils ou d'instrumens, réunis pour produire un effet. Toute machine est donc susceptible d'être décomposée, d'être réduite à des élémens simples.

Le professeur qui sera chargé de cette partie de l'instruction publique, devra donner d'abord des notions générales communes à tous les arts mécaniques ; il particularisera ensuite ses leçons de manière à ce que chacun puisse s'arrêter au degré d'instruction nécessaire pour l'art qu'il veut embrasser, et que les élèves ne soient pas forcés de consommer un temps précieux à acquérir des connoissances qui leur seroient inutiles.

Des cours devront donc commencer par l'exposition des principes élémentaires de la géométrie graphique. De là les règles de la perspective, de la taille des pierres, de l'art de la charpente, de ce qu'on appelle le trait.

Les arts purement chimiques diffèrent des arts mécaniques en ce qu'ils n'emploient ni force

vive, ni instrumens mécaniques. Ainsi, lorsqu'on brûle du soufre pour le convertir en acide sulfurique ou huile de vitriol, la combustion est un agent, mais non pas un instrument; l'ouvrier ne fait aucune dépense de force. Le cours relatif aux arts chimiques devra commencer par une exposition des corps naturels qui sont en usage dans les arts, par une description de leurs qualités extérieures, par quelques explications sur leur origine dans les arts, comme dans celui du teinturier, par exemple.

C'est ainsi que se sont faits, au Lycée républicain de Paris, des cours d'arts et métiers, dans lesquels on a soumis à une méthode didactique toutes les professions manuelles, et éclairé et abrégé les procédés des arts et métiers qui ont un rapport direct avec les besoins de la vie.

L'article est adopté.

N..... Le comité propose d'établir, dans chaque école centrale, un professeur de langues les plus appropriées aux localités. Je crois qu'il est dans l'intention de la Convention de faire disparaître du sol de la République, tous les jargons particuliers pour ne conserver que la langue nationale.

Le rapporteur. J'observe à mon collègue qu'il n'a pas saisi le sens de l'article. Il n'est pas question de conserver des idiomes particuliers, mais

de répandre, selon les localités, la connoissance des langues parlées chez les peuples nos voisins, avec lesquels nous pouvons avoir des relations de commerce ou d'amitié. Ainsi, dans les départemens voisins des Pyrénées, on enseignera l'espagnol; l'italien, dans les départemens situés au pied des Alpes; l'allemand, dans les départemens du Nord.

L'article est adopté.

Les articles 3 et 4 sont adoptés sans réclamation.

Le rapporteur relit l'article 5 et ajoute : La mesure présentée dans l'article ne sera pas, comme on pourrait le penser, une surcharge pour le trésor national. D'après le travail de la commission temporaire des arts, les collections en tout genre que les émigrés, les ci-devant moines, les congrégations enseignantes ont laissées à la République, sont plus que suffisantes pour la formation des établissemens que nous vous proposons; d'ailleurs, ces dépôts fussent-ils incomplets dans leur origine, s'enrichiront de dons particuliers faits par les bons citoyens, se compléteront même par des échanges.

L'article est adopté ainsi que l'article 6.

Le rapporteur. Les députations respectives seront entendues pour le placement des écoles centrales. Ainsi, toutes les difficultés expireront dans

le sein de votre comité, et vous ne perdrez pas à les lever, un temps que vous devez tout entier au salut de la patrie.

L'article 7 est adopté.

La Convention décrète les chapitres II et III sans réclamation.

RAPPORT

SUR L'ORGANISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Ce n'est pas assez d'avoir assuré le triomphe de la liberté publique par l'énergie de votre courage et l'ascendant de vos lumières : vous voulez transmettre cette importante conquête à vos enfans; mais ce seroit leur léguer un stérile bienfait que de ne pas chercher à leur en garantir la durée; de là naît pour vous le besoin de les préparer par des lumières à conserver cette liberté, fruit des longs efforts et des sublimes travaux de leurs pères; de là la nécessité de l'instruction : un peuple éclairé doit se maintenir libre; eh! comment pourroit-il avoir la foiblesse de traîner

des fers, s'il peut se faire une juste idée de l'homme ? s'il voit un tyran avec toute l'horreur qu'il inspire ?

L'ordre social est fondé sur les lois : les lois s'appuient sur les mœurs : les mœurs s'épurent et se conservent par l'éducation ; L'INSTRUCTION et l'éducation doivent donc marcher ensemble et se prêter un appui mutuel ; car, comme l'a dit un philosophe célèbre, on ne forme pas l'homme en deux temps. En renversant la tyrannie, le premier pas à faire, c'est de répandre les lumières : sans elles, le froid inactif de l'ignorance gagneroit bientôt jusqu'aux extrémités du corps social, et vous auriez amené les Français à cet état de dégradation où vouloit les réduire un des vizirs que nous nommions ministres, lequel se flattoit que bientôt on n'imprimeroit en France que des *almanachs*.

Il est temps sans doute de pourvoir à l'un des besoins les plus essentiels et les plus négligés de la République ; hâtons-nous d'établir l'enseignement, mais sur un plan plus national, plus organique, plus digne, en un mot, de nos futures destinées. Telles ont été les vues du comité et les intentions qu'il s'est attaché à remplir.

Il est question ici de l'enfance : les écoles primaires doivent l'introduire en quelque sorte dans la société. Notre système de placement est fondé

sur les observations faites par les hommes qui ont le plus médité sur l'économie sociale. Ils comptent 150 enfans de 6 à 13 ans dans une population de 1,000 personnes. Ainsi, chaque école primaire sera composée d'environ cent cinquante élèves. Rousseau n'en vouloit qu'un. Le bon Rollin pensoit que c'étoit assez d'en réunir cinq sous un même instituteur. En lui assignant des fonctions qui ne dépassent pas la mesure de ses forces physiques, nous plaçons dans notre système l'instruction à la portée des enseignés, et nous économisons tout à la fois les instituteurs et les finances de la République.

Deux modifications ont été jugées nécessaires: elles sont relatives aux lieux où la population est trop dispersée; à ceux où elle est très-rapprochée (1).

Ces établissemens, pour opérer tout le bien qu'on doit s'en promettre, ne doivent être confiés qu'à des hommes éclairés et vertueux; il faut y appeler le mérite et en repousser l'intrigue et l'immoralité. Nous vous proposons d'établir près de chaque administration de district un *jury d'instruction;* il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur cette institution nouvelle.

Figurons-nous, sur un espace aussi étendu que

(1) *Voyez* les articles 3 et 4 du chapitre Ier.

la France, vingt-quatre mille écoles nationales avec près de quarante mille instituteurs et institutrices; dans ces écoles peuvent recevoir l'instruction première et commune environ trois millions six cent mille enfans.

Voilà un établissement immense et tout à fait national; sa dépense en salaires, prix d'émulation, bâtimens, sera la plus forte que la République ait à soutenir en temps de paix : peut-on nier que cet établissement ait besoin d'être administré dans sa tenue morale et surveillé dans la manière dont sera exécuté le genre de service qu'on lui demande ? De là l'institution dans chaque district d'un jury d'instruction composé de trois personnes, et qui se renouvellent; un jury par département n'auroit pas suffi, et sa surveillance n'eût été qu'illusoire. Si au jury de district on préféroit l'administration des corps municipaux, il en résulteroit une complication dont l'accroissement seroit dans le rapport de cinq cents, qui est le nombre à peu près des districts; à quarante-deux mille, qui est celui des municipalités. Chaque commune voudroit avoir au moins une école, et les fonds publics qu'on peut y destiner, quelque considérables qu'on les suppose, ne pourroient suffire à cette augmentation; d'ailleurs, les grandes communes seroient bien pourvues, celles des campagnes le seroient mal, ce

qui ne s'accorde pas avec l'égalité républicaine. Enfin les écoles seroient plutôt communales que nationales, ce qui est moins favorable à l'unité et à l'intégrité d'une association politique. Les jurys d'instruction doivent agir de concert avec les administrateurs de district, et correspondre à un point central supérieur, à la commission exécutive de l'instruction : ce principe ne peut pas être attaqué par les amis de l'unité de la République.

C'est peu de monter un grand établissement ; il faut provoquer les hommes capables de le remplir. Nous avons dû prévoir que des intrigans travailleroient à supplanter les instituteurs, que des malveillans s'efforceroient de les dégoûter de leurs fonctions, que des hommes prévenus ou séduits élèveroient surtout contre eux des plaintes vagues ou mal fondées ; toutes les précautions sont prises pour repousser d'injustes attaques, pour imposer silence à toutes les voix calomnieusement accusatrices. D'un autre côté, trois motifs puissans appelleront l'homme vertueux et éclairé aux pénibles fonctions d'instituteur national : un traitement qui le fasse subsister dans une médiocrité honorable et républicaine ; l'espoir que nous lui donnons d'une retraite paisible et aisée dans les années reculées de la vieillesse ; enfin, son inscription dans la liste des fonctionnaires publics.

La disposition qui porte l'égalité des salaires pour les instituteurs sur tous les points de la République, peut avoir une grande influence sur les progrès de l'amélioration sociale. L'intention du comité n'a pas été de réduire celui qui vit chèrement dans les villes au traitement de celui qui habite la campagne. Ce n'est pas au *minimum* qu'on a voulu placer l'égalité, c'est au *maximum.* On a proposé de donner à l'instituteur des campagnes autant qu'à celui des villes : cette vue a paru morale et d'une bonne politique. Tant de motifs attirent les talens et les lumières dans les grandes villes, qu'il est bon d'en repousser une partie au milieu des champs par l'attrait d'une existence aisée. Alors seulement je verrai l'égalité dans l'instruction. Seroit-elle réelle, en effet, si les hommes et les femmes, chargés de la distribuer dans les campagnes, n'y étoient retenus que par leur infériorité et l'impossibilité d'être mieux placés ailleurs?

J'entends une objection : l'exécution de votre système d'organisation scolaire grèveroit d'une énorme dépense les finances de la République; *je réponds* d'abord que dans un gouvernement populaire les citoyens sont les enfans de l'État : or, accuserions-nous de prodigalité le père de famille qui consacreroit à l'éducation de ses enfans la cinquième partie de son bien? ne dirions-nous pas qu'il

en fait un légitime usage? *je réponds* que si la loi portée pour l'organisation des écoles primaires, avoit été ramenée à exécution, elle auroit jeté la République dans des dépenses plus considérables: elle payoit 2,625 liv. pour cent cinquante élèves, elle ne payera dans notre plan d'organisation que 2,200 liv. Par quelle fatalité nous oppose-t-on de pareilles objections, lorsque nous proposons un plan simple et organique d'instruction nationale? pourquoi ne les fait-on pas lorsqu'on présente des projets de loi dont les vices démontrés par la discussion le sont aujourd'hui par l'expérience? Le projet de vandaliser la France pour l'asservir auroit-il donc survécu au moderne Pisistrate?

La fixation des objets d'enseignement qui conviennent au premier âge n'étoit susceptible aujourd'hui d'aucune difficulté. L'éducation, il faut l'avouer, n'a guère été jusqu'à présent qu'un enseignement littéraire; il falloit en agrandir la sphère et lui faire embrasser la partie physique et morale de l'éducation, comme les facultés purement intellectuelles : les talens industriels et manuels, comme les talens agréables; car en vain l'âme est forte si le corps est sans vigueur : il faut, dit l'ingénieux et naïf *Montaigne*, donner à l'esprit un valet robuste; la véritable instruction s'occupe de tout l'homme, et même, après avoir cherché à per-

fectionner l'individu, elle essaye d'améliorer l'espèce.

C'est aux bons livres élémentaires et à des ouvrages capables de guider les instituteurs qu'il est donné d'atteindre toutes les fins de l'instruction publique. Les ouvrages envoyés jusqu'ici au concours ouvert pour cet objet, n'ont pas rempli vos vues : en général les auteurs ne se sont pas contenus dans les limites du travail qui leur étoit demandé, de telle sorte que ces divers ouvrages n'empiétassent pas les uns sur les autres, qu'il n'en manquât aucun d'utile, et que tous ensemble pussent offrir un système complet d'enseignement national.

Les citoyens qui ont travaillé pour ce concours ont généralement confondu deux objets très-différens, des *élémentaires* avec des *abrégés*. Resserrer, coarcter un long ouvrage, c'est l'abréger; présenter les premiers germes et en quelque sorte la matrice d'une science, c'est l'élémenter; il est facile de faire un abrégé de Mezerai, tandis qu'il faudroit un Condillac pour nous donner des élémens de l'histoire. Ainsi l'abrégé est précisément l'opposé de l'élémentaire; et c'est cette confusion de deux idées très-distinctes qui a rendu inutiles pour l'instruction les travaux d'un très-grand nombre d'hommes estimables, qui se sont livrés, en exécution de vos décrets, à la composition des livres élémentaires.

Quoi qu'il en soit, la Nation ne sera pas longtemps frustrée du grand bienfait des livres élémentaires; le comité a pris toutes les mesures pour en assurer la prompte publication : il a interrogé le génie; sa réponse sera prompte et digne de vous et de lui.

Il restoit un dernier objet à examiner; je parle des moyens d'entretenir dans les écoles nationales cette émulation généreuse qui fait éclore les talens, les vertus, les belles actions, et sans laquelle le génie le plus heureusement né ne produit rien de grand. Votre comité a vu tous ces avantages se réunir dans la célébration de la fête de la jeunesse.

Là, en présence du peuple, juge tout à la fois et spectateur, des prix d'encouragement seront distribués aux élèves; là encore seront solennellement proclamés habiles à exercer des fonctions publiques ceux de nos jeunes concitoyens qui, n'ayant pas suivi les écoles primaires, seront néanmoins jugés suffisamment instruits dans les différentes parties de l'enseignement national; car vous voulez concilier ce qu'on doit à la société avec le droit imprescriptible et sacré qu'a tout homme libre d'instruire lui-même son fils, et de façonner à la vertu son âme neuve et docile.

Je finis par une réflexion nécessaire : la France

ne gémiroit pas aujourd'hui sur le vide de l'instruction publique; la patrie ne seroit pas alarmée sur le sort de la génération qui nous recommence, si les principales bases du plan que nous vous présentons n'avoient pas été rejetées dans la séance du premier juillet dernier, sur la motion du tyran que vous avez arrêté sur les marches du trône pour l'envoyer à l'échafaud.

Il avoit ses vues pour faire repousser ces idées régénératrices; votre comité, dont j'étois alors, comme aujourd'hui, l'organe près de vous, avoit les siennes aussi pour les proposer.

Le projet de loi fut adopté séance du 27 brumaire an III.

Cette organisation des écoles primaires fut analysée avec éloge dans le journal d'*instruction sociale* publié par Condorcet et Sieyès.

RAPPORT

SUR LES LANGUES VIVANTES.

Chez les peuples les plus éclairés de l'Europe, les langues orientales occupent un rang distingué dans tous les établissemens consacrés à la propagation des lumières; ces langues, négligées en

France depuis le commencement de ce siècle, ont été presque entièrement abandonnées pendant le cours de la révolution.

L'enseignement de toutes les connoissances utiles est devenu l'objet de vos travaux les plus importans depuis la chute du moderne *Pisistrate.* Refuseriez-vous aux langues orientales une place dans l'instruction publique? Non ; la nation française ne doit être étrangère dans aucun pays ni dans aucun siècle.

Négliger la connoissance des langues orientales qui servent d'organe à la diplomatie, ne seroit-ce pas abandonner la carrière des consulats à des hommes incapables de stipuler utilement pour les intérêts de la République ? Ne seroit-ce pas rompre inconsidérément tous ses liens de correspondance avec les autres nations, détruire toutes ses relations extérieures? Je dirai plus, ce seroit outrager l'humanité, qui vous fait un devoir de commettre les destinées de la nation française plutôt à la sagesse des négociations qu'à la décision du glaive.

Il s'agit d'examiner quelles sont les langues orientales les plus utiles, et surtout les plus convenables à notre situation présente, car leur domaine est très-vaste, et il ne sera pas inutile d'entrer dans quelques détails pour en déterminer les limites.

Ces langues peuvent se diviser en deux classes: les langues orientales vivantes et les langues orientales savantes ou mortes. Celles-ci embrassent le *sanscrit* et le *pakrit*, langues de l'Indostan, le *zend*, le *pazend* et le *pehlvique*, langues de la Perse; enfin l'*hébreu*, le *chaldéen*, le *samaritain*, le *syriaque*, et toutes les autres langues bibliques.

La connoissance de ces diverses langues est indispensable pour approfondir les antiquités de l'Asie; mais les travaux de ce genre ne se poursuivent avec succès que dans ce recueillement profond qui n'est pas compatible avec les agitations qui accompagnent inévitablement les grandes révolutions; chaque citoyen est alors comptable de tout son temps à sa patrie; il ne lui est permis de se livrer à des recherches de pure curiosité que lorsque son pays jouit, au sein d'une paix solide, des fruits tardifs de la liberté; les recherches qu'elle nous commande aujourd'hui sont de démasquer tous les traîtres, et non pas d'éclairer des monumens enfoncés dans la nuit des siècles écoulés, de poursuivre la tyrannie qui revêt tous les masques pour ressaisir la verge de fer et d'oppression, de frapper de mort le despotisme qui s'essaye sous toutes les formes contre la toute-puissance du peuple; c'est ainsi que dans la Fable *Archeloüs* se transforme diversement pour échapper à *Hercule*.

Il n'en est pas ainsi des langues orientales vivantes. Il est instant d'en assurer l'enseignement, parce que sans elles il est impossible de négocier avantageusement avec les naturels de l'Asie. D'un autre côté, les savans et les artistes tireront de différens ouvrages orientaux, sur l'astronomie, la chimie, la médecine, des matériaux précieux pour les arts et les sciences. Enfin, parce qu'il est nécessaire d'éclairer les nations étrangères sur les calomnies répandues avec profusion contre nous par les Allemands et les Anglais, car les pamphlets émis par les presses de *Batavia* et de *Calcutta* ont nui davantage à la révolution française, dans ces régions lointaines, que l'artillerie de toutes les puissances liguées pour nous asservir.

Donnons maintenant la notice géographique des principales langues orientales vivantes.

Le chinois présente des difficultés insurmontables, malgré les efforts qu'ont faits pour les aplanir *Bayer*, *Fourmont*, *Kircher*, *Joli*, *Webb*, et plusieurs missionnaires. La littérature chinoise est prodigieusement riche, comme on peut le voir par les matières répandues dans le quinzième volume des mémoires concernant les arts et les sciences chez les Chinois, et par le catalogue des nombreux ouvrages de cette langue, déposés à la bibliothèque nationale. Ces trésors littéraires auroient été longtemps inutiles aux étrangers, si

les Tartares Mantchoux, maîtres de la Chine en 1644, n'eussent créé plusieurs *tribunaux de savans*, uniquement occupés à traduire tous les livres chinois en mantchou. Cette dernière langue est incomparablement moins difficile; elle a un alphabet, une grammaire, en un mot *on y voit clair*, dit le savant *Amyot*. Elle peut suppléer au chinois dans les opérations commerciales comme dans les lettres; elle est la mère langue de tous les idiomes tartares usités dans le nord de l'*Asie*. Nous avons un dictionnaire *mantchou* en trois volumes. Les événemens qui ont battu depuis cinq ans la France et les lettres ont retardé la publication de quelques autres bons ouvrages destinés à populariser la connoissance de cette langue.

Le japonais, employé dans les trois îles qui composent le royaume oriental de tout notre continent, est une espèce de dialecte du chinois, et présente conséquemment de grandes difficultés. Il est défendu aux naturels du pays de l'enseigner aux *Hollandais*, les seuls Européens reçus au Japon. Nous ne possédons qu'un petit vocabulaire japonais, publié à Rome par le père *Collardo*, une grammaire et un vocabulaire de cette langue dans le 3e vol. des voyages de *Thunberg*.

Le *thibétain*, qui ne se parle que dans le royaume dont il porte le nom, mais que l'on cultive dans toutes les contrées orientales et

septentrionales de l'Asie, renferme les livres dont les impostures sacrées peuvent être regardées comme l'origine de toutes celles qui exercent aujourd'hui la crédulité des hommes. Le père *Georgia* a publié, en 1772, un ouvrage intitulé *Alphabetum thibetanum*, rempli de la plus vaste érudition, mais insuffisant pour apprendre cette langue, qui, d'ailleurs, ne peut être jusqu'à présent d'aucune utilité dans nos relations politiques.

Le *malais*, langue originaire de la presqu'île de *Malacca*, est usité dans toutes les îles de l'océan indien. Tous les voyageurs s'accordent sur l'utilité de cette langue pour le commerce. Les Portugais, les Anglais et les Hollandais ont publié des livres élémentaires de cette langue ; elle s'écrit avec les caractères arabes, auxquels on ajoute quelques points pour leur donner une nouvelle valeur.

Les idiomes vulgaires de l'Inde sont le *tamoule*, qui se parle depuis la côte d'Orixa jusqu'au cap Comorin et à Cochin, le *talinga*, le *more*, l'*indostan*, qui s'apprennent plutôt par l'usage que par le secours des professeurs.

Le persan est nécessaire dans les relations avec le *Nabad*, mais il diffère de celui qu'on parle en Perse, soit par la prononciation, soit par la conformation des lettres. La compagnie des Indes,

en Angleterre, prodigue tous les ans des sommes considérables pour encourager l'étude du persan. Cette langue offre de grandes richesses en poésie; *Savidi, Hafir, Djanig,* et une foule d'autres écrivains, ont prouvé que leur nation ne le cédait pas aux Arabes, soit pour l'imagination, soit pour la fécondité. Elle a même plus de grâce et de goût dans le style, et c'est à juste titre que l'on nomma les Persans, les Français de l'Asie.

L'arabe est répandu dans tous les États musulmans, dans presque tout le midi de l'Asie, dans une grande partie de l'Afrique et en Barbarie, d'où nos départemens méridionaux tiroient autrefois leur blé et diverses autres denrées nécescessaires à leur consommation. La littérature arabe est très-riche; elle possède, entre autres ouvrages précieux, des traductions du grec, dont les originaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les livres élémentaires destinés à faciliter l'intelligence de la langue persane, sont nombreux, et cependant il n'en existe aucun en français.

Le turc offre peu de ressources pour la littérature; mais nos relations avec la Porte ottomane ne nous permettent pas d'en négliger l'étude.

L'utilité publique et commerciale doit seule nous guider dans le choix des langues orientales à enseigner. Au *persan*, au *turc*, à l'*arabe*, au *malais* et au *tartare de Crimée*, nous pourrons

ajouter, dans la suite, le *tartare mantchou*, si nous reprenons nos relations avec la Chine.

Quelques-unes des langues dont nous venons de parler étoient enseignées dans le ci-devant collége de France. Mais cette branche d'enseignement n'étoit pas convenablement placée. Les manuscrits et les imprimés en langues orientales, d'une rareté et d'une cherté excessive, manquoient également aux professeurs et aux élèves; les uns et les autres étoient privés des secours nécessaires au succès de leurs travaux. C'est dans la bibliothèque nationale, c'est dans ce dépôt de tous les élémens de l'instruction en ce genre, que doit s'élever le monument destiné à l'enseignement public des langues orientales.

Le rapporteur présente un projet d'organisation qui est adopté.

RAPPORT

SUR LES HONNEURS A RENDRE A LA MÉMOIRE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

PAR LAKANAL,

Au nom du comité d'instruction publique.

CITOYENS,

Vous avez accordé les honneurs du Panthéon



et décerné une statue à Jean-Jacques Rousseau.

Votre comité d'instruction publique m'a chargé de vous soumettre ses vues sur cet acte solennel de justice nationale, sollicité par l'influence journalière du philosophe genevois sur les progrès de la morale publique, par cette renommée toujours croissante, qui s'élèveroit à la fin contre vous si vous tardiez encore à lui donner son dernier éclat, en ouvrant à l'auteur du *Contrat social* et d'*Émile* les portes du Panthéon français.

La voix de toute une génération, nourrie de ses principes, et pour ainsi dire élevée par lui; la voix de la République entière l'y appelle; et ce temple, élevé par la patrie reconnoissante aux grands hommes qui l'ont servie, attend celui qui depuis si longtemps est placé en quelque sorte dans le Panthéon de l'opinion publique.

Sans doute ces honneurs sont légitimement dûs aux citoyens qui, soit par leurs talens, soit par leur courage, ont, aux dépens de leur repos et même de leur vie, dirigé le vaisseau de l'État à travers les orages révolutionnaires; mais il est possible, et déjà même il n'est pas sans exemple que ces mêmes honneurs que l'enthousiasme a décernés, la justice les rétracte, lorsque le temps a fait tomber les masques, enlevé les superficies, et montré à nu les hommes et les événemens.

Au moment où tout un peuple, fatigué d'un

long esclavage, est poussé vers la liberté par les excès du despotisme, où, se débattant dans les fers, il n'a besoin pour les briser que d'un mouvement énergique et rapide; où il s'agite dans tous les sens, cherchant la voie dont ses vieilles habitudes le tiennent encore écarté, n'ayant que le sentiment confus de ses droits, sans pouvoir trouver dans son langage, trop longtemps asservi, ces locutions puissantes qui font pâlir la tyrannie et commandent à l'esclave de s'affranchir; s'il se lève, par exemple, au milieu de ce peuple, un homme d'un génie bouillant, audacieux, passionné, un homme dont l'éloquence mâle, la voix, les mouvemens impétueux, la figure remarquable, fût-ce par sa laideur, frappent les regards, fixent l'attention et se gravent dans la mémoire; si cet homme se jette dans le courant des premières agitations populaires; si, lorsque la révolution bouillonne, il en précipite et en dirige le torrent, son idée se joint bientôt à celle de la révolution même; il forme lui seul une puissance, lui seul une de ces causes agissantes et terribles, dont l'action simultanée change la face des empires. Et le peuple, affranchi du joug, croyant l'être par lui, le poursuit d'applaudissemens, environne de gloire sa pompe funèbre, invente pour lui des triomphes inusités et de nouvelles apothéoses.

Mais à l'instant où il n'est plus, où ses moyens de séduction et ses prestiges personnels sont évanouis, où le cours des choses a emporté les circonstances, soit locales, soit temporaires, qu'avoient une partie de son influence et de sa renommée, s'il se découvre que cet homme fut vendu à d'autres intérêts qu'à ceux du peuple, qu'il fut le partisan secret, le complice du trône et l'instrument de la tyrannie; si l'on ne voit plus à la place de ses talens avilis et de ses vertus imaginaires, que vices, qu'intrigues, immoralité, corruption, alors le peuple indigné se soulève contre sa mémoire, une juste vengeance renverse les monumens élevés par une reconnoissance aveugle, et l'idole arrachée du sanctuaire est brisée et foulée avec dédain.

Le même revers n'est point à craindre pour le grand homme que vous y allez placer; seul, sans appui, sans prôneurs, il osa, au milieu d'un peuple endormi dans les fers, professer hautement, en face du despotisme, la science de la liberté. Dans un temps où tous les hommages étoient pour la naissance, les grandeurs, le crédit, les richesses, il fronda tous ces vieux préjugés, proclama l'égalité naturelle, mit à leur véritable place, c'est-à-dire au niveau du néant, les rangs et les priviléges; il heurta de front les gens en faveur, versa sur la coupable et stupide opulence tout le

mépris de la sagesse et toute l'indignation de la vertu. Il fit plus : il tira d'un injuste et avilissant oubli les professions utiles; il nous apprit à honorer le travail, la pauvreté, le malheur, à chercher dans l'humble atelier ou dans la chaumière obscure, les vertus, les mœurs, la véritable dignité comme le vrai bonheur; en un mot, à dédaigner tout ce que déifioient l'insanie et la corruption des hommes, et à couvrir de considération et d'estime ce que méprisoit leur fol orgueil.

Son âme ne respiroit que pour la liberté des hommes, et voilà pourquoi il fut si étranger au milieu de ses contemporains; il voulut les forcer à se connoître; ils s'étoient trop avilis devant les tyrans pour ne l'en pas punir. Pauvre, errant, persécuté par Genève, sa patrie; banni de deux îles inhospitalières où il voulut s'ensevelir avec sa renommée; fuyant la France à la lueur des flammes qui dévoroient ses ouvrages, il doit avoir des autels chez les peuples libres, celui qui ne trouva que des échafauds sous les tyrans.

Si les honneurs qui lui sont enfin rendus sont tardifs, ils n'en seront que plus durables; et nul retour d'opinion n'est à redouter pour lui, puisque la voix des peuples qui les sollicite est déjà la voix de la postérité.

Tous les publicistes qui ont considéré Jean-Jacques Rousseau dans son rapport avec la révo-

lution française, ont surtout vanté l'influence du *Contrat social* et de ses autres écrits politiques. Il est vrai que dans ces immortels ouvrages, et surtout dans le premier, il développa les véritables principes de la théorie sociale, et remonta jusqu'à l'essence primitive des associations humaines. Peut-être lui fallut-il autant de courage pour aborder alors en France ces questions délicates, que de vigueur d'esprit pour les traiter.

En France, où la force d'opinion avoit écrasé la force réelle, il soutint le droit de réprimer par la force le prétendu droit du plus fort; en France, où le gouvernement se jouoit sans pudeur des biens, des mœurs, des lois et des libertés, il rappela aux gouvernés leurs prérogatives usurpées par les gouvernemens; en France, où les rangs étoient pris pour des droits, où ils s'opprimoient graduellement entre eux et pesoient tous ensemble sur le peuple, il proclama l'égalité des droits et l'inaliénable souveraineté du peuple, fondement de toute association légitime. Le *Contrat social* semble avoir été fait pour être prononcé en présence du genre humain assemblé, pour lui apprendre ce qu'il a été et ce qu'il a perdu. L'auteur immortel de cet ouvrage s'est associé en quelque sorte à la gloire de la création du monde en donnant à ses habitans des lois universelles, et nécessaires comme celles de la nature, lois qui

n'existoient que dans les écrits de ce grand homme avant que vous en eussiez fait présent aux peuples.

Mais les grandes maximes développées dans le *Contrat social*, tout évidentes, toutes simples qu'elles nous paroissent aujourd'hui, produisirent alors peu d'effet : on ne les entendit pas assez pour en profiter ni pour les craindre; elles étoient trop au-dessus de la portée commune des esprits, et même de la portée de ceux qui étoient ou croyoient être supérieurs aux esprits vulgaires; c'est en quelque sorte la révolution qui nous a expliqué le *Contrat social.* Il falloit donc qu'un autre ouvrage nous amenât à la révolution, nous élevât, nous instruisît, nous façonnât pour elle : et cet ouvrage, c'est *Émile*, le seul code d'éducation sanctionné par la nature.

Le nom seul de cet ouvrage rappelle d'abord de grands services rendus à l'humanité : l'enfance délivrée des liens barbares qui la déformoient, et de l'instruction servile qui l'abrutissoit; la méthode de la raison substituée à celle des préjugés et de la routine; l'enseignement rendu facile pour celui qui le reçoit, et la route de la vertu aplanie comme celle de la science; les mères, égarées jusque-là par la dissipation du monde, citées enfin devant le tribunal de la nature, et ramenées, par une éloquence irrésistible et par

l'attrait du plaisir, au plus doux comme au plus sacré de leurs devoirs. Une foule d'écrivains avoient prouvé avant Jean-Jacques que les mères devoient nourrir leurs enfans; mais Rousseau, dit un naturaliste célèbre, le commanda et se fit obéir.

C'étoit déjà une révolution immense opérée dans nos institutions et dans nos mœurs; mais de plus, dans ce même livre, le peuple et les tyrans, les riches et les pauvres, les arts de luxe et les arts utiles, étoient si bien mis à leur véritable place; à toutes les sottises d'un régime absurde et fait seulement pour des esclaves, étoient si naturellement substitués tous les principes d'un régime sage et digne de l'homme, qu'il falloit ou en quitter la lecture, ce que l'entraînante séduction du style rendoit presque impossible, ou se nourrir, même en dépit de soi, de ces germes féconds d'une régénération prochaine.

Reculons vers le passé, reportons-nous par la pensée à l'ancien régime, et figurons-nous entendre pour la première fois ces paroles :

« Dominé par ce qui l'entoure, sujet de ses ministres, qui le sont à leur tour de leurs commis, de leurs maîtresses, et des valets de leurs vatels, un despote est à la fois la plus vile et la plus méprisable des créatures. »

« C'est le peuple qui compose le genre hu-

main : ce qui n'est pas le peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter.»

«C'est la campagne qui fait le pays, et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation.»

«Quand les pauvres ont bien voulu qu'il y eût des riches, les riches ont promis de nourrir tous ceux qui n'auroient de quoi vivre, ni par leur bien, ni par leur travail. Je ne suis maître du bien qui passe par mes mains, qu'avec cette condition qui est attachée à sa propriété.»

Ne sont-ce pas là, citoyens, des maximes révolutionnaires : non pas de cette révolution qui étoit toute au profit de l'intrigue et de l'opulence, mais de cette révolution qui est la vôtre, et que vous voulez tourner tout entière au profit du peuple et de la vertu ? Eh bien ! toutes les pages d'*Émile*, du *Contrat social* et du *Discours sur l'inégalité des conditions*, réfléchissent ces grandes maximes.

Rousseau sentoit fortement la nécessité de reconstruire l'édifice social; et de tous les écrivains qui ont prédit une révolution générale, aucun ne s'est expliqué plus clairement que lui.

C'est dans ce passage remarquable de son *Émile*, où il prescrit avec tant de force, et développe avec tant d'éloquence la nécessité d'apprendre à tout citoyen un art mécanique, précepte qui donna lieu dans ce temps à tant de

plates plaisanteries sur le gentilhomme menuisier. Esprits corrompus et frivoles, pour qui un noble oisif étoit tout, et un artiste utile n'étoit rien, vous croyiez au-dessous de ce que vous appeliez fastueusement un gentilhomme, de trouver des moyens honorables d'exister dans le travail de ses bras!

« Vous vous fiez, disoit ce prévoyant et sage instituteur, à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfans. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet. Les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempts? *Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions.* Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire: il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature, et la nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs. »

« Je tiens pour impossible, ajoutoit-il (et déjà les triomphes de nos principes et de nos armes garantissent la vérité de cet oracle), je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer. Toutes ont brillé, et tout État qui brille est sur son déclin. J'ai de mon opinion des raisons plus particulières que

cette maxime, mais il n'est pas à propos de les dire, et chacun ne les voit que trop. »

C'est ainsi que dans toutes ses conceptions politiques, l'illustre philosophe genevois devance ses contemporains, franchit son siècle, et pense comme la postérité.

Hâtez-vous donc, citoyens, d'arracher ce grand homme à sa tombe solitaire, pour lui décerner les honneurs du Panthéon et le couronner de l'immortalité. Honorez en lui le génie bienfaiteur de l'humanité; honorez l'ami, le défenseur, l'apôtre des mœurs et de la liberté, le promoteur des droits de l'homme, l'éloquent précurseur de cette révolution que vous êtes appelés à terminer pour le bonheur des peuples; honorez en lui les travaux et les arts utiles pour lesquels il brava le rire insultant de la frivolité; honorez l'homme solitaire et champêtre qui vécut loin de la corruption des villes, et loin du faux éclat du monde, pour mieux connoître, mieux sentir la nature et y ramener plus puissamment ses semblabes. Honorez en lui le malheur; car il est douloureux, et peut-être inévitable que le génie et la vertu soient en butte à la calomnie, à la persécution des hommes, lors même qu'ils s'occupent des moyens de les rendre heureux, et *Rousseau* paya plus qu'un autre cette dette du génie et de la vertu. Honorez-vous

enfin vous-mêmes, en honorant l'homme de génie qui fut le plus éloquent de vos instituteurs dans l'art sublime de policer les peuples, et justifiez cette autre prédiction de ce grand homme, non moins infaillible que la première:

« Quand vous verrez la vérité, écrivoit-il à un jeune ami, il ne sera pas pour cela temps de la dire: il faut attendre les révolutions qui lui seront favorables; c'est alors que le nom de mon ami, dont il faut maintenant se cacher, honorera ceux qui l'ont porté et qui rempliront les devoirs qu'il leur impose. »

La jalousie des talens supérieurs se vengea toujours sur le caractère. Pouvoit-elle épargner un écrivain dont le nom remplissoit l'Europe ? J'ai visité, dans un recueillement religieux, la vallée solitaire où le grand homme passa les dernières années de sa vie ; j'ai demeuré plusieurs jours au milieu des agriculteurs paisibles qu'il voyoit souvent dans tout l'abandon de l'amitié ; *il étoit bien triste*, me disoient-ils, *mais il étoit bien bon !*.... J'ai cherché la vérité dans la bouche des hommes qui ont resté près de la nature.

Nous n'avons pas oublié, citoyens, que c'est un examen et non un panégyrique que vous nous avez chargé de vous présenter. Nous n'avons pas oublié que Rousseau a accusé les sciences d'une partie des maux qui ont affligé l'espèce

humaine. Un écrivain, dira-t-on, qui appuie de semblables paradoxes, a-t-il donc tant de droits à la reconnoissance des nations libres? Ingrats! vous n'ignorez pas quelle en fut la cause! L'abus que vous en avez trop souvent fait, a été si funeste aux hommes, que, dans l'aliénation de sa douleur, il auroit voulu les replonger dans l'ignorance et dans l'état de sauvages. Respectez cet heureux délire; il n'appartient qu'à l'ami de l'humanité d'en éprouver de semblables.

Jean-Jacques s'est élevé contre les sciences; mais ses ouvrages prouvent combien il s'en est occupé. Non, elles ne sont pas contraires au bonheur des peuples : ce sont elles qui relèvent l'homme dans le malheur; elles consolèrent *Boëce* dans les fers; elles purifient les âmes de leurs sectateurs fidèles : que d'hommes parmi vous leur doivent et leurs plaisirs et leurs vertus! Ce sont elles qui répandent des lumières terribles sur les violateurs des principes. L'homme qui sait penser ne sauroit être esclave.

Votre comité a délibéré sur le caractère qu'on pouvoit donner à cette pompe solennelle : il a pensé qu'elle devoit retracer les différens titres de Jean-Jacques Rousseau à l'admiration et à la reconnoissance publique :

La musique qu'il cultiva et qu'il rendit pour ainsi dire à son innocence primitive; la botanique

dont il fit une douce et consolante étude; les arts mécaniques qu'il fit respecter; les droits de l'homme qu'il réclama le premier; les mères et les enfans qu'il reporta en quelque sorte entre les bras de la nature; le peuple qu'il contribua à rendre libre, représenté par nos frères de Paris; la république de Genève qui a enfin vengé sa mémoire des outrages des aristocrates genevois, représentée par l'envoyé de cette république et par les patriotes de Genève établis à Paris; les habitans d'Ermenonville qui ont possédé longtemps ses dépouilles mortelles; des citoyens de la commune de Grolet et de celle de Montmorency, qui ont vu naître parmi eux ses plus beaux ouvrages, et qui lui ont les premiers élevé un monument champêtre; enfin la Convention nationale.

Mais il nous a semblé que le monument consacré à Jean-Jacques Rousseau, à l'ami de la campagne et de la nature, ne devait être que provisoirement placé dans le temple même des grands hommes. Si le vœu des amis des arts est rempli, ce temple ne restera point isolé au milieu de l'immense emplacement qui l'environne; on a proposé depuis longtemps de l'entourer d'une vaste plantation d'arbres dont l'ombre silencieuse ajouteroit au sentiment religieux qu'inspire ce monument funéraire. Il seroit facile de ménager

dans ce bois auguste une enceinte de peupliers, au milieu de laquelle seroit définitivement placé le monument élevé à l'auteur d'*Émile*. Depuis sa mort, il semble que l'idée de cet arbre mélancolique est devenue en quelque sorte inséparable de celle de son tombeau, et ce spectacle attendrissant rappelleroit à jamais aux âmes sensibles le souvenir des bocages d'Ermenonville.

Voici le plan de la fête.

Le cortége sera composé :

1° D'un groupe d'artistes musiciens, exécutant des airs du *Devin du village*, et d'autres airs de la composition de Jean-Jacques Rousseau.

2° D'un groupe de botanistes avec des faisceaux de plantes.

Inscription.

L'étude de la nature le consoloit des injustices des hommes.

3° D'un groupe d'artistes de toute espèce avec les instrumens de leur métier.

Inscription.

Il réhabilita les arts utiles.

4° D'un groupe de députés des sections de Paris, portant en tête les tables des droits de l'homme.

Inscription.

Il réclama le premier ces droits imprescriptibles.

STATUE DE LA LIBERTÉ.

5° D'un groupe de mères vêtues à l'antique, les unes tenant par la main des enfans en âge de suivre le cortége, les autres en portant de plus jeunes dans leurs bras.

Inscription.

Il rendit les mères à leurs devoirs et les enfans au bonheur.

STATUE DE ROUSSEAU.

avec cette inscription :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,
LA CONVENTION NATIONALE,
A JEAN-JACQUES ROUSSEAU.
AN 2[e] DE LA RÉPUBLIQUE.

6° D'un groupe d'habitans de Franciade et des communes de Grolet et de Montmorency.

Inscription.

C'est au milieu de nous qu'il fit Héloïse, Émile et le Contrat social.

7° D'un groupe d'habitans de la commune

d'Ermenonville autour de l'urne cinéraire, sur laquelle seront gravés ces mots : *Ici repose l'ami de la nature et de la vérité.*

8° D'un groupe de Genevois, avec l'ambassadeur de la République.

Inscription.

Genève aristocrate l'avoit proscrit,
Genève régénérée a vengé sa mémoire.

9° Convention nationale entourée d'un ruban tricolore.

Le Rapporteur propose un projet de décret qui est adopté par la Convention, qui décrète, en outre, que ce rapport et ce décret seront envoyés à ses ambassadeurs, à ses consuls en pays étrangers, et à la république de Genève.

Séance du 4 vendémiaire an IV.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport sur le Lycée des Arts de Paris. Après être entré dans tous les détails relatifs à cet établissement, et exposé tous les services qu'il avoit rendus à l'instruction publique, le Rapporteur présente le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique,

« Décrète que, sur les fonds mis à la disposition de la commission exécutive de ce nom, il est accordé, à titre d'encouragement, une somme de 60,000 liv. au Lycée des Arts.

Ce projet est adopté.

RAPPORT SUR DAUBENTON.

Je viens vous parler, au nom de vos comités réunis, d'instruction publique, d'agriculture et des arts, du patriarche des sciences, du vénérable Daubenton.

Cet infatigable physicien, qui a formé les collections immenses du Muséum d'histoire naturelle, qui les a soignées et démontrées au public pendant cinquante-trois ans, a employé une partie de sa fortune et plusieurs années de sa vie à faire croître sur le sol de la France, des laines aussi fines que celles d'Espagne, dont l'importation coûte chaque année plusieurs millions.

Ces moyens d'améliorations sont prouvés et confirmés par 25 années d'expérience; grand nombre de citoyens ont mis en pratique avec succès le *Traité des Moutons*, donné par ce naturaliste célèbre.

Cet ouvrage important vient d'être retouché

par l'auteur, et enrichi de nouvelles expériences, faites à sa bergerie de Montbard.

Appauvri par le bien même qu'il a fait aux sciences et aux arts; réduit par la révolution à une fortune très-bornée, Daubenton ne peut pas faire la dépense de l'impression de son ouvrage: cependant l'intérêt de l'agriculture la réclame, et la justice demande de la faire tourner au profit de l'auteur. Il est en effet digne d'une nation qui couvre d'une protection éclairée les savans utiles à leur pays, de leur faire trouver le prix de leurs travaux dans leurs travaux mêmes.

Le comité vous propose d'ordonner que l'ouvrage de Daubenton sera imprimé au nombre de 4,000 exemplaires, au profit de l'auteur.

Décrété.

C'est au nom du comité d'instruction que j'ai fait ces divers rapports.

Le comité étoit composé habituellement de Daunou, Sieyès, Grégoire, Chénier, Mercier, Villar, ancien principal du collége de la Flèche; Lalande, ex-oratorien, évêque de Nancy; Massieu, traducteur de Lucien et évêque de Beauvais; Waudelincourt, principal du collége de Verdun; Arbogast, recteur de l'université de Strasbourg, Boissy-d'Anglas, Tibaudeau, Deleyre, David.

Dans la répartition des mémoires présentés au concours pour la composition des livres élémentaires, il y en eut trois écrits en langue latine, *sed sermone pedestri qui nullo modo Ciceronem redoleret.* L'examen de ces mémoires me fut dévolu, parce que plusieurs membres du jury savoient que j'avois professé dix-huit ans dans la même congrégation séculière que mon excellent ami Laromiguière. Nous nous sommes plusieurs fois trouvés ensemble, et nous ne nous sommes jamais perdus de souvenir. Il m'adressa à la Convention, en trois petits cahiers, les premiers jets du cours de philosophie qu'il a fait, dans la suite, dans l'université de Paris, et qui l'a placé si haut dans l'opinion publique. Il étoit, à l'époque de cet envoi, professeur de philosophie au collége de Lesquille à Toulouse; dans la suite, nous nous sommes retrouvés ensemble à l'école normale mère à Paris : il eût dû y être assis sur le fauteuil présidentiel, et moi sur l'humble banquette.

Dans le discours prononcé sur la tombe de cet illustre citoyen, par l'honorable M. Victor le Clerc, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doyen de la faculté des lettres de Paris, on lit:

« Pierre Laromiguière entra en 1756 dans la « congrégation de la doctrine chrétienne, cette

« corporation enseignante qui, avec celle de l'O-
« ratoire, a donné tant d'illustres auxiliaires à
« l'université renaissante. Laromiguière commença
« à parcourir les degrés les plus humbles et à s'é-
« lever par son mérite. Il est successivement ré-
« gent de cinquième, de quatrième, de troisième,
« de seconde, dans les colléges que possédoit la
« doctrine à Moissac, Lavaur, Toulouse; puis
« professeur de philosophie, etc. Comme Laromiguière, mon confrère et mon constant ami dans la doctrine, j'ai parcouru tous les degrés de la hiérarchie scolaire: régent de cinquième, quatrième, troisième, seconde, à Lectoure, Moissac, Gimont, Castelnaudary; professeur de rhétorique à Périgueux.

Reçu docteur ès arts à l'université d'Angers, j'ai professé trois ans la rhétorique au collége de Bourges, nouvellement confié à la doctrine, et dont le recteur, les professeurs de philosophie et de rhétorique, formoient, à l'université, la faculté des arts. Nommé ensuite professeur de philosophie à Moulins, capitale du Bourbonnais, j'occupois cette chaire, pour la quatrième année, à l'aurore de la révolution. J'ai trouvé à la Convention les parens de mes anciens élèves. C'est le département où je suis né, qui me nomma à la Convention, et je passai au Conseil des Cinq-Cents par le choix de cinq départemens. La congrégation

de la doctrine étoit supprimée depuis longtemps, lorsque j'appris que son ancien et vénérable général languissoit dans un état voisin de l'indigence. Je m'empressai de me rendre auprès d'un vieillard respectable qui m'avoit toujours traité en père, et j'agis envers lui comme un fils respectueux et reconnoissant. Je le proposai au comité, pour une place importante; malheureusement il étoit connu de plusieurs de mes collègues, par son aversion trop peu circonspecte pour le nouvel ordre de choses, et ma proposition fut rejetée. Quelque temps après, le professeur Duhamel, instituteur-adjoint des sourds-muets de l'école de Paris, dirigée par l'abbé Sicard, qui, comme Laromiguière et moi, avoit longtemps professé dans la congrégation de la doctrine, vint me demander d'être admis comme élève à l'école normale; nous accueillîmes sa demande mon collègue et moi. La place d'instituteur-adjoint des sourds-muets étoit vacante; je priai M. Sicard de demander au comité d'instruction d'y nommer notre père commun. Je ne priai pas, je suppliai le comité d'accueillir cette demande; je fus exaucé, et ce fut un des plus heureux jours de ma vie. Voyez l'acte de la démission de Duhamel et la petition de Sicard. (*Voyez la correspondance*).

M. Sicard se trouvoit dans la position la plus périlleuse; il s'agissoit de sa sûreté, entièrement

compromise, et peut-être même de sa vie; c'est en exposant la mienne que je l'ai sauvé. Voyez sa lettre dans la correspondance.

J'omets un grand nombre de rapports dont les projets ont été adoptés par nos assemblées nationales, 1° sur les écoles militaires; 2° sur le collége de Saint-Martial à Toulouse; 3° sur l'université de Montpellier; 4° sur l'école d'Auxerre; 5° sur Joseph Sauveur, massacré dans la Vendée; 6° sur le dictionnaire de l'Académie; 7° sur les députés détenus dans les prisons de l'Autriche et livrés par Dumouriez. La plupart de ces rapports sont dans le *Moniteur.*

Mon unique ambition fut toujours de servir mon pays en défendant la cause des lettres. Nul motif d'intérêt personnel n'altérera jamais la pureté de ces principes. Membre du corps électoral du département de Seine-et-Oise en l'an VI, je fus nommé au Corps législatif, et je refusai cet honneur. Je fus réélu dans la même session; je refusai de nouveau, et je fis insérer dans le procès-verbal cette courte allocution :

« Lorsque les armées ennemies étoient aux « portes de la capitale, j'ai accepté les fonctions « périlleuses de représentant du peuple; aujour- « d'hui, que les Alpes, les Pyrénées s'aplanissent

« sous la marche triomphale des armées françaises,
« je me retire à l'écart avec mes livres et quelques
« amis, les seuls biens dont mon cœur soit avide.»

Le bon citoyen accourt quand la patrie est en danger, il rentre dans la foule quand le danger est passé.

Ces faits, consignés dans les journaux du temps, se conservent dans la mémoire de plusieurs témoins oculaires.

Les hommes honorables que j'ai obligés n'ont pas eu à rougir de mes bienfaits.

J'appelle la sévérité de mes concitoyens sur ma conduite depuis les premiers jours de la révolution ; le compte à rendre embrasse : 1° ce que j'ai fait dans les assemblées nationales ; 2° mes missions comme représentant du peuple dans les départemens ; 3° mon commissariat général dans les pays conquis sur la rive gauche du Rhin ; 4° et mon séjour dans les États-Unis d'Amérique.

1° Dans les assemblées nationales, je ne me suis occupé qu'à combattre le vandalisme, en provoquant l'établissement des institutions consacrées à l'instruction publique ; et quant à mes votes, je n'ai que quatre mots à dire, et je les emprunte au saint Père : *La conscience avant tout.*

2° Sur ma mission dans les départemens avec des pouvoirs illimités, en l'an II, c'est-à-dire à l'époque la plus violente de la révolution.

Écoutez un des hommes les plus éclairés, les plus sages, les plus vertueux de nos assemblées nationales, l'ami intime de l'illustre Daunou, Baudin des Ardennes, mort de satisfaction en apprenant le retour de Bonaparte de son expédition d'Égypte; en vrai citoyen, Baudin des Ardennes pensa que le héros de l'Italie sauveroit la France; les affaires publiques étoient dans un état véritablement alarmant à cette triste époque: c'est ainsi que l'éphore Chiron meurt de joie en apprenant que son fils a remporté le prix du ceste aux jeux Olympiques.

Paris, décadi soir, 10 messidor, l'an III de la R. F.

« Ce n'est qu'aujourd'hui, citoyen collègue, que j'ai reçu « votre lettre chargée, datée de Bourges du 2 de ce mois. « J'ai dit en effet avec plaisir, qu'à votre retour de mission « d'un département dont je ne me rappelle pas même le nom, « je vous avois entendu vous vanter dans un *temps où il y « avoit du courage à le faire*, *de n'avoir point ordonné d'ar- « restation*; que m'étant promené longtemps avec vous dans « le salon de la Liberté, notre conversation avoit été fréquem- « ment interrompue par des collègues qui ne m'étoient pas « connus la plupart, et qui venoient vous féliciter des témoi- « gnages avantageux qui résultoient de leur correspondance « avec les districts que vous aviez parcourus. Voilà ce que « j'ai dit, je l'écris et je le signe.

« Je vous ai vu de la confiance pour quelques personnes « qui n'avoient pas la mienne; les événemens ultérieurs ont « pu vous détromper. Sur cela, comme sur tout le reste, j'ai « respecté vos opinions, et avec d'autant plus de justice que

« je vous ai vu constamment respecter vous-même celle des « autres, et ne point vous éloigner d'hommes estimables lors- « que des préventions redoutables jetoient sur eux de la dé- « faveur.

« Nous avons eu soin de déposer dans le projet d'acte cons- « titutionnel des bases d'instruction qui ne se trouvoient dans « aucune précédente constitution. La réduction des écoles « centrales n'est point impérative. Nous avons cru consolider « ces établissemens en demandant qu'il y en eût *au moins* un « pour deux départemens. L'essentiel est de n'entraver l'opé- « ration ni par la dépense, ni par la difficulté de trouver « des professeurs, et de faciliter l'organisation en la restrei- « gnant provisoirement à ce qui est possible. Notre but cons- « tant a été d'étendre les lumières, et d'en assurer la conser- « vation. »

Je vous salue, citoyen collègue, fraternellement
et de tout mon cœur,

P.-C.-L. BAUDIN (des Ardennes).

3° Dans le cours de mon commissariat général pour l'organisation des quatre départemens de la rive gauche du Rhin, j'ai mérité, j'ai obtenu la confiance publique. Lisez la pétition adressée à mon insu, par tous les fonctionnaires publics de Mayence, au Directoire exécutif qui me la renvoya ; lisez aussi l'extrait de la lettre du général *Muller*.

LE GÉNÉRAL EN CHEF AU CITOYEN LAKANAL, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

« Le sort de l'armée, citoyen commissaire, repose en partie « sur vous ; Mayence tombera au pouvoir de l'ennemi qui s'a- « vance ; sans vos efforts et votre appui je ne puis l'arrêter. »

Mayence, le 28 fructidor, an VII de la R. F.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

« *Citoyens Directeurs*,

« Une vérité dont tous ceux qui connoissent l'histoire du « siége de Mayence en 1793 v. st., sont moralement con« vaincus, est, que cette place a été livrée ou vendue à l'en« nemi. Une vérité matériellement constante est, qu'on n'a « pas daigné penser aux patriotes, lorsqu'on trouva bon de « capituler : preuve que le patriotisme n'eut pas de part à la « capitulation, et qu'on craignait trop les républicains pour « négocier leur passage en France.

« Que les ennemis de la République comptent toujours sur « des trahisons, et malheureusement tous les traîtres n'étaient « pas connus au renouvellement de la guerre, c'est prouvé « par les redditions des places fortes d'Italie, et par les arrê« tés que vous avez pris, citoyens Directeurs, pour traduire « les commandants devant des conseils de guerre.

« Il est vraisemblable, citoyens Directeurs, que si des com« missaires civils, choisis parmi les Républicains, qui, par leurs « actes passés, ont rompu à jamais avec le despotisme, avaient « assisté aux conseils de guerre de Turin et de Mantoue, ces « forteresses tiendraient encore, Joubert vivrait, nos armes « seraient triomphantes, et le Russe et l'Autrichien seraient « relancés au delà des alpes Noriques.

« Des hommes qui ont tout à craindre du retour de leurs « tyrans; qui déjà en 1793 ont essuyé leurs vengeances, alors « bien moins féroces qu'elles le seraient aujourd'hui; qui ont « des propriétés et des familles; ces hommes, citoyens Direc« teurs, ont besoin d'une garantie, et cette garantie ils ne la « trouveront que dans la nomination d'un commissaire civil « pour la garnison de Mayence; mais il faut qu'il ait donné

« des gages certains à la révolution et à la République, et « qu'il ait acquis l'honneur d'être inscrit sur la liste de pros« cription de la Royauté absolue. Un tel homme, citoyens « Directeurs (et nous croyons l'avoir trouvé dans la personne « du citoyen LAKANAL, commissaire de la République dans « nos départemens), revêtu du pouvoir d'opposer son *veto* « aux décisions d'un conseil de guerre, de préparer une dé« fense vigoureuse et opiniâtre en cas d'attaque, et de ne « capituler en aucun cas, sans stipuler pour tous les patriotes « et pour leurs familles et leurs propriétés, un tel homme peut « seul nous tranquilliser, et déterminer ceux d'entre nous, « qui, par la nature de leurs fonctions, doivent rester à « Mayence en cas de siége, à ne pas abandonner leurs postes « et à s'exposer encore à tous les périls pour le salut de la « République. »

Suivent les signatures de tous les administrateurs, de tous les juges des principaux tribunaux, et des hommes les plus recommandables du département.

Je n'ai rien à ajouter à des faits qui parlent plus haut que les raisons. Je retournois en France après le dix-huit brumaire, lorsque je reçus à Worms la lettre suivante :

Le général Bonaparte, premier consul de la République, au citoyen Lakanal, commissaire du gouvernement dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

. . . .

« Les services importans que vous avez rendus à tant « d'hommes distingués, vous mériteront dans tous les temps « des droits à l'estime des hommes. Vous pouvez compter « sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves, etc. »

L'approvisionnement des places fortes des bords

du Rhin; l'établissement de la manufacture d'armes à Bergerac; le dépôt de quatre mille chevaux dans la même ville; la navigation du Drott; l'établissement de dix-neuf écoles centrales dans les départemens, étoient une mine d'or à exploiter: je n'en ai pas retiré une paillette. En ce temps-là les dépositaires suprêmes du pouvoir pouvoient dire ce que Quinte-Curce fait dire aux soldats d'Alexandre, *omnium victores, omnium inopes sumus*, lib. IX. A l'expiration de ces fonctions, j'ai dû faire un honorable échange de mon travail contre un juste salaire; j'ai rempli longtemps la chaire de langues anciennes vacante à l'école centrale de la rue Saint-Antoine, par la mort de l'abbé Leblanc, membre de l'Institut. Ami de la retraite, sans adresse d'ailleurs pour me faire des prôneurs et des partisans, je me suis assis sur la dernière marche, *comme la plus stable en soi.* MONTAIGNE.

4° Aux États-Unis j'ai fait honorer le titre de citoyen français. Nommé par le gouvernement de la Louisiane, président de l'université de cette belle et riche partie des États-Unis, je n'ai donné, longtemps après, ma démission volontaire, que pour me réunir à mes vieux amis composant la colonie française du Tombeckbée.

Le général Clauzel m'écrivit de New-York, au Kentucky :

« Vous avez vu les généraux Lallemant, Lefèvre-
« Desnouettes, Pennières, Garnier de Saintes, etc.;
« vous êtes le seul qui ayez bien opéré; il ne nous
« reste qu'à vous imiter. »

Voici la lettre du député que les Français réunis à Philadelphie envoyèrent à Washington, pour stipuler leurs intérêts auprès du congrès.

Washington city, 25 février 1817.

Votre lettre du 3 de ce mois, mon respectable ami, m'est parvenue hier dans cette capitale du monde libre. J'ai été envoyé ici, par notre société, comme solliciteur près du congrès, et déjà par son décret du 21 de ce mois, le sénat nous a accordé une partie de nos demandes, c'est-à-dire 92,160 acres de terre payables dans quatorze années sans intérêt; il ne nous faut plus que le concours de la chambre des représentans et l'approbation du président (ce dont nous sommes très-assurés, je parle du président) pour que ce décret ait les caractères d'une loi.

N'ayant point d'introduction auprès de M. Claye, je m'en fis une de la copie que vous m'aviez envoyée de sa lettre du mois de juillet dernier. Sa réception fut celle d'un homme qui se fonde entièrement sur la popularité et dont par conséquent tout l'art est de satisfaire sans s'engager. Hier matin, je le vis encore; *je savois* que vous lui aviez écrit, il en convint, me reçut mieux, mais *me parla peu* de votre lettre. Le soir je le rencontrai en société; j'avois *alors* reçu la copie de votre lettre de ce mois, et je le lui dis : Dans ce cas obligez-moi de me la traduire : j'ai honte de l'avouer, mais j'ai perdu mon français et je ne puis lire cette lettre. Il étoit alors onze heures du soir; à neuf ce matin, je lui ai porté la traduction de votre lettre, et il a pu se nourrir tout à son aise

de la lettre la plus flatteuse qu'il ait jamais reçue de sa vie, mais la mieux écrite et tellement bien, qu'en dépit de *l'excès des louanges*, le caractère le plus républicain est obligé de se soumettre et d'*avaler la pilule*. Il me dit en souriant : Vous méritez qu'on s'emploie pour vous; vous ne vous êtes donc pas couché? Vous êtes digne d'être *l'ami de M. Lakanal, je ferai tout pour son ami.* Ah ! quand j'ai déclaré que vous étiez le génie qui conduirait notre barque à bon port, et quand j'ai accoutumé chacun de nos membres à vous appeler le régulateur de la société, je n'ai fait que satisfaire à l'élan de mon cœur *et à la vérité*, etc.

Recevez l'assurance du dévouement sans bornes de votre ami respectueux,

PARMANTIER.

EXTRAITS

DE MA CORRESPONDANCE

Avec les savans et les gens de lettres, durant l'exercice de mes hautes fonctions publiques, à la Convention nationale, au Conseil des Cinq-Cents, dans les départements, comme représentant du peuple, et dans les départemens de la rive gauche du Rhin, comme commissaire général.

Les neuf dixièmes de cette correspondance sont perdus; je ne parle dans cette notice que des pièces autographes qui me restent.

Je ne produis aucune lettre d'aucun auteur vivant. *Je tiens toutes ces pièces à la disposition de ceux de mes honorables confrères qui voudroient en prendre communication.*

C'est sur le vu des pièces autographes que cet opuscule est imprimé.

VICQ-D'AZYR, LAVOISIER.

« I. J'envoie à monsieur Lavoisier le projet de décret tel que
« je l'ai conçu en faveur de la Société de médecine; il pourroit
« être placé à la suite du décret qui conservera une existence
« provisoire à l'Académie des sciences. Il est certain que notre
« correspondance avec les officiers de santé des départemens,

« est utile et ne peut être interrompue sans inconvénient. « Ainsi il est utile et juste que la Société de médecine soit « conservée provisoirement et seulement sous le rapport *du « bureau de consultation pour les règles de salubrité.* Toutes « les fonctions académiques de la Société cesseront et celles-« là seulement pourront subsister. Vous verrez ce matin le « citoyen Lakanal; montrez-lui ce projet de décret qui « est simple et que, sans doute, on peut mieux rédiger encore. « Que je vous doive un bien grand service, la conservation « d'un établissement qui me coûte tant de travaux. »

VICQ-DAZYR.

II. Lettre sur les académies, destinées à hâter les progrès des sciences, n° 2; lettre sur la Société de médecine, n° 4; lettre sur les services nombreux que la Société de médecine a rendus à divers départements, n° 1. Voyez en outre dans cet opuscule à la page 223 ce qui est dit sur Lavoisier.

LAPLACE.

n° 1.

Ce 27 frimaire an III de la R. F.

« Le citoyen Laplace a reçu la lettre du citoyen Lakanal, « relative à l'organisation des observatoires; il est venu exprès « à Paris, pour conférer avec lui sur cet objet très-important au progrès des sciences. Il prie le citoyen Lakanal de « vouloir bien lui indiquer un rendez-vous; il viendra demain « chercher sa réponse dans les bureaux du comité d'instruction « publique, d'où il lui écrit ce billet. »

n° 2.

Au Mée, par Melun, ce 2 nivôse an III de la R. F.

« Voici le résultat de mes réflexions sur l'organisation des

« observatoires. Je propose d'attacher à l'observatoire na-
« tional trois astronomes, et à chacun d'eux un élève.

« Pour ne laisser échapper aucune observation importante,
« on peut conserver l'observatoire de la ci-devant École
« militaire, et y attacher un astronome et un élève.

« Je pense qu'il suffit d'entretenir cinq observatoires choisis
« convenablement parmi ceux qui existent dans les dépar-
« temens.

« Pour diriger ces observatoires, pour recueillir et publier
« les observations, en tirer le meilleur parti, et perfectionner
« les théories et les tables astronomiques, je propose de créer
« une *commission d'astronomie*, formée de trois géomètres et
« de quatre astronomes, attachés aux deux observatoires de
« Paris.

« Les membres de cette commission seroient nommés par
« la Convention nationale, sur la présentation du Comité
« d'instruction publique.

« Avant de s'occuper des observatoires des départemens,
« on peut former d'abord cette commission, et la mettre sur-
« le-champ en possession des deux observatoires de Paris :
« par ce moyen simple et peu dispendieux, les travaux astro-
« nomiques reprendroient leur activité, et le Comité d'ins-
« truction publique trouveroit dans les lumières de cette
« commission, les renseignemens dont il auroit besoin pour
« organiser les observatoires, et pour accélérer les progrès
« de l'astronomie.

« Cette belle science mérite de fixer particulièrement l'at-
« tention des législateurs par la sublimité de ses découvertes,
« par leur importance dans la navigation et la géographie, et
« surtout par ses rapports essentiels avec le bonheur et la
« liberté de l'espèce humaine : les erreurs de l'astrologie, les
« vaines terreurs qui ont accompagné les éclipses, et l'appa-
« rition des comètes, assiégent encore, si je puis ainsi dire,
« l'entendement humain, et n'attendent, pour y rentrer, que
« le retour de l'ignorance : observez, d'ailleurs, que partout

« la superstition a placé son point d'appui dans un ciel ima-
« ginaire, pour agiter et pour asservir la terre, et que rien
« n'est plus propre à garantir les hommes de ses honteux et
« funestes effets, que la connoissance du vrai système du
« monde, et la considération de l'immensité de l'univers.

« Je vous renouvelle, Citoyen, ma reconnoissance de tout
« ce que vous avez fait pour les sciences : elles sauront trans-
« mettre à la postérité les noms de ceux qui, dans la crise
« qu'elles viennent d'éprouver, ont constamment lutté contre
« la barbarie, et le vôtre sera l'un des plus distingués, etc.»

LAPLACE.

LACÉPÈDE.

« Nommé à la nouvelle chaire de zoologie du Muséum
« national d'histoire naturelle, je me suis empressé de vous
« chercher, afin de vous remercier, pour ma part, de tout le
« bien que vous avez fait à l'établissement auquel je viens
« d'être attaché de nouveau, et à la science que je cultive
« depuis longtemps. J'ai parcouru inutilement la rue des
« Saints-Pères où l'on m'avoit dit que vous logiez. Je n'ai pas
« voulu aller vous détourner au milieu du Comité d'instruc-
« tion publique, ni dans le temps des séances de l'École
« normale auxquelles j'ai assisté; cependant j'ai besoin de
« vous dire que le citoyen Daubenton m'a instruit de tout ce
« que vous avez fait pour mon retour au Muséum, et pour
« ma sûreté personnelle. J'ai cru qu'un billet étant l'expression
« la plus courte de ma reconnoissance, vous seroit la moins
« importune. Je vais terminer la préparation de mon cours,
« qui commencera, je crois, le 1er germinal, afin que toutes
« les parties de l'histoire naturelle soient démontrées en
« même temps, et que le tableau complet de cette science,
« qui donne la naissance à tant d'autres, puisse être présenté
« aux citoyens que vous avez appelés pour la solennelle et
« grande institution des écoles normales, et qui voudront

« profiter de leur séjour à Paris, pour ajouter de nouvelles « recherches à celles pour lesquelles vous les aviez réu-« nis, etc.»

LACÉPÈDE.

Chez le citoyen Geoffroi, professeur.

21 *pluviôse an* III.

J'ai conservé d'autres lettres de Laplace et de Lacépède sur divers objets importans.

LALANDE.

QUATORZE PIÈCES.

Extraits n° 1. — N° 2.

« Vous m'avez fait donner 3000 fr.; je vous réitère le ser-« ment de les employer pour l'astronomie, ainsi que tout ce « que j'ai. Je ne puis mieux vous remercier.»

Extrait n° 4.

« Vous n'avez pas voulu recevoir en personne mes re-« mercîmens; vous les verrez dans le *Magasin encyclopé-« dique*, etc. »

Extrait n° 6.

« J'ai bien à cœur de vous présenter la Connoissance des « temps au nom du Bureau des longitudes, qui vous reconnoît « pour son créateur et qui veut vous rendre hommage en « cette qualité. Donnez-moi un rendez-vous, etc.»

Le 7 mai 1805.

« Il y a aujourd'ui dix ans que vous me nommâtes direc-« teur de l'Observatoire ; et ce titre me fut si agréable que « je ne prends encore d'autre qualité que celle d'ancien « directeur.»

N. B. Les autres lettres ont pour objet, le Bureau des lon-

gitudes; l'observatoire de Lacaille (voyez, dans cet opuscule, le rapport page 126); l'observatoire de Manheim (Bade); le collége royal, place Cambrai; les intercalations du calendrier républicain, que l'auteur juge plus simple, plus naturel, plus commode que l'ancien.

DAUBENTON, de l'anc. Acad. des sciences.

DIX-HUIT PIÈCES.

Dans *la France littéraire*, article Daubenton, par Cuvier, page 136, on lit : « Sans Daubenton nous n'aurions pas Buffon. »

Voyez mon rapport sur Daubenton, page 176 de cet opuscule. Toutes les lettres de Daubenton, écrites en entier de sa main, ont pour objet, le Muséum d'histoire naturelle; l'École normale où il désiroit un cours de botanique et Desfontaines pour professeur; le Collége de France; le Cabinet d'histoire naturelle de Chantilly, etc.

Extrait n° 17.

« Vous avez travaillé pour le bien du Cabinet d'histoire « naturelle que vous aimez; vous me traitez d'une manière « si obligeante que je ne puis vous en témoigner toute ma « reconnoissance. »

Extrait n° 1.

« J'ai grand besoin d'avoir un moment d'entretien avec « vous; cependant je ne vous le demande que malgré moi, « parce que vous me refusez les rendez-vous qui vous épar- « gnent la peine de venir me trouver; je me soumets à « votre volonté, etc. »

SAGE, de l'anc. Acad. des sciences.

SIX PIÈCES.

Sur ses cours gratuits de métallurgie et son cabinet de l'é-

cole des mines à la Monnoie; sur la rente viagère qui lui avoit été accordée pour l'indemniser de la cession de son cabinet. Je réussis enfin à le satisfaire.

BOSSUT, de l'anc. Acad. des sciences.

17 nivôse an III.

Extrait.

« Agréez, je vous prie, aimable et savant citoyen, mes re-
« mercîmens particuliers; car je n'ignore pas que je vous dois
« la gratification des trois mille francs que la Convention vient
« de m'accorder, etc. »

COUSIN, de l'anc. Acad. des sciences.

« Le citoyen Cousin confie ces courtes réflexions à l'homme
« vertueux qui a pris intérêt à lui. Il n'a jamais confié ce
« secret de sa fortune à qui que ce soit au monde.

Paris, 24 mars 1793.

LE ROY, de l'anc. Acad. des sciences.

5 ventôse an III.

Extrait.

« Comme je sais, citoyen représentant, que personne ne
« s'intéresse plus que vous à tout ce qui peut augmenter la
« richesse et la prospérité du cabinet d'histoire naturelle du
« Jardin des Plantes, je m'empresse de vous prévenir que
« l'infortuné Pollier, qui vient d'être assassiné près d'Avignon,
« et qui avait passé un temps considérable dans l'Inde, avoit
« des recueils précieux de dessins de plantes et d'autres objets
« qu'il avoit fait faire à grands frais, quand il étoit dans cette
« partie du monde; je vous en préviens comme ayant été son
« correspondant, afin que vous empêchiez que ces objets
« précieux ne soient pillés, etc. »

LE MONNIER, conservat. de la bibliothèque du Panthéon.

Extrait.

« Agréez, je vous prie, mes remercîmens de toutes les choses « obligeantes que vous dites et que vous faites pour moi. « L'approbation d'un citoyen de votre mérite est un encou- « ragement : je vais tâcher de m'en rendre digne et travailler « avec zèle à la traduction de Plaute. J'ose me persuader que « la traduction de Térence (*demptis obscenis*) pourroit être « mise entre les mains des élèves des écoles centrales. J'ai « aussi des fables nouvelles à ajouter aux premières. Je vous « prierai de juger si, sans danger, elles peuvent être mises « entre les mains de la jeunesse, etc. »

HAUY, de l'anc. Acad. des sciences.

Ce 13 frimaire an III de la R. F.

HAUY AU CITOYEN LAKANAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Citoyen président,

« L'expédition que tu m'as adressée de l'arrêté du Comité « d'instruction publique, relatif à la composition des ouvrages « élémentaires, ne m'est parvenue qu'hier au soir, et je saisis « le premier moment dont je puis disposer, pour t'en accuser « la réception, et te témoigner, citoyen président, combien « je suis flatté de la confiance du Comité et en même temps « effrayé de la tâche qu'il m'impose. A peine sorti du travail « sur les mesures républicaines, où j'oserois dire qu'il y a eu « excès de ma part, s'il pouvoit y en avoir dans le service de « la patrie, je viens d'être placé par le Comité de salut public « dans la nouvelle agence des mines. Mes fonctions, déjà « très-multipliées par la nature même de cet établissement

« naissant, auquel il s'agit d'imprimer un grand mouvement, « se trouvent encore accrues par l'engagement que j'ai con- « tracté de faire des cours de perspective et de physique « pour l'instruction des élèves des mines. Ces obstacles se- « roient sans doute un sujet légitime d'excuse pour moi qui, « même au milieu d'un parfait loisir, aurois déjà tant de « raisons de me défier de mes forces. Mais l'observation « qui termine ta lettre, citoyen président, ne me laisse que « le parti de l'obéissance. Je vais faire tous mes efforts pour « m'agrandir et m'élever au-dessus de moi-même. Je n'épar- « gnerai ni mes soins ni mon temps. Le zèle du bien public « prendra la place de ma prédilection particulière pour mon « traité de minéralogie, auquel j'espérois employer ici tous « les momens que mes fonctions me laisseroient. Je prie seu- « lement le Comité de ne pas me rendre responsable des re- « tards que, malgré toute mon activité, pourroit éprouver un « travail dont je sens toute l'importance et toute la difficulté, « soit en lui-même, soit par le vif désir que j'ai de remplir les « vues de ceux qui m'en ont chargé, et d'en voir le succès « garanti par leur suffrage. »

Salut et fraternité,

HAUY.

PINGRÉ, de l'anc. Acad. des sciences.

Il réclame et motive la demande du *Journal sténographique de l'Ecole normale*, pour être déposé à la bibliothèque du Panthéon. Je m'empressai de satisfaire à la demande de cet illustre savant.

JEAURAT, de l'anc. Acad. des sciences.

CINQ PIÈCES.

Extrait.

« Vous ayant déjà, respectable citoyen, l'obligation de « m'avoir procuré une récompense accordée aux savans, je

« me flatte d'obtenir de vous la place d'inspecteur de l'Obser-
« vatoire lorsque vous l'organiserez. »

BRISSON, de l'anc. Acad. des sciences.

QUATRE PIÈCES.

Remercîmens; questions sur les écoles centrales dont il venoit d'être nommé professeur; demande d'impression de ses Élémens de physique.

SIGAUD DE LAFOND, ancien professeur de physique expérimentale dans l'ancienne Université de Paris, traducteur de Mussembroek, 3 vol. in-4.

SIX PIÈCES.

Extrait.

« Je viens de toucher, chez M. Dumoutier, le montant du
« mandat de 3207 fr. que vous m'avez transmis; ce nouveau
« bienfait de votre part m'est d'autant plus sensible que je
« touchois à l'impossibilité de faire face à mes dépenses les plus
« urgentes. »

BERTHOLON, professeur de physique expérimentale du département de l'Hérault et membre de l'Université de Montpellier.

DEUX PIÈCES; PLUSIEURS PERDUES.

Extrait.

« J'ignore si ma dernière lettre, sous le pli du ministre
« des relations extérieures, vous est parvenue; j'ai déjà eu
« l'avantage de vous écrire plusieurs fois. Ma dernière lettre
« avoit pour but de vous prier de me faire envoyer le *Journal*
« *de l'Ecole normale*. Je ne puis mieux m'adresser qu'à vous, à
« qui les sciences doivent tant; ceux qui les enseignent n'ou-
« blieront jamais que leur renouvellement, dans ces derniers
« temps, est en grande partie votre ouvrage. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

TROIS PIÈCES.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE M. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Extrait n° 1.

Obligeant citoyen,

« Dans le besoin pressant où je suis d'argent, j'accepte « votre offre et je vous prie de m'envoyer vingt mille livres. « Je vous les ferai rembourser ou par le citoyen Bailly, qui « doit me vendre des études, ou par l'arriéré de mes appoin- « temens de cinq mois de professeur de morale; car je ne puis « croire que le gouvernement, qui m'a chargé de faire des « élémens de morale, me prive des élémens physiques. Vous « pouvez m'envoyer vos assignats par la poste; mais il me « seroit plus agréable de les recevoir de vos mains. La saison « vous invite à réaliser la promesse que vous m'avez faite « depuis si longtemps, etc.»

Extrait n° 2.

Citoyen et ami,

« Je n'oublierai jamais les derniers services que vous m'avez « rendus; ma femme, à qui j'en ai rendu compte, me charge « de vous témoigner le plaisir qu'elle aura à vous recevoir « dans notre ermitage. Profitez donc du premier beau temps « pour satisfaire ses vœux et les miens. Je profite de vos « offres; un mot de recommandation de votre part fera un « aussi bon effet que dans toutes les occasions où vous l'avez « employé. On est obligé de conjecturer dans les plus petites « opérations de la société : il n'y a que votre amitié dont je « ne doute pas. Profitez donc de la première arrivée du rouge- « gorge pour venir, avec lui, visiter ma solitude, etc.

« Mille amitiés, je vous prie, au citoyen Daubenton qui « vous estime et vous aime autant que moi.»

GARAT.

DEUX PIÈCES.

N° 1.

« Je te remercie et de ce remercîment de cœur qui rend « les paroles courtes.

« Je t'attends donc à une heure et comme on attend un plaisir.

« J'ai livré une nouvelle attaque à Cabanis. Il est très-vrai « que sa santé est foible, mais c'est surtout sa timidité qui « est extrême. J'attends sa dernière réponse.

« Il faut absolument avoir un cours de littérature. Les gens « de lettres jetteroient les hauts cris, et personne ne crie aussi « haut qu'eux.

« Il est très-vrai aussi que les écoles normales seroient in- « complètes si elles ne présentoient pas les règles et les « modèles de tous les genres d'enseignemens; il faut enfin « considérer que c'est ce qui tient au goût qui est surtout mal « enseigné hors de Paris; que c'est donc pour ce genre d'en- « seignement qu'il est le plus nécessaire d'y former des pro- « fesseurs; et que d'ailleurs un cours de littérature sera très- « propre à répandre du charme sur la sévérité des sciences « exactes et physiques.

« Smith, dans l'université d'Édimbourg, faisoit *l'histoire* « *de l'éloquence* en même temps que le *Traité sur la richesse* « *des nations*.

« IL FAUT que les écoles normales soient la première école « du monde.

« Je te salue et t'embrasse,

GARAT. »

Quintidi 15 nivôse.

N° 2.

« J'ai reçu ta lettre; et comme tu me le demandes, je ne t'en « parlerai pas ou je t'en parlerai peu, mais..... (1)

(1) Je l'avois défendu, avec succès, au Comité de sûreté générale, contre Dumont du Calvados qui l'avoit dénoncé dans la séance de la Convention nationale.

« Il y a plusieurs jours que Volney m'avoit demandé de le « mener chez toi; je le lui avois promis. Les inepties et « les horreurs dont on m'a forcé de m'occuper ont rendu la « chose impossible. Il te remettra ce billet; et quand vous « vous serez dit deux mots, chacun de vous connoîtra un « homme. Parlez-vous donc.

« Je t'embrasse et je t'aime tendrement,

GARAT. »

POUGENS.

TROIS PIÈCES.

Extrait n° 1.

« Je ne puis vous exprimer combien je suis touché et recon- « noissant de votre lettre; toute ma vie je garderai le souvenir « de tout ce que vous avez fait pour moi, et surtout de la ma- « nière noble et sensible dont vous m'avez traité. Oh! je n'ou- « blierai jamais les trois mille francs que vous me fîtes « compter. Je venois de perdre vingt-quatre mille livres de « rente et j'étois sans pain! »

ANDRIEUX.

ANDRIEUX AU CITOYEN LAKANAL, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Citoyen,

« Je viens vous faire une demande, sans être connu de « vous, mais parce que je vous connois. Vous vous êtes dévoué « à l'instruction publique; tout bon Français, toute créature « raisonnable doit bénir vos travaux, et faire des vœux pour « leur succès. Personne ne peut douter du désir ardent que « vous avez de réussir dans cette grande et glorieuse « tâche, etc.

Le corps de la lettre est relatif à l'excellent M. Amaury Duval.

« Agréez mes salutations fraternelles et respectueuses. »

ANDRIEUX.

Ce 6 germinal an III.

GINGUENÉ.

TROIS PIÈCES.

Extrait n° 2.

« Ce dont je suis plus pressé, c'est de vous dire combien je « suis touché de l'empressement amical que vous avez déjà « mis et que vous continuez de mettre à l'affaire dont je vous « dois l'idée, et dont, si elle réussit, je vous devrai tout le « succès : quel qu'il soit, je ne vous en aurai pas moins d'obli- « gation. Vous êtes vraiment le modèle des amis chauds. Je « veux faire passer en proverbe : *Servir ses amis comme* « *Lakanal.* »

BUACHE, professeur de l'École normale.

Deux lettres très-détaillées sur l'École normale.

VOLNEY, professeur à l'École normale, propose des vues d'amélioration utiles au succès de son cours d'histoire.

MILLIN, conservateur de la Bibliothèque nationale.

Cinq lettres sur ses Élémens d'histoire naturelle présentés au concours pour les livres élémentaires, etc.

LANGLÈS expose ses vues sur l'organisation d'une école de langues vivantes diplomatiques.

CHAPPE, ingénieur télégraphique.

SEPT LETTRES.

« Tout a tourné comme nous le désirions, et comme vous « l'aviez prévu. Je me rendrai demain au Comité d'instruction « pour vous prier de me présenter à vos deux collègues Dau- « nou et Arbogast, chargés avec vous de l'examen de mon « projet, et nous concerter sur les moyens d'exécution, etc. »

CHAPPE.

« Il me semble que le C. Daunou met bien peu d'impor-
« tance à mon système télégraphique. Le C. Arbogast témoigne
« la même indifférence : je n'en persiste pas moins dans la
« ferme persuasion que ce seroit un établissement de la plus
« grande utilité. Quoi qu'il en soit, si vous n'étiez pas là, je
« désespérerois entièrement du succès. Vous lèverez les obs-
« tacles qu'on fait tant redouter de la part du Comité des fi-
« nances, si peu favorable à tout ce qui intéresse les sciences
« et lettres; enfin j'espère fortement en vous, et n'espère qu'en
« vous seul, etc. »

CHAPPE.

« Je vous remercie bien sincèrement des consolations que
« vous me donnez; j'en ai réellement besoin. Quels hommes
« que ce Cambon et ce Monot! J'admire le courage et le
« calme que vous opposez à leurs mauvaises raisons, à leurs
« sorties injurieuses contre votre Comité. Les sciences ne
« pourront jamais acquitter les services que vous leur rendez.
« Je vous prie d'être bien persuadé que ma reconnoissance
« pour vous ne finira qu'avec ma vie, etc.

CHAPPE.

« Enfin, grâce à vos courageux efforts, à votre patience
« inaltérable, mon projet sera examiné sur une ligne de
« correspondance propre à donner des résultats concluans.
« Vous avez fait faire les premiers fonds nécessaires à cet
« examen préliminaire. Nous vous attendrons, mon ami Gi-
« rardin et moi, à Écouen, d'où nous vous suivrons à Saint-
« Martin-du-Tertre, etc. »

CHAPPE.

« J'apprends des divers représentans et de quelques em-
« ployés du Comité que le C. Daunou ne veut pas de mon
« projet, et que le C. Arbogast ne témoigne aucun empresse-
« ment pour son adoption. Comment n'ont-ils pas été frappés

« de l'idée ingénieuse que vous avez développée hier au Co-
« mité, et à laquelle je n'avois pas songé? L'établissement du
« télégraphe est, en effet, la meilleure réponse aux publicistes,
« qui pensent que la France est trop étendue pour former une
« république. Le télégraphe abrége les distances et réunit en
« quelque sorte une immense population sur un seul point.
« Il y a longtemps que, rebuté de toutes parts, j'aurois aban-
« donné mon projet, si vous ne l'aviez pris sous votre pro-
« tection, etc.»

CHAPPE.

« Grâces vous soient rendues mille fois! vous avez triomphé
« de tous les obstacles; que dis-je? vous les avez transformés
« en moyens; me voilà pleinement satisfait. Le projet est adopté,
« et le décret détermine mon rang et mes attributions pécu-
« niaires. Je ne puis vous offrir que ma profonde gratitude;
« mais elle ne périra qu'avec moi, etc.»

CHAPPE.

« Je vous dois de nouveaux remercîmens. Vous êtes inépui-
« sable quand il s'agit de m'être utile. Je reçois l'arrêté du
« Comité qui met à ma disposition les fonds nécessaires pour
« un essai en grand. Je vais m'occuper des moyens d'exécu-
« tion. Je serai très-attentif à vous tenir au courant de toutes
« mes opérations. Je prie mon créateur de recevoir l'hommage
« de sa créature, etc.»

CHAPPE.

GRÉTRY.

QUATRE PIÈCES.

Extrait n° 1.

« Citoyen,

« Vous avez été le rapporteur de mon ouvrage à la Con-
« vention; oserois-je espérer que vous me permettrez d'im-

« primer votre rapport à la tête de l'ouvrage? J'irai incessam-
« ment me présenter à votre Comité et vous demander réponse
« sur cet objet, etc.»

GRÉGOIRE.

TROIS PIÈCES.

Extrait n° 2.

« Cette démarche de votre part est la millième preuve de « votre dévouement à la cause de la liberté et des sciences; « favorisons, par tous les moyens, cette double cause; elle « sera toujours la vôtre et la mienne, fût-elle réduite à n'avoir « plus que CES DEUX avocats, etc.»

MERCIER, de l'Institut.

« Monsieur et cher collègue,

« J'ai reçu vendredi dernier votre très-amicale et très- « obligeante lettre, avec les trois mandats de 100 fr. qui y « étoient inclus; je vous en fais tous mes remercîmens; ce « service n'est point léger dans les circonstances où je me « trouve. Puissé-je trouver l'occasion de vous témoigner « toute ma reconnoissance.

« J'ai toujours eu la plus grande confiance en votre amitié, « et voilà pourquoi je n'ai pas balancé à vous faire cette de- « mande dans un cas assez urgent.

« Recevez tous les sentimens de ma gratitude et d'un atta- « chement inviolable et si légitimement fondé.»

MERCIER.

DESFONTAINES.

Paris, le 11 nivôse an II de la R. F.

« Citoyen Législateur,

« Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle m'ont « chargé de vous envoyer la lettre ci-incluse, telle qu'elle a « été rédigée dans leur assemblée du 11 nivôse, afin que vous « en fassiez l'usage qui vous paraîtra convenable. Je suis bien « satisfait de trouver cette occasion pour me rappeler à votre « souvenir et pour vous renouveler les assurances de mon « estime et de mon inviolable attachement. Si j'avois pu prévoir « le jour où vous êtes venu au Jardin, je ne me serois sûre- « ment pas absenté et j'aurois eu le plaisir à vous y recevoir. « J'ai appris avec bien de la peine que vous alliez encore « vous éloigner de nous pour quelque temps; votre absence « est une perte pour notre établissement, dont vous avez été « le plus ferme appui et qui auroit encore bien besoin de vos « conseils. J'espère qu'il s'organisera en peu de temps; nous y « emploierons tous les soins dont nous pouvons être capables, « et nous ferons tous nos efforts pour le rendre vraiment « digne de la nation à laquelle il appartient. *Vous en êtes le « nouveau fondateur, et nous ne perdrons jamais de vue les ser- « vices importans que vous lui avez rendus.*

« Agréez les assurances d'une estime et d'une amitié sincère « dont je vous prie d'être bien persuadé.

« Salut et fraternité.»

Le citoyen **DESFONTAINES**,
Secrét, du Muséum d'hist. nat.

Durant les orages de la révolution, les événemens si variés et souvent si déplorables des gouvernemens qui se sont succédé, dans mes nombreux déplacemens, pendant vingt-deux ans de séjour en Amérique, j'ai perdu les neuf dixièmes de ma correspondance avec les hommes célèbres du siècle dernier. Je regrette particulièrement la correspondance de l'illustre et infortuné Lavoisier, membre de l'Académie des sciences : il en étoit en même temps le trésorier; à ce titre il apportoit le plus vif intérêt à l'adoption du projet de décret que je préparois pour assurer à l'Académie les fonds nécessaires pour que les membres qui la composoient ne se séparassent pas et n'acceptassent pas les offres qui leur étoient faites par les gouvernemens étrangers. Mes relations journalières avec Lavoisier sont mentionnées dans la correspondance de Vicq-d'Azyr n. 3. La tâche que je m'étois imposée pour la cause de l'Académie des sciences étoit très-difficile. D'abord les académies étoient supprimées, et puis le comité des finances, d'ailleurs composé de bons citoyens, étoit intraitable quand je lui demandois des fonds pour les savans, les académiciens. Que de rebuffades j'essuyois! On avoit popularisé l'opinion qu'ils étoient tous opposés au nouvel ordre de choses, et malheureusement il y avoit du vrai dans cette supposition. Il falloit faire route entre tous ces





écueils. Que seroit-il arrivé si, au lieu d'être moyen, j'avois été obstacle, ou même indifférend comme l'immense, la presque totalité de mes collègues exclusivement occupés de la marche de la révolution? On l'a dit avant moi:

On ne se souvient que du mal;
L'ingratitude règne au monde;
L'injure se grave en métal,
Et le bienfait s'écrit sur l'onde.

Je prie mes illustres confrères de vouloir lire en entier cet opuscule, afin qu'ils puissent désormais me conserver par esprit de justice, la bienveillance dont ils m'ont jusqu'ici gratifié par pure générosité.

LAKANAL, de l'Institut de France;

docteur ès sciences et ès lettres en l'Université; membre de l'acienn lycée des arts de Paris; de la Société d'émulation de Rouen, pour les progrès des sciences, des lettres et des arts, de la Société de médecine de la Nouvelle-Orléans, et président démissionnaire de l'Université de la Louisiane, États-Unis d'Amérique.

226

INDEX

A l'usage du lecteur qui désirera s'épargner l'ennui que pourrait lui causer la lecture entière de ce petit ouvrage.

Le lecteur impartial observera que tous ces décrets salutaires ont été provoqués à l'époque la plus fatale aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts, en 1793, an II.

INSTITUT.

FIN.

